

# Pour une structuration de la filière du livre (et au-delà)

État des lieux socio-économique,  
recherches et concertations



Appel à projets « Rayonnement Wallonie » à destination  
du secteur des Industries Créatives et Culturelles (ICC),  
catégorie C : « Structuration de filière »

PILEn

<b>Sommaire</b>		Synthèse du séminaire de Luxembourg	44
		– État des lieux	44
		– Bonnes pratiques	44
		– Que faut-il développer ?	46
<b>1. Introduction</b>	5	Synthèse du séminaire de Louvain-la-Neuve	48
<b>Le consortium porté par le PILEn et ses différents acteurs</b>	6	– État des lieux	48
		– Bonnes pratiques	48
		– Que faut-il développer ?	51
<b>Vers un contrat de filière pour le livre en Belgique francophone ?</b>	7	<b>Synthèse du colloque interprofessionnel</b>	52
<b>Enjeux et perspectives de ce projet</b>	8	<b>Étude IPSOS sur la place du livre et de la lecture en Wallonie</b>	59
<b>2. Présentation de la méthodologie et des outils</b>	11	<b>État des lieux de la librairie en Wallonie</b>	62
<b>Quelle méthodologie de travail ?</b>	12	Études et données chiffrées	62
<b>Description des outils</b>	14	Les aides publiques au secteur de la librairie	63
Sondage : quelles attentes des professionnel·les du secteur ?	14	Le métier de libraire	63
Cartographie du livre en Région wallonne	14	La distribution et la diffusion	65
Entretiens avec les représentant·es des métiers du livre	16	La librairie et le « livre belge »	65
Séminaires interprofessionnels « Livre et territoire »	17	Le libraire comme animateur culturel	66
Colloque interprofessionnel	17	<b>4. Conclusion : nos préconisations pour une structuration de la filière</b>	69
Étude IPSOS : la place du livre et de la lecture en Wallonie	18	<b>Pérenniser, développer et renforcer l'emploi sur l'ensemble de la filière</b>	72
État des lieux de la librairie en Wallonie	18	<b>Soutenir la formation initiale, continuée et la professionnalisation du secteur</b>	74
<b>3. Synthèses des concertations, études et état des lieux produits</b>	21	<b>Garantir la présence du livre sur l'ensemble du territoire</b>	76
<b>Sondage : quelles attentes des professionnel·les du secteur ?</b>	22	<b>Renforcer la promotion et la visibilité du patrimoine et de la création</b>	78
<b>Cartographie du livre en Région wallonne</b>	24	<b>Ouvrir l'accès à de nouvelles perspectives économiques et stimuler l'innovation</b>	80
Auteurs et autrices	24	<b>Organiser l'interprofession et la mutualisation des ressources</b>	82
Maisons d'édition et labels éditoriaux	25		
Distributeurs	26		
Librairies	26		
Bibliothèques	26		
Bilan économique de la filière	28		
<b>Entretiens avec les représentant·es des métiers du livre</b>	29		
<b>Séminaires interprofessionnels « Livre et territoire »</b>	35		
Synthèse du séminaire de Charleroi	35		
– État des lieux	35		
– Bonnes pratiques	36		
– Que faut-il développer ?	39		
Synthèse du séminaire de Liège	40		
– État des lieux	40		
– Bonnes pratiques	40		
– Que faut-il développer ?	42		



## Le consortium porté par le PILEn et ses différents acteurs

En novembre 2020, la Région wallonne lançait un appel à projets à destination du secteur des Industries Créatives et Culturelles (ICC). L'appel était décliné en trois catégories : « A : Talents émergents », « B : Conception d'événements » et « C : Structuration de filière ». Le PILEn (Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique), plateforme regroupant depuis 2012 l'essentiel des associations professionnelles de la filière du livre, auteurs-trices, éditeurs-trices, libraires et bibliothécaires, a décidé de répondre à l'appel C avec un projet commun, élaboré au sein d'un consortium réunissant l'asbl Bela (anciennement Maison des Auteurs)/ la Scam Belgique, l'Association des Éditeurs belges (ADEB), les Éditeurs singuliers, le Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB), l'Association des Professionnels des Bibliothèques francophones de Belgique (APBFB) et la Fédération Interdiocésaine des Bibliothèques et des Bibliothécaires catholiques (FIBBC), ainsi qu'un pôle constitué de chercheurs et de chercheuses de l'UCLouvain et de l'ULiège. C'est le projet commun de ce consortium : « Pour une structuration de la filière du livre (et au-delà) » qui a été retenu.

L'objectif du consortium au travers de cet appel à projets était d'identifier les ressources existantes en Région wallonne et de les augmenter par l'organisation de séminaires, d'entretiens qualitatifs et d'études afin de proposer une structuration de la filière du livre qui s'appuie à la fois sur son expertise et les résultats obtenus<sup>1</sup>. En cours de travail, le consortium s'est adjoint les services de l'Institut IPSOS, qui a déjà réalisé de nombreuses enquêtes dans le domaine du livre.

Nombreux-ses ont été les expert-es issu-es du secteur du livre et du monde académique à intervenir tout au long de ce projet de quinze mois. Du côté des associations (inter)professionnelles :

- **Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB)** : Catherine Mangez, co-présidente, et Gaëlle Charon, déléguée générale.
- **Association des éditeurs belges (ADEB)** : Benoît Dubois, directeur, et Antoine Fontaine, chargé de communication vers les éditeurs et éditrices.
- **Les Éditeurs singuliers (anciennement Espace Livres & Création)** : Thierry Horguelin, coordinateur.
- **Association des Professionnels des Bibliothèques francophones de Belgique (APBFB)** : Françoise Dury, présidente.
- **Fédération interdiocésaine des bibliothécaires et bibliothèques catholiques (FIBBC)** : Guy Marchal, secrétaire général.
- **Asbl Bela (anciennement Maison des Auteurs)/Scam Belgique** : Frédéric Young, délégué général.
- **Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition numérique (PILEn)** : Philippe Goffe, président, Morgane Batoz-Herges, coordinatrice, Flore Debaty, chargée de mission Économie du Livre et Nicolas Baudoin, chargé de projets événementiels et administration.

Quelques échanges ont eu lieu également avec l'Association des Auteurs-trices, réalisateurs-trices et producteurs-trices Radio (ASAR) : Guillaume Istace, secrétaire général, Zoé Suliko Tabourdiot, membre et les Auteurs-trices

1. Cette proposition a bien évidemment tenu compte du futur contrat pour la filière du livre défendu par la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'articuler les futures politiques et aides et de faciliter leur application.

de Bande dessinée et de l'Illustration (ABDIL) : Thierry Vanhasselt, membre. Du côté du monde académique :

- **Tax Institute ULiège – Faculté de Droit (CITE)** : Marc Bourgeois, professeur ordinaire.
- **ULiège – Faculté de Droit – Unité de droit économique et théorique du droit** : Antoine Vandenbulke, chercheur et assistant.
- **ULiège – Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée (SEGEFA) – Faculté des Sciences, département de Géographie** : Guénaël Devillet, logisticien de recherche principal et Gilles Condé, chercheur et assistant.
- **ULiège – Faculté de Philosophie et Lettres, département médias, culture et communication** : Tanguy Habrand, chercheur.
- **UCLouvain – Louvain Institute of Data Analysis and Modeling – Plateforme technologique de Support en Méthodologie et Calcul Statistique (SMCS)** : Nathalie Lefèvre, responsable, et Séverine Guisset, consultante en statistiques.

## Vers un contrat de filière pour le livre en Belgique francophone ?

### Qu'est-ce qu'un contrat de filière ?

Le contrat de filière est un partenariat conclu entre les représentants d'un secteur et différents pouvoirs publics afin d'organiser une filière intégrée à travers une politique commune.

Dans le cas du domaine du livre, on appelle « filière » la succession d'activités qui va de la création à la conception jusqu'à la mise en vente, à l'achat, puis à la mise à disposition éventuelle par des bibliothèques de l'objet livre. Cette « chaîne du livre<sup>2</sup> » inclut des acteurs très divers, mais dont les interrelations sont assez fortes pour qu'émerge une représentation commune de leur activité sous le terme de « filière ». Comme dans d'autres industries culturelles et créatives, le livre rassemble à la fois des acteurs commerciaux et non-commerciaux, ce qui peut brouiller dans certains cas le sentiment d'appartenance à un même secteur.

Les contrats de filière permettent d'affiner une politique de soutien public à une filière, et offrent l'occasion d'instaurer un dialogue entre tous les opérateurs du livre. Cela permet de mettre sur pied une politique qui répond à leurs besoins et leurs attentes, tout en les invitant à se projeter dans l'avenir. Les aides financières directes, mais aussi les études de terrain, l'accompagnement des professionnelles, l'amélioration de la visibilité de leur travail sur un territoire donné et à l'étranger, tout cela participe à la pérennité de la filière.



### Un projet en cours côté Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ensemble des actions et des réflexions menées par le PILEn dans le cadre de l'appel à projets opéré par le fonds ST'ART s'est déroulé en parallèle avec l'élaboration par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un projet de Contrat pour la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>3</sup>.

Dans le cas de la filière du livre en Belgique francophone, ce(s) contrat(s) serai(en)t tripartite(s), et engloberai(en)t l'interprofession du secteur du livre (le PILEn), la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autres pouvoirs publics : Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale (COCOF), provinces, communes et villes.

Le PILEn a contribué à porter la parole de ses membres auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en même temps qu'il réalisait une double approche, qualitative et quantitative, afin de dresser un état des lieux de la filière du livre en Région wallonne. Dans ce travail au long cours, une attention particulière a été portée à l'articulation des soutiens et des aides possibles, ainsi qu'aux relais en région qui permettraient de répondre aux besoins particuliers de certains bassins.

Le présent document rend compte de l'état de la filière en Région wallonne et fournit des préconisations qui répondent aux besoins identifiés sur ce territoire. Cependant, dans la volonté de ne pas travailler « hors sol », il intègre la réalité d'un contrat de filière porté par la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'ailleurs présenté pour la première fois par la ministre Bénédicte Linard lors de notre colloque interprofessionnel<sup>4</sup> de janvier 2022, quelques jours avant son approbation par le Gouvernement le 27 janvier 2022.

## Enjeux et perspectives de ce projet

Rappelons que lors de la présentation du projet du consortium, trois axes méthodologiques avaient été identifiés. Le premier point portait sur l'analyse des objectifs prioritaires, des besoins, des freins possibles en participation/concertation avec les différents acteurs/actrices et échanges sur les bonnes pratiques et expériences. Les recherches et concertations qui ont nourri ce point seront largement présentées tout au long de ce rapport.

Le second point autour de la structuration et modélisation juridique, économique et financière s'est traduit par le travail mené auprès et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles autour du futur contrat de filière : les revendications portées ont en effet mis en lumière que l'intervention de l'ensemble des niveaux de pouvoir était nécessaire pour le développement de la filière du livre dans toutes ses dimensions et le PILEn a apporté des suggestions à cet égard.

Le troisième point s'est traduit par la formulation de propositions concrètes dont vous trouverez le reflet dans les conclusions.

Ce travail parallèle effectué par le PILEn a engendré une conséquence active immédiate : la seconde rédaction du contrat de filière est susceptible d'intégrer des préconisations présentées dans cette publication. Leur force repose en effet dans les nombreuses concertations organisées, auxquelles soit des membres de la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit des membres des pouvoirs locaux ont pris part. L'articulation entre les différentes aides possibles au secteur selon les compétences respectives des différents niveaux de pouvoir pourrait s'inscrire dès le départ dans le futur contrat de filière.

Cette possibilité avait été présentée lors de notre réponse à l'appel du

2. Les principaux maillons de la « chaîne du livre » sont l'auteur/ autrice, la maison d'édition, le diffuseur-distributeur, la librairie et la bibliothèque. À ces derniers peuvent s'ajouter d'autres acteurs et actrices intermédiaires que sont les agents/agentes littéraires, les traducteurs/ traductrices, les imprimeurs, les représentants commerciaux, les transporteurs, etc. L'expression « filière du livre » permet quant à elle d'englober à la fois les acteurs et actrices précité-es, mais aussi d'autres médiateurs et médiatrices du livre ainsi que le lectorat dont l'importance est de plus en plus prise en compte.

3. Se reporter à la « Présentation du Contrat pour la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles » par Nadine Vanwelkenhuyzen, directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre (FWB), disponible sur le site du PILEn. URL : <https://pilen.be/ressources/presentation-du-contrat-pour-la-filiere-du-livre-en-federation-wallonie-bruxelles>

Fonds ST'ART comme un horizon au travail à venir et au rapport à remettre. Il s'avère que, entraînés par les impératifs du calendrier, elle a été concrétisée en parallèle. Cela représente un effort et un résultat que nous tenions à souligner.

### Le choix du développement économique

Dès la présentation du projet, nous avons souligné que les compétences de la Région : économie, emploi, aménagement du territoire, tourisme et formation professionnelle étaient essentielles pour l'économie du livre. Ce fut le choix déterminant pour l'ensemble de cette étude, la filière du livre y est présentée sous l'angle économique pour ce qu'elle est : la première industrie culturelle en Europe et pour ce qu'elle nécessite : les possibilités de son développement. Moins d'1% des dépenses culturelles de l'Administration générale de la culture lui sont consacrées<sup>5</sup> : la marge de progression est énorme.

La richesse culturelle de la filière est avérée : grands auteurs/autrices et personnages patrimoniaux en bande dessinée, auteurs et autrices jeunesse multiprimé-es à l'étranger, romanciers et romancières acclamés pour leur originalité (et parfois adopté-es par le pays voisin), éditions de savoir à la pointe de la technologie, éditions de sciences humaines très actives à l'international, etc.

Les freins à son développement, déjà partiellement identifiés, ont été légitimés par les études et concertations menées : les manques à la professionnalisation de la filière y sont apparents, depuis la formation initiale jusqu'à la promotion des ouvrages.

C'est donc assez naturellement que la préconisation fondamentale s'inspire du modèle audiovisuel et envisage la possibilité d'instaurer l'équivalent d'un pôle de compétitivité du livre.

4. Se reporter aux points 2.1.5 et 3.5 de ce présent rapport.

5. Source : Service de la Coordination statistique et de la Recherche, AGC ; cf. Focus 2018, p. 107.

2

## Présentation de la méthodologie et des outils



## Quelle méthodologie de travail ?

Le travail a démarré en 2021, avec une réunion du consortium. La notion de « filière du livre » était familière à tous les participant-es, notamment au travers de l'interprofessionnalité développée par le PILEn. Cependant, la mise en commun du questionnement autour d'une meilleure structuration du secteur a débouché sur la constatation que de larges pans de celui-ci demeuraient peu documentés. Le second obstacle à une réflexion intégrée tenait à la nature même du livre, à la fois objet commercial et vecteur culturel.

Pour répondre à ces enjeux, il a été décidé par le consortium de cartographier au mieux le secteur du livre en Wallonie selon les moyens alloués, afin d'en dégager les richesses et les potentialités. Pour ce qui est de la double nature du livre, le consortium a pris l'option de considérer son cycle de vie au sens large : de la création à sa diffusion, soit sa réception par le public, que ce soit par l'acte d'achat ou par l'emprunt. Cette vision large permettait d'intégrer les bibliothèques dans la réflexion, un prérequis fécond car celles-ci jouent à la fois un rôle économique par l'achat de livres et un rôle culturel par leur mise à disposition aux publics traditionnellement éloignés de la lecture.

Ces bases posées, la méthodologie adoptée a privilégié une double approche : quantitative et qualitative.

**L'approche quantitative** a visé la description chiffrée la plus exacte possible de la filière du livre et de son économie en Wallonie. Une **cartographie de la filière**<sup>6</sup> a été confiée au Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée (SEGEFA) de l'ULiège. Cette cartographie situe le nombre d'acteurs et d'actrices de la filière en Région wallonne par province. Elle évalue le nombre d'emplois attachés à chaque profession. La récolte des données par le SEGEFA a révélé une difficulté d'accès à certains chiffres, voire leur absence dans certains cas. La simple amélioration de ces situations devrait permettre aux acteurs et actrices de la filière de mieux se situer, mais également de pouvoir étayer leurs revendications. En effet, alors que la filière contribue à l'attractivité et au rayonnement d'un territoire, ses acteurs et actrices éprouvent régulièrement la sensation d'un isolement et d'un manque d'attention concernant leur profession. La visualisation des données a semblé un moyen simple et impactant pour présenter la réalité de la filière sur le territoire et contribuer ainsi à son développement raisonné.

L'économie du livre étant couverte dans ses aspects de création, de production et de distribution (distribution physique, on parle ici de l'acheminement du livre), le consortium a souhaité obtenir des chiffres sur les pratiques d'acquisition du livre en Région wallonne. **Une étude a été diligentée auprès de l'institut de sondage IPSOS**<sup>7</sup>. L'option retenue a été de la scinder en deux parties. La première est consacrée à la lecture et à la découvrabilité du livre, la seconde aux pratiques d'achat et d'emprunt. Des questions plus particulières sur le livre belge francophone<sup>8</sup> la complètent, dans le but d'affiner les mesures éventuelles de promotion de celui-ci sur le territoire concerné.

**L'approche qualitative** a pris la forme d'entretiens réalisés avec les représentant-es des acteurs et actrices de la filière, de séminaires interprofessionnels centrés sur quatre bassins territoriaux, d'un colloque axé sur le futur Contrat pour la filière du livre et d'un état des lieux de la librairie

6. Se reporter aux points 2.1.2 et 3.2 du présent rapport.

7. Se reporter aux points 2.1.6 et 3.6 du présent rapport.

8. Par « livre belge francophone » est entendue une œuvre éditée en Belgique francophone ou écrite par un auteur/une autrice de Belgique francophone.

en Région wallonne. Le tout s'est réparti sur l'année 2021 et le premier trimestre 2022.

Les trois premières initiatives se concentraient sur l'expertise des représentant-es de l'interprofession du secteur, ainsi que sur celle de ses membres. En effet, chacun-e occupe une place singulière au sein de la filière du livre. Leurs attentes sont distinctes, voire à l'occasion divergentes. Il était donc fondamental que l'expérience des un-es et des autres contribue à l'élaboration d'une structuration de la filière équilibrée, dont les mesures concrètes soient taillées en réponse à des besoins réels afin d'entraîner l'adhésion de l'ensemble de la filière à sa structuration.

**Les entretiens**<sup>9</sup> de type journalistique menés avec les représentant-es de l'interprofession ont permis de faire remonter les demandes de chacun des membres de la filière. Dans une philosophie de dialogue entre les acteurs et actrices du livre afin de leur permettre de mieux comprendre les besoins de l'autre et ainsi de surmonter les oppositions d'intérêt éventuels, ces entretiens avaient pour but de porter à la connaissance de tou-te-s quels enjeux cruciaux doivent figurer pour leur part dans le futur contrat de filière et pour quelles raisons.

**Les séminaires interprofessionnels**<sup>10</sup> se sont déroulés en ligne. Centrés sur quatre bassins territoriaux identifiés par la cartographie comme particulièrement actifs dans des domaines spécifiques, ils ont fait remonter la structuration informelle de la filière du livre jusqu'à présent (principalement basée sur des relations interpersonnelles), ainsi que les apports souhaités d'une structuration qui prendrait en compte les spécificités territoriales, que ce soit sous l'angle de la pérennisation de l'existant ou du développement futur.

**Le colloque**<sup>11</sup> en ligne organisé par le PILEn le 24 janvier 2022 : « Professionnel-le du livre, quelle place pour vous dans la nouvelle structuration de la filière ? » a rassemblé plus d'une centaine de participant-es autour d'une pédagogie du contrat de filière et présenté des initiatives française et suisse. Des tables rondes thématiques, auxquelles les participant-es s'inscrivaient selon leurs affinités, ont permis de rassembler des propositions transversales qui rassemblaient initiatives et projets pouvant s'insérer dans le cadre d'une future structuration de la filière. Les sujets abordés étaient la résilience et l'innovation dans le cadre de la filière, la présence du livre sur l'ensemble du territoire, la pérennisation et le soutien à l'emploi, la mise en place d'une filière durable et son apport au rayonnement du territoire.

Autre acteur de la mise à disposition du livre avec la bibliothèque, **la librairie a donné matière à un état des lieux spécifique sur le territoire wallon**<sup>12</sup>. L'étude a été menée par Tanguy Habrand, chercheur à la Faculté de Philosophie et Lettres, département Médias, Culture et Communication de l'ULiège. Elle est sous-tendue par le besoin de clarifier ce que l'on désigne par ce terme et qui recouvre des réalités très diverses. La librairie est le lieu où la double nature du livre, commerciale et culturelle, s'incarne. Elle méritait à ce titre un éclairage particulier.

9. Se référer aux points 2.1.3 et 3.3 du présent rapport. Ces différents entretiens peuvent être consultés sur le site du PILEn, URL : <https://pilen.be/>

10. Se référer aux points 2.1.4 et 3.4 du présent rapport.

11. Se référer aux points 2.1.5 et 3.5 du présent rapport.

12. Se référer aux points 2.1.7 et 3.7 du présent rapport.



## Description des outils

### Sondage : quelles attentes des professionnel·les du secteur ?

Lancé fin 2020, le sondage<sup>13</sup> « Contrat pour la filière du livre » est concomitant avec l'appel opéré par le fonds ST'ART. Il a permis d'amorcer une dynamique de concertation à destination des professionnel·les du livre pour recueillir leurs attentes à ce sujet, c'est pourquoi il figure dans ce document comme source présentant un intérêt. Le questionnaire proposé aux participant·es était anonyme. La majorité des questions était identique pour les acteurs et actrices du livre en Région de Bruxelles-Capitale ou en Wallonie. Seules différaient celles qui prenaient en compte la différence entre les niveaux de pouvoir existants dans les deux régions. Le sondage a été diffusé par l'intermédiaire du PILEn et par les associations partenaires qui le composent via leurs sites, lettres d'information et réseaux sociaux. 89 réponses ont été récoltées entre le 18 décembre 2020 et le 10 janvier 2021, ce qui indique un grand intérêt du secteur pour cette question.

### Cartographie du livre en Région wallonne<sup>14</sup>

Le Service d'Étude en Géographie Économique Fondamentale et Appliquée (SEGEFA) de l'ULiège a établi une cartographie de la filière du livre en Région wallonne. Celle-ci permet de localiser par provinces les principaux acteurs de la filière : auteurs et autrices, maisons d'édition et labels éditoriaux, distributeurs, libraires et bibliothèques. Elle détaille également le nombre de postes de travail par profession et par pôles lorsque les données disponibles le permettent. Pour tendre vers l'exhaustivité, cette cartographie a été établie à partir de nombreuses sources de données.

La première étape du travail a consisté en l'identification et l'inventaire des acteurs composant les 5 maillons identifiés ci-dessus :

- Les maisons d'édition et labels éditoriaux<sup>15</sup> ont été identifiés en collaboration avec l'ADEB, le PILEn et les Éditeurs Singuliers.
- Les distributeurs ont été répertoriés en collaboration avec l'ADEB et le PILEn.
- Les librairies indépendantes ont pu aisément être mises en évidence en collaboration avec le SLFB (Syndicat des libraires francophones de Belgique), tandis que les chaînes de librairies (comme Club, Slumberland ou Furet du nord par exemple) et les grandes surfaces culturelles (Fnac et Cultura) ont été inventoriées à l'aide des relevés commerciaux du SEGEFA-ULiège et du Hub.Brussels<sup>16</sup>.
- Les bibliothèques, reconnues ou non, sont recensées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Service de la Lecture Publique qui a transmis son inventaire au SEGEFA dans le cadre de cette étude.

13. Se reporter au point 3.1 pour consulter les résultats détaillés.

14. Cette partie reprend le cadre méthodologique délimité par Guénaël Devillet et Gilles Condé pour le SEGEFA dans son rapport *Filière du livre – Cartographie et inventaire socio-économique*, disponible en annexe. Pour une synthèse des résultats, se reporter au point 3.2.

15. Une maison d'édition est une société d'édition, une structure juridique à laquelle sont rattachées une ou plusieurs marques éditoriales, aussi appelées labels éditoriaux. Source : site de la Commission FEL CLIL, URL : <https://www.commission-fel-clil.org/le-titre-du-livre/>

16. Il est à noter que l'identification des librairies est rendue difficile par le nombre élevé de points de vente, leur dispersion sur le territoire et la multiplicité de formes de magasins. C'est la raison pour laquelle trois niveaux de points de vente du livre ont été retenus et inventoriés de manière exhaustive dans le cadre de cette cartographie.

Les auteurs et autrices constituent le maillon de la filière pour lequel les données disponibles sont les plus lacunaires. Il est en effet particulièrement difficile de les identifier et de les inventorier. Les sociétés de gestion de droits d'auteur disposent, de par la nature de leur activité, de répertoires d'auteurs et d'autrices qui leur sont affilié·es, indépendamment de leur profil. Dans le cadre de cette étude, deux sociétés<sup>17</sup> ont accepté de nous communiquer des données agrégées sur leurs membres :

- La Scam (société des auteurs et autrices de littérature et de documentaire) a transmis le listing de ses membres actifs (ayant publié au moins un ouvrage) entre 2014 et 2020.
- Assuocopie (société de gestion collective de droits d'auteur spécialisée dans les droits des auteurs/autrices scolaires, scientifiques et universitaires) a pu fournir le nombre de ses membres agrégé par province de résidence.

Pour les autres maillons de la filière, les opérateurs (maison d'édition et label éditorial<sup>18</sup>, distributeurs et librairies) disposent généralement d'un numéro d'entreprise et deux sources de données complémentaires ont ainsi pu être mobilisées :

- Les comptes annuels des entreprises disponibles auprès de la BNB (Banque Nationale de Belgique) qui reprennent le nombre de postes de travail et d'ETP et les emplois intérimaires. Ces données sont agrégées à l'échelle de l'ensemble de l'entreprise et localisées au siège social de cette dernière. Les données de la BNB se heurtent toutefois à une limite importante : les personnes exerçant sous statut d'indépendant (libraires souvent) ou en ASBL (éditeurs par exemple) ne sont pas toujours tenues de publier de comptes annuels.
- Les statistiques décentralisées de l'ONSS (Office National de Sécurité Sociale) permettent d'obtenir sous format agrégé (pour un groupe d'établissements) le nombre d'emplois salariés liés aux établissements (postes de travail et ETP). Ces données permettent donc d'obtenir des informations à une échelle plus fine que celles de la BNB : les établissements des entreprises.

La très grande majorité des bibliothèques ne disposent pas de numéro d'entreprise ou d'établissement et certains emplois dans les bibliothèques sont en fait intégrés au sein de structures publiques plus larges (comme des villes ou communes par exemple). Le Service de la Lecture Publique dispose d'informations sur le nombre de postes de travail et de bénévoles au sein des bibliothèques reconnues et les distingue selon la fonction (bibliothécaire, informatique, animateur, jury, autre personnel qualifié et personnel non qualifié). Toutefois, aucune information sur les heures de travail n'est disponible, ce qui ne permet pas une estimation des ETP. Certains opérateurs d'appui (bibliothèques centrales provinciales) ont par ailleurs récolté quelques informations auprès des bibliothèques non reconnues sur leur territoire et les ont transmises.

17. Trois autres sociétés, qui auraient permis d'atteindre l'exhaustivité : la Sabam (Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs), la SOFAM (Société de droits d'auteur pour artistes visuels) et la SAJ (Société d'auteur des journalistes) n'ont pas souhaité transmettre ou n'ont pas pu isoler les informations concernant les auteurs et autrices de livres. Cependant, elles ont des activités dépassant la filière du livre et apparaissent plus périphériques à la filière que la Scam et Assuocopie. Ceci permet de conforter le fait que l'étude dispose d'une représentativité satisfaisante des auteurs et des autrices en Wallonie et à Bruxelles.

18. Les sociétés d'édition n'ont pas été retenues dans le cadre de cette cartographie. Leur nombre élevé aurait impliqué qu'une multitude de maisons d'édition doivent marquer leur accord pour obtenir un inventaire relativement exhaustif. De plus, les auteurs et autrices belges se tournent aussi vers des maisons d'édition françaises.



## Entretiens avec les représentant-es des métiers du livre

Dans le cadre d'une récolte d'informations informelles, cinq entretiens ont été menés par Anita Van Belle, collaboratrice régulière du PILEn, avec les représentant-es des différents métiers du secteur du livre<sup>19</sup>. Le but de ces entretiens était de faire remonter les attentes vis-à-vis d'une structuration du secteur par le biais d'un contrat de filière. Le choix d'interlocuteur-trices représentatif-ves de fédération, de syndicat ou d'association permettait d'accéder à des réalités et des attentes remontées du terrain, déjà synthétisées sous forme de priorités.

### Les interlocuteur-trices étaient :

**Benoît Dubois** : directeur de l'Association des Éditeurs Belges (ADEB)

**Thierry Horguelin** : coordinateur de l'association Les Éditeurs Singuliers

**Françoise Dury** : présidente de l'Association des Professionnels des Bibliothèques Francophones de Belgique (APBFB)

**Guy Marchal** : secrétaire général de la Fédération Interdiocésaine des Bibliothécaires et

Bibliothèques Catholiques (FIBBC)  
**Frédéric Young** : délégué général de la Scam Belgique,

**Catherine Mangez** : coprésidente du Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB).

Les réponses des deux représentant-es des bibliothèques ont été rassemblées dans un seul document.

Afin d'obtenir des points de comparaison ou de convergence, les personnes interrogées se sont vu poser les mêmes questions :

- › **Qu'attendez-vous d'un contrat de filière du livre pour vos membres dans les 5 prochaines années, en tenant compte de la manière dont la crise du Covid les a affectés ?**
- › **Quelles sont les 3 à 5 priorités sur lesquelles il faudrait mettre l'accent pour permettre à vos membres de développer leur activité d'ici à 10 ans ?**
- › **Comment, selon vous, s'assurer d'une filière du livre résiliente et innovante ?**
- › **Comment garantir la présence du livre sur tout le territoire ?**
- › **Comment pérenniser et soutenir l'emploi et la formation dans votre secteur ?**
- › **Comment penser et organiser une filière du livre durable ?**
- › **Quel apport de la filière du livre au rayonnement et à l'économie territoriale ?**

19. Se reporter au point 3.3 pour une description détaillée du contenu et des priorités mises en avant par chacun des membres du PILEn.

Ces entretiens ont été publiés entre le 5 et le 18 janvier 2022 et sont également consultables sur le site du PILEn.

## Séminaires interprofessionnels « Livre et territoire »

Quatre séminaires interprofessionnels « Livre et territoire » ont été organisés par le PILEn de décembre 2021 à février 2022 autour de quatre territoires emblématiques de la Région wallonne : Charleroi pour la grande ville, Liège pour l'échelon provincial, Louvain-la-Neuve pour sa dimension « pôle universitaire/bassin d'emplois » et la province de Luxembourg comme large territoire à l'habitat dispersé<sup>20</sup>.

Ces séminaires interprofessionnels avaient pour vocation d'être des études de cas. Ils posaient la question de la structuration de la filière du livre en région. Les membres de l'interprofession y témoignaient de leur expérience. Le but : établir un profil de l'activité du livre sur les territoires concernés pour ensuite dégager des pistes de développement possibles avec, en point de mire, le contrat de filière.

Pour ce faire, ces séminaires ont été organisés selon un déroulé-type, sur un modèle de cercle concentrique en rassemblant un-e représentant-e de chaque maillon de la chaîne du livre implanté localement, un-e invité-e professionnel-le et un-e invité-e représentant le territoire dans sa dimension politique.

Pour la cohérence d'ensemble, chaque séminaire a été abordé au prisme de cinq axes identifiés comme prioritaires : la résilience et l'innovation dans la filière du livre, l'attention à la présence du livre sur tout le territoire, le soutien à l'emploi et les formations dans le secteur, la mise en place d'une filière durable et l'apport de la filière du livre au rayonnement artistique et économique du territoire.

Trois questions identiques ont été posées aux intervenant-es afin de recueillir les bonnes pratiques existantes, leurs attentes vis-à-vis du futur contrat de filière et de la structuration de la filière du livre en région, ainsi que le niveau de pouvoir avec lequel ils et elles entraient le plus régulièrement en contact et la nature des relations qu'ils et elles entretenaient avec ces interlocuteur-trices.

Les séminaires, d'une durée de deux heures, ont eu lieu en ligne et sur invitation. Ils ont réuni au total 149 participant-es, soit 63,95% des personnes invitées, marque encore de l'intérêt du secteur pour ces questions.

### Colloque interprofessionnel

Le colloque du PILEn « Professionnel-le du livre, quelle place pour vous dans la nouvelle structuration de la filière ? » a pris place en ligne le 24 janvier 2022 et a réuni 123 personnes<sup>21</sup>. Le projet de contrat de filière actuellement développé par la Fédération Wallonie-Bruxelles y a été présenté pour la première fois sur le territoire belge lors d'une séance introductive. Deux tables rondes successives apportaient un éclairage sur de futurs contrats de filière. La première donnait la parole aux représentant-es de l'interprofession pour qu'ils et elles expriment leurs attentes vis-à-vis d'une structuration de la filière du livre. La seconde présentait des exemples de structuration en France et en Suisse afin d'opérer une réflexion sur les mécanismes éventuellement transposables en fédération et en région en réponse à ces besoins.

20. Se reporter au point 3.4 pour consulter les comptes-rendus détaillés de chaque séminaire.

21. Se reporter au point 3.5 pour une description détaillée du contenu du colloque et de ses conclusions.

Durant l'après-midi, le public du colloque se répartissait dans cinq ateliers thématiques correspondant aux cinq axes identifiés comme prioritaires pour la structuration de la filière :

La synthèse du colloque apporte un éclairage concret sur les besoins du terrain et ouvre des pistes quant aux besoins du secteur face à un futur de numérisation, de transition écologique et d'évolution socio-économique. Pour ne pas alourdir ce rapport, seule la synthèse de la première table ronde, en lien direct avec une nouvelle structuration de la filière, est présentée ici<sup>22</sup>.

- › **Comment s'assurer d'une filière du livre résiliente et innovante ?**
- › **Comment garantir la présence du livre sur tout le territoire ?**
- › **Comment pérenniser et soutenir l'emploi et la formation dans ce secteur ?**
- › **Comment penser et mettre en place une filière durable ?**
- › **Quel apport de la filière du livre au rayonnement du territoire ?**

### Étude IPSOS : la place du livre et de la lecture en Wallonie

L'étude IPSOS a été finalisée en mars 2022<sup>23</sup>. Elle porte sur la place du livre et de la lecture en Wallonie. L'institut IPSOS a interrogé un échantillon de 1 000 personnes de 16 ans ou plus habitant en Région wallonne. L'échantillon a été établi en intégrant des quotas de genre, d'âge et de région pour garantir sa représentativité. Le but de l'étude était de cerner la découvrabilité du livre, les pratiques de lecture et d'acquisition (achat et emprunt) et la visibilité du livre belge en Wallonie.

### État des lieux de la librairie en Wallonie

Cet État des lieux de la librairie en Wallonie<sup>24</sup> au lendemain du confinement du printemps 2020 a été établi par Tanguy Habrand, chercheur à la Faculté de Philosophie et Lettres, département Médias, Culture et Communication de l'ULiège, en février 2022. Cette enquête menée auprès d'une dizaine de libraires wallons a permis de mettre en lumière la réalité de la librairie indépendante aujourd'hui, avec un éclairage sur d'autres types de points de vente. Le panel de libraires interrogés a été sélectionné au sein des membres du Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB), en veillant à définir un échantillon représentatif et diversifié de la profession. Les critères de choix ont notamment porté sur la situation géographique des librairies, leur taille et leur créneau (librairies généralistes vs librairies spécialisées). Parallèlement à ces entretiens réalisés sur place ou par téléphone, la rencontre avec une importante association professionnelle de marchands de journaux a permis de rassembler des informations sur ce secteur d'activités généralement tenu à l'écart des études sur la librairie. À chaque fois, les entretiens ont consisté en une série de questions générales et spécifiques, adaptées aux particularités de chaque point de vente.

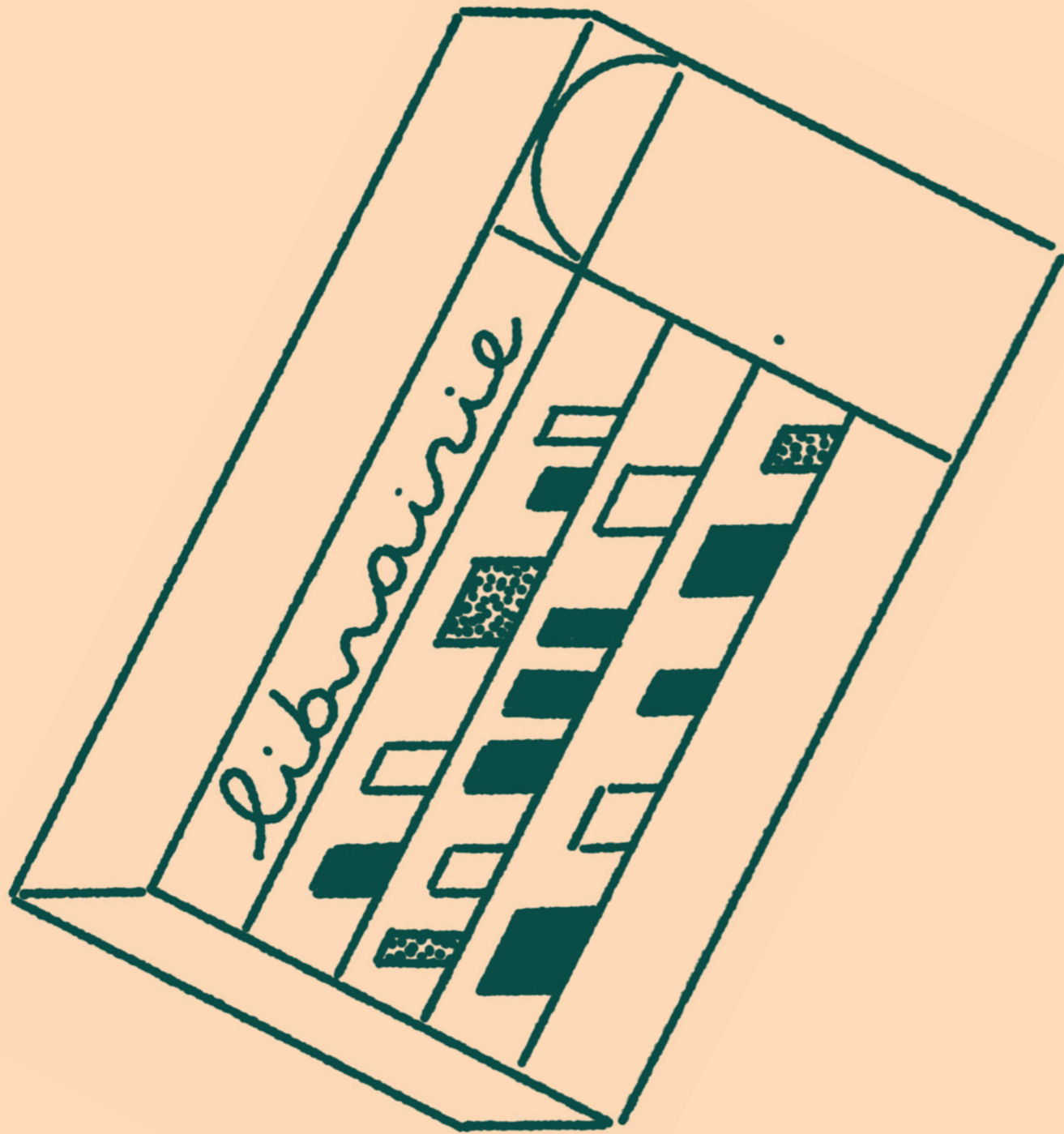
22. Le compte-rendu complet du colloque sera prochainement disponible en ligne sur le site du PILEn.

23. Se reporter au point 3.6 pour les résultats de cette étude et leur mise en perspective.

24. Se reporter au point 3.7 pour le développement de cet état des lieux.

À côté de l'enquête de terrain proprement dite, un travail de documentation a été réalisé en vue de restituer les débats et les caractéristiques du secteur. Outre des échanges avec le Service général des Lettres et du Livre (Fédération Wallonie-Bruxelles) et avec le SLFB, ont été consultés tous les rapports officiels susceptibles de renseigner sur la réalité institutionnelle du secteur de la librairie en Wallonie, comme les bilans annuels de la Commission d'aide à la librairie et à certains rapports du Conseil du Livre. Le Décret relatif à la protection culturelle du livre (19 octobre 2017) a lui aussi constitué une base légale importante. Enfin, ce travail s'est appuyé sur des observations menées au cours de travaux scientifiques antérieurs de Tanguy Habrand portant sur l'histoire et les enjeux du prix unique du livre, de la table ou de la plateforme Librel<sup>25</sup>.

25. Librel est une plateforme portée par le collectif Les librairies indépendantes, regroupées au sein du SLFB qui en assure la gestion exclusive. Rendue possible grâce au soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de sa politique d'aide à la librairie indépendante, elle ouvre son accès aux librairies ayant reçu le label de qualité décerné par la FWB. Non seulement site de commandes, il veut aussi présenter au public le savoir-faire de libraires professionnels. Pour assurer son bon fonctionnement, LIBREL, en tant que site collaboratif, demande à ses membres de s'engager au respect d'une charte de bonnes pratiques en rapport avec le métier de libraire et avec la nécessaire solidarité entre ses membres. Source : [https://www.leslibrairiesindpendantes.be/images/dossiersPdf/CHARTE\\_LIBREL\\_.pdf](https://www.leslibrairiesindpendantes.be/images/dossiersPdf/CHARTE_LIBREL_.pdf)





## Sondage : quelles attentes des professionnel·les du secteur ?

Qu'attendent les professionnel·les d'une structuration de la filière du livre ? Au niveau territorial, qui sont leurs interlocuteurs et interlocutrices proches ? Le sondage réalisé par le PILEn a fait émerger des priorités communes aux acteurs et actrices du monde du livre. Ce sondage, réalisé en parallèle de l'appel opéré par le Fonds ST'ART, le préparait. La participation massive des professionnel·les wallon·nes (65,2%) et les priorités communes qu'il révèle sont suffisamment significatives pour que ce rapport en rende compte.

### Origine des réponses

La part de représentant·es du monde de l'édition et de la bibliothèque est équivalente dans les réponses reçues. Elle est également majoritaire : 28,1% pour chacune des deux catégories. En parts réellement représentatives, viennent ensuite les auteurs et autrices : 21,3% et les libraires : 14,6%.

Ces chiffres nous indiquent que les bibliothécaires se sentent partie prenante des métiers du livre, à parts égales avec les éditeurs et éditrices. Cette parité soulève une difficulté à laquelle devra faire face une structuration harmonieuse de la filière : les deux natures commerciale et non commerciale de ceux et celles qui la constituent.

L'importance de la présence des auteurs et autrices indique qu'ils et elles marquent un intérêt fort pour cette initiative qui pourrait, et c'est peut-être l'attente, aider l'ensemble de la filière à surmonter la crise provoquée par l'épidémie de COVID.

Les libraires, quant à eux, se montrent plus rares, peut-être par manque de temps (difficulté qui est souvent remontée au cours de l'ensemble des concertations). La possibilité d'aides et de soutiens mieux répartis et plus ciblés, qui constitue l'un des possibles créés par le contrat de filière, reste peut-être trop abstraite pour cette branche du secteur. C'est l'une des demandes qui traverse le sondage : que chaque profession reçoive des exemples concrets de retombées d'un tel contrat.

Pour ce qui est de l'origine territoriale, les professionnel·les wallon·es se sont montrés·es plus sensibles au projet de structuration de la filière : ils et elles sont 65,2% à avoir répondu au questionnaire contre 34,8% pour leurs collègues bruxellois·es.

### Axes de travail fondamentaux

Parmi les huit axes de travail proposés par le questionnaire, trois d'entre eux se détachent avec netteté dans les réponses provenant des deux régions. Sont considérés comme des enjeux fondamentaux :

- la promotion et la visibilité en Belgique et à l'international,
- le soutien à la professionnalisation et à la structuration des activités,
- le renforcement du secteur de la Lecture publique.

Cependant, l'ordre d'importance des trois axes n'est pas le même selon les régions : si la promotion et la visibilité sont en tête dans les deux cas (67,2% pour la Wallonie, 71% pour Bruxelles), le soutien à la professionnalisation semble plus crucial à Bruxelles (54,8%) qu'en Wallonie (50%), alors que le renforcement de la Lecture publique arrive en deuxième position en Wallonie (53,4%) et en troisième à Bruxelles (41,9%).

Les écarts entre ces chiffres restent minimes. L'unanimité qui s'en dégage est plus révélatrice. Ce que demande le secteur en premier lieu, ce sont des aides et des points d'appui pour améliorer sa visibilité auprès des publics en Belgique et à l'étranger (et de fait, ouvrir son marché vers l'extérieur).

Si, pour le territoire national, une initiative comme *Lisez-vous le belge ?*, destinée à titiller et amplifier la curiosité envers la littérature belge francophone au sein des deux communautés se pérennisera, en ce qui concerne l'international, les pouvoirs publics ont sans conteste un rôle à jouer en matière d'actions de communication et de promotion que les professionnel·les n'ont pas la capacité logistique et financière d'endosser seul·es.

La profession demande également un soutien à la professionnalisation permettant, pour les auteurs et autrices, d'accéder à la protection sociale des salarié·es et des indépendant·es et une meilleure structuration des activités, deux objectifs qui s'intégreraient naturellement dans un futur contrat de filière. Par ailleurs, une meilleure structuration des activités permettrait de mieux identifier les ressources disponibles et les moyens d'y accéder.

Enfin, et c'est une bonne nouvelle, même si elle complique l'équation : le renforcement de la lecture publique est considéré par le secteur comme l'un des trois axes fondamentaux autour duquel devrait s'articuler un futur contrat. Il s'agit d'introduire le sujet dans les négociations au niveau de pouvoir adéquat, à la fois pour le présenter et lui offrir le meilleur soutien.

### Quelles autres demandes (en ordre d'importance) ?

Deux axes de travail remontent ensuite de manière commune dans les deux régions : le soutien à la recherche et au développement et le développement de nouveaux marchés.

On voit que la recherche et le développement, soit la pensée de l'avenir de la filière, n'apparaissent pas en première ligne, mais une fois d'autres sujets, considérés comme plus fondamentaux, évoqués. A contrario, on peut dire que cet avenir n'apparaît pas comme une priorité, l'hypothèse étant ici que le présent, tenant du combat pour l'existence (voire la survie) dans un milieu complexe, est particulièrement mobilisateur.

Trois axes proposés par le sondage présentent des pourcentages plus faibles : l'attention accrue aux questions de diversité et de parité, la prise en compte des questions environnementales et la mise en place d'un observatoire du livre.

À signaler également : parmi les suggestions libres apportées en complément aux axes de travail suggérés par le questionnaire, nous retrouvons de grandes revendications toujours d'actualité : le statut juridico-social des auteurs et autrices, la question cruciale de la distribution du livre, le manque de visibilité dans les médias belges, ainsi que les liens à créer entre le secteur du livre et l'école. Ces questions sont de celles qui reviennent régulièrement hanter le monde du livre et les résoudre apporterait certainement un dynamisme renouvelé.

### Quel niveau de pouvoir est mon point de contact privilégié ?

Le Contrat de filière étant un outil lié à la territorialité<sup>26</sup>, le questionnaire du PILEn a posé la question : « dans le cadre de votre activité professionnelle, êtes-vous en contact avec un ou plusieurs niveaux de pouvoir ? »

Les réponses provenant de la Région wallonne hiérarchisent clairement les niveaux : les professionnel·les rencontrent, au cours de leurs activités, en premier lieu la Province, puis la Commune, ensuite la Ville, la Région et pour terminer, la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, une partie significative d'entre eux déclare ne rencontrer aucun de ceux-là.

La nécessité d'interlocuteurs·trices visibles et disponibles, aux prérogatives claires, à même d'orienter les protagonistes dans les arcanes de la nouvelle structuration, apparaît comme une évidence. Reste à imaginer quel statut leur donner et comment les intégrer à l'articulation entre Région, Province, Ville et Commune.

26. Rappelons que dans la production artistique, la dimension territoriale peut prendre de nombreuses formes qui varient grandement d'un projet à l'autre. Il peut s'agir de la domiciliation des protagonistes, de leurs lieux de travail ou de production, des thématiques explorées, mais aussi de la langue de travail et de publication, du choix des partenaires ou des références à l'art, à la culture, l'histoire, les réalités individuelles, sociales ou familiales.



# Cartographie du livre en Région wallonne

La filière du livre rassemble l'ensemble des professionnels du livre depuis la création et la production des ouvrages jusqu'à leur commercialisation et leur diffusion auprès des publics. Dans le cadre de cette étude, la filière a été segmentée en cinq maillons essentiels qui ont fait l'objet du travail de cartographie Figure 1<sup>27</sup>.

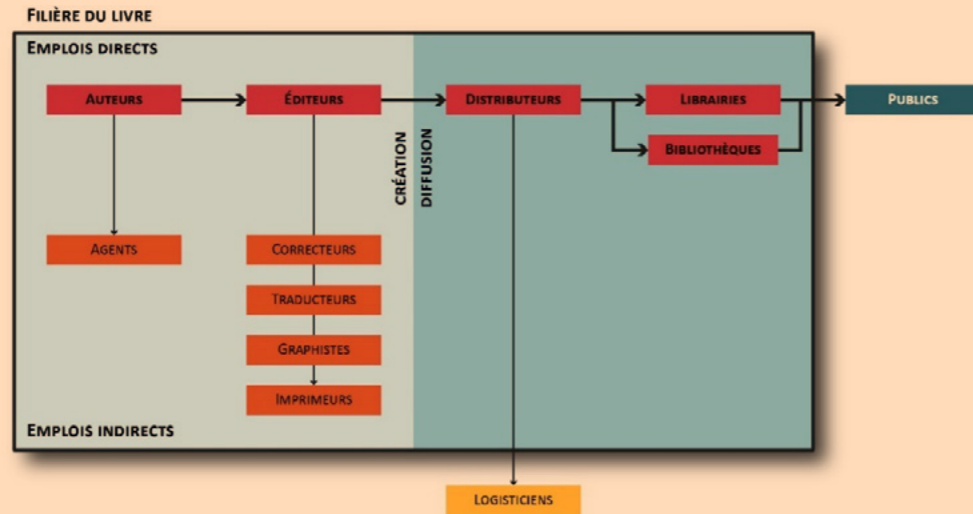


Figure 1. Structure de la filière du livre

## Auteurs et autrices

La répartition géographique des auteurs et autrices affiliés à la Scam présente une logique urbaine Figure 2. En effet, la majorité résident dans les principales agglomérations et se concentrent le long du sillon Sambre-et-Meuse et à Bruxelles. L'effet de métropolisation de Bruxelles est d'ailleurs particulièrement visible : la capitale accueille le plus grand nombre d'auteurs/autrices et le nombre d'auteurs/autrices par habitant le plus élevé parmi les provinces et régions étudiées. Le Brabant wallon constitue une autre spécificité et accueille un nombre relativement élevé d'auteurs et d'autrices. Cette province bénéficie certainement de sa proximité et de ses liens fonctionnels avec Bruxelles, ce qui peut en partie expliquer le volume important d'auteurs/autrices y résidant. Derrière ces deux régions, les provinces de Liège et de Namur constituent deux viviers importants, mais dans des proportions plus modestes que Bruxelles et le Brabant wallon. Au contraire, le Hainaut présente un nombre particulièrement limité d'auteurs/autrices par rapport à sa population (même si de petits clusters sont visibles au niveau de Charleroi, Mons et Tournai).

Les données d'Assucopie sont agrégées par province et cette société de gestion de droits d'auteur se concentre sur les auteurs et autrices d'ouvrages scolaires, scientifiques et universitaires. La répartition de ses affiliés est donc différente de la répartition de ceux et celles de la Scam. La présence d'une université (complète ou partielle) semble influencer sur cette distribution, et les provinces du Brabant wallon (UCLouvain), Liège (ULiège) et Namur (UNamur) présentent des volumes importants d'affiliés. Par ailleurs, Bruxelles ne domine plus la répartition : la Région dispose de relativement moins d'affiliés à la Scam que chez Assucopie. Au contraire, le Hainaut est la province qui dispose du plus d'affiliés chez Assucopie (alors qu'elle est déficitaire pour les affiliés Scam).

27. Pour consulter de nouveau les sources des données récoltées lors de cette cartographie, se reporter au point 2.1.2 du présent rapport.

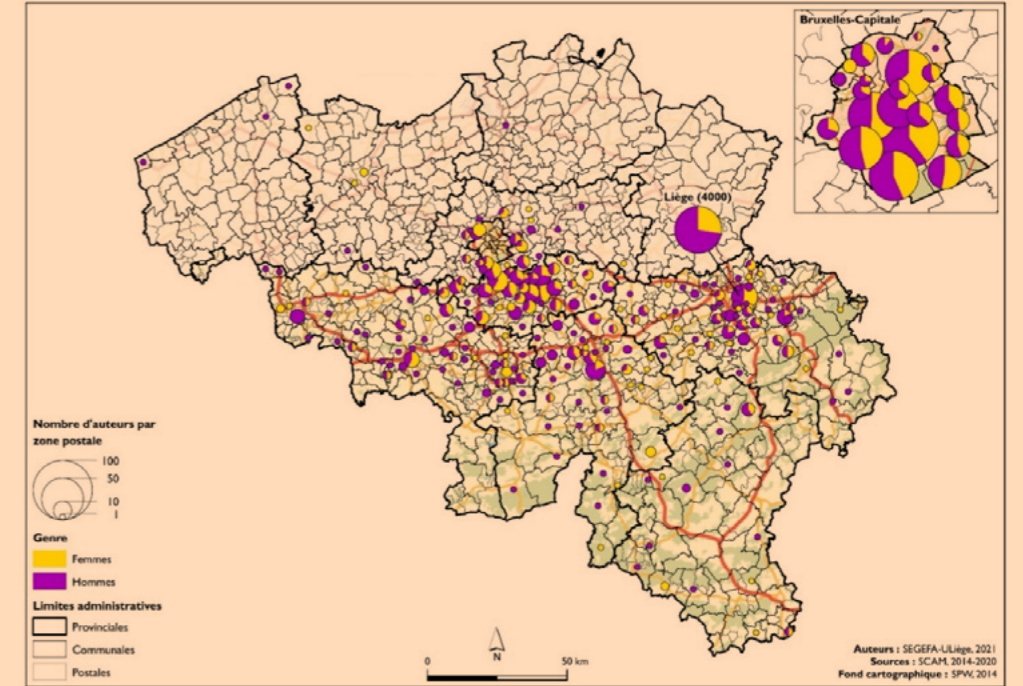


Figure 2. Auteurs et autrices affiliés à la Scam par zone postale de résidence

## Maisons d'édition et labels éditoriaux

La synthèse de l'emploi par commune dans l'édition révèle une répartition spécifique Figure 3. En Wallonie, la majorité de l'emploi se situe à Charleroi, Namur, Liège et dans le Brabant wallon. La région bruxelloise confirme également son importance pour ce secteur. L'emploi s'y concentre plus spécifiquement sur la Ville de Bruxelles et dans les communes du sud de la Région. La répartition de l'emploi en Wallonie est intrinsèquement liée à la présence de quelques grandes maisons d'édition qui occupent plusieurs dizaines de personnes comme Dupuis à Charleroi, De Boeck à Mont-Saint-Guibert, Plantyn à Braine-l'Alleud et Érasme à Namur par exemple. La situation est plus équilibrée en région bruxelloise, bien que des maisons comme Larcier, Dargaud-Lombard et Casterman constituent évidemment des employeurs importants pour le secteur.

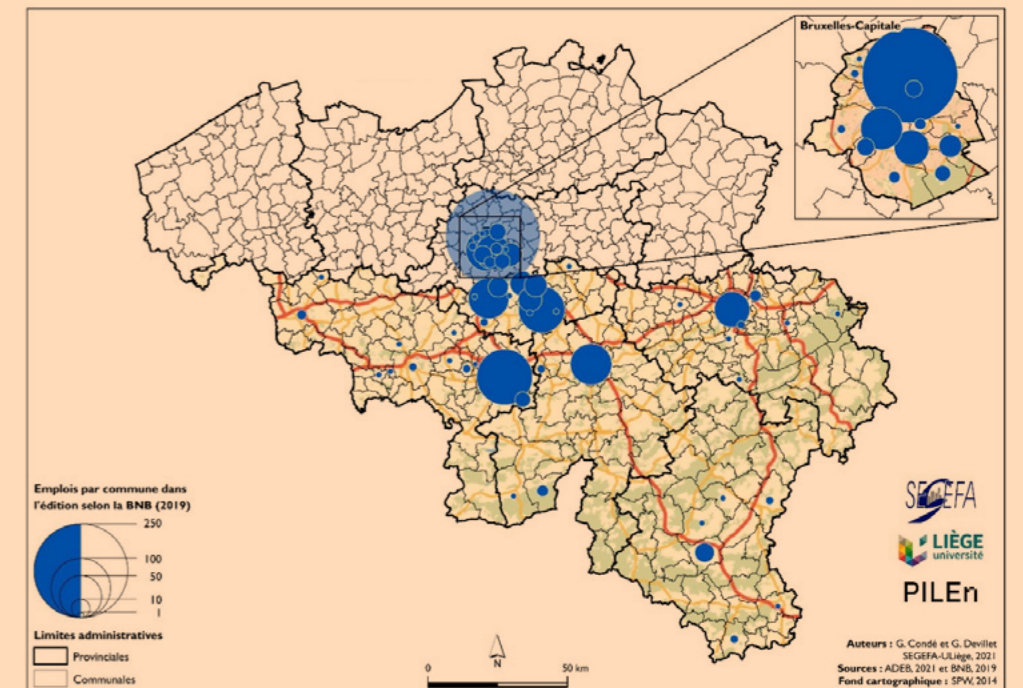


Figure 3. Emploi par commune dans l'édition en Fédération Wallonie-Bruxelles



## Distributeurs

La distribution constitue un maillon spécifique de la filière du livre et le nombre d'opérateurs est limité Figure 4 . Les distributeurs sont majoritairement localisés en Wallonie. Deux formes de distributeurs peuvent en fait être identifiées : les grandes structures, fortement internationalisées et tournées notamment vers l'édition française, et les petites structures plutôt tournées vers les maisons d'édition locales. Le secteur de la distribution est actuellement en profonde restructuration. En effet, Interforum Benelux à Louvain-la-Neuve a fermé ses portes en 2020 et Belgique Loisirs a annoncé sa faillite en janvier 2022.

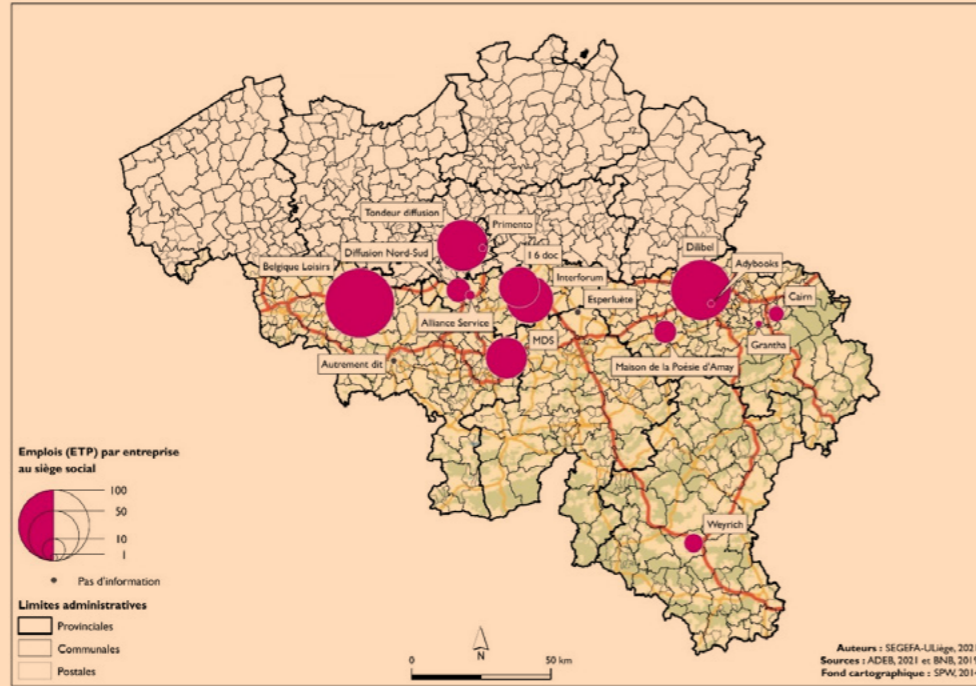


Figure 4. Localisation des distributeurs en Fédération Wallonie-Bruxelles

## Librairies

La localisation des librairies suit assez logiquement la hiérarchie urbaine Figure 5 . Les librairies (indépendantes et chaînes) et grandes surfaces culturelles sont majoritairement présentes dans les principales agglomérations, ainsi que dans les petites et moyennes villes en milieu plus rural. Cette logique de répartition conduit à une concentration dans les principaux pôles commerciaux de la Wallonie et en quelque sorte à la formation de « zones blanches » dans les régions moins densément peuplées. L'accès au livre pour le public dans ces zones constitue donc un enjeu car celui-ci doit parcourir des distances importantes pour accéder aux pôles commerciaux. Dans une optique d'accès au livre, le réseau de bibliothèques présente une certaine complémentarité avec celui des librairies grâce à sa répartition spatiale complètement différente.

## Bibliothèques

La localisation des bibliothèques s'éloigne des logiques de concentration observées dans les autres maillons de la filière pour laisser place à une distribution plus régulière sur le territoire Figure 6 . La majorité des communes dispose d'une bibliothèque (reconnue ou non par la FWB). En effet, les bibliothèques ont par définition un objectif de desserte et de service à la population, et la couverture territoriale du réseau est donc dense. Au total, 275 bibliothèques ont été inventoriées sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certaines de ces bibliothèques disposent de plusieurs

implantations et forment des réseaux, notamment dans les villes où des antennes sont implantées dans différents quartiers, comme à Bruxelles, Charleroi ou Liège par exemple.

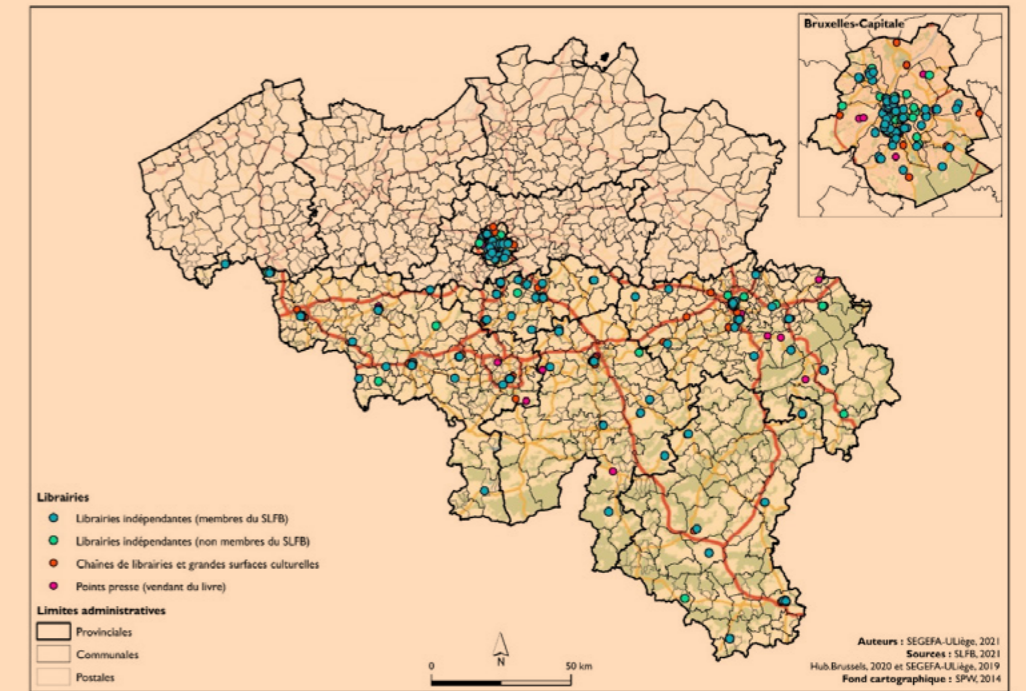


Figure 5. Localisation des librairies et grandes surfaces culturelles en Wallonie et à Bruxelles

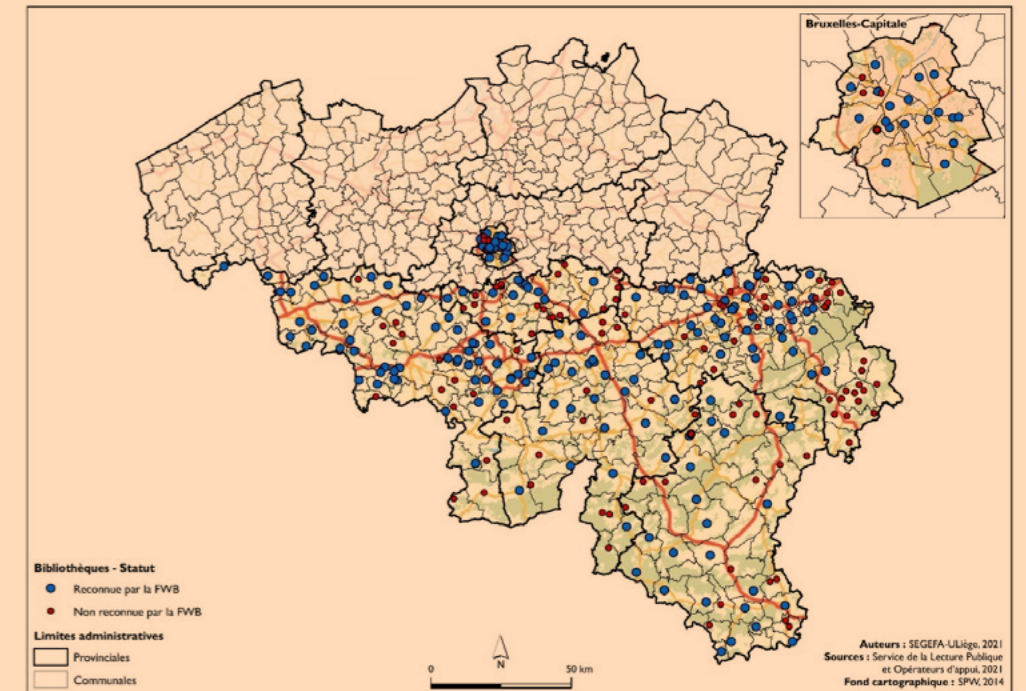


Figure 6. Localisation des bibliothèques en Fédération Wallonie-Bruxelles

## Bilan économique de la filière

L'emploi au sein de la filière est estimé à près de 3 577 postes de travail en 2019. Les différents segments de la filière génèrent entre 400 et 800 emplois, à l'exception des bibliothèques **Figure 7**. Le temps de travail et les équivalents temps plein (ETP) n'ont pu être déterminés que pour l'édition, la distribution et les librairies pour lesquelles les données statistiques sont disponibles (1 601 ETP pour 1 863 postes dans ces trois secteurs).

Le nombre d'auteurs/autrices professionnel·les est estimé à 535 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Par auteurs/autrices professionnel·les nous entendons les auteurs/autrices dont l'activité d'écriture est l'activité professionnelle principale.

L'édition constitue un employeur important au sein de la filière avec 650 postes de travail (560 ETP). Ces postes de travail correspondent aux emplois internalisés au sein des maisons et labels éditoriaux et n'intègrent pas les emplois indirects générés par la sous-traitance. En effet, les éditeurs et éditrices emploient de manière assez systématique des correcteurs, traducteurs et graphistes comme indépendants. Il est toutefois techniquement assez difficile de proposer une estimation pour cet effet indirect.

La distribution occupe 440 postes de travail (430 ETP). Comme mis en évidence précédemment, le nombre d'opérateurs dans ce secteur est limité et ce volume d'emplois est essentiellement lié à quelques structures qui occupent plusieurs dizaines de personnes. Par ailleurs, le ratio entre postes de travail et ETP est particulièrement élevé, ce qui traduit une prédominance du travail à temps plein. L'emploi intérimaire est toutefois assez développé afin de gérer les variations et pics de flux au cours de l'année.

Les librairies indépendantes et chaînes de librairies occupent 770 postes de travail (610 ETP) en Wallonie et à Bruxelles. Le ratio entre équivalents temps plein et postes de travail est légèrement plus faible pour ce maillon de la filière. Cette caractéristique est de fait assez typique du commerce de détail de manière générale, où le travail à temps partiel (ainsi que le travail intérimaire) est assez développé.

Les bibliothèques constituent le premier pourvoyeur d'emplois au sein de la filière avec près de 1 200 postes de travail en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucune information n'est néanmoins disponible sur les heures de travail et le nombre d'ETP. Il est probable que le nombre d'ETP soit proportionnellement plus limité qu'au sein des autres secteurs de la filière, les horaires des bibliothécaires n'étant pas toujours complets ou ceux-ci occupant d'autres fonctions au sein des institutions les employant.

La décomposition de l'emploi par région démontre une variabilité territoriale. La filière occupe 2 378 postes de travail en Wallonie et 1 199 postes à Bruxelles. L'effet de métropolisation à Bruxelles est clairement observable, notamment au niveau des auteurs/autrices et de l'édition. Bruxelles représente un tiers de l'emploi de la filière, alors que la Wallonie est trois fois plus peuplée que Bruxelles. Cette attractivité et l'effet métropolitain de Bruxelles s'étendent d'ailleurs sur le Brabant wallon, qui dispose de nombreux liens fonctionnels avec la capitale. La Wallonie accueille au contraire la majorité des emplois dans la distribution, ainsi que relativement plus d'emplois dans les bibliothèques en raison de l'étendue importante du territoire à couvrir.

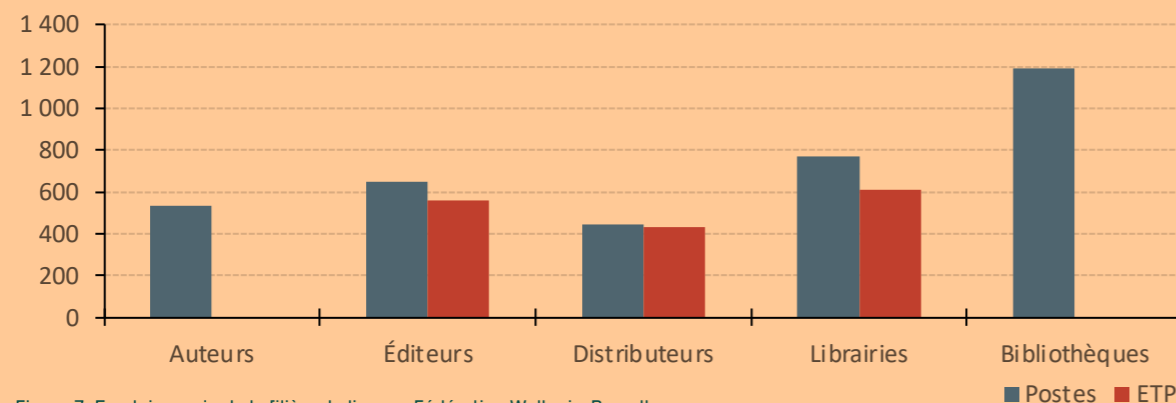


Figure 7. Emploi au sein de la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles

## Entretiens avec les représentant·es des métiers du livre

Cinq entretiens ont été réalisés avec les représentant·es des métiers du livre : auteurs et autrices, maisons d'édition, librairies, bibliothèques<sup>28</sup> afin qu'ils définissent leurs priorités et leurs préconisations pour une structuration de la filière du livre. Ces acteurs et actrices ont souhaité rappeler que la filière du livre est une activité économique.

Les préconisations qui suivent ont été réparties selon des rubriques qui reflètent cette vision :

- Pérenniser, développer, renforcer l'emploi
- Soutenir la formation initiale, continuée et la professionnalisation du secteur
- Garantir la présence du livre sur le territoire : infrastructure et distribution (maillage)
- Ouvrir l'accès à de nouvelles perspectives économiques, stimuler l'innovation
- Organiser l'interprofession et la mutualisation des ressources (réseautage)
- Renforcer la promotion et la visibilité du patrimoine et de la création (rayonnement).

Parmi ces propositions, certaines prennent en compte l'évolution sociétale qui entraîne une sensibilité accrue à l'écologie. En découle la recherche de pratiques plus vertueuses du point de vue environnemental et l'invention de nouveaux modèles économiques. Ces propositions ciblées sont précédées des mentions « filière verte » et « nouveau modèle économique ».

Lorsqu'aucune demande n'a été formulée pour l'un de ces points, il ne figure pas dans la synthèse.

28. Tous les entretiens sont consultables dans leur intégralité sur le site du PILEn, URL : <https://pilen.be/> Pour les liens hypertextes cliquables vers ces derniers, se reporter au point 2.1.3.



## Auteurs, autrices

### **Pérenniser, développer, renforcer l'emploi**

- Développer l'emploi des auteurs et autrices (commandes, contributions, etc.).
- Assurer la rémunération juste de leurs prestations, en s'appuyant notamment sur la Charte des prestations secondaires proposée par la Scam<sup>29</sup>.

### **Soutenir la formation initiale, continuée et la professionnalisation du secteur**

- Poursuivre l'offre de formations vers les métiers du livre.

### **Garantir la présence du livre sur le territoire : infrastructure et distribution (maillage)**

- Inclure dans la filière le réseau des petites librairies et celui des points presse.

### **Ouvrir l'accès à de nouvelles perspectives économiques, stimuler l'innovation**

- Lancer à l'échelle locale des projets centrés sur des objectifs concrets à 5 ou à 10 ans (ancrer l'activité, créer de l'emploi).
- Soutenir l'innovation (nouvelles écritures, multidisciplinarité, etc.).
- Créer les conditions matérielles et financières d'accès par les maisons d'édition aux déclinaisons numériques des œuvres qu'elles publient (jeux vidéo, films d'animation, podcasts, etc.).
- Filière verte : confier des études d'impact à des chercheurs qui pourraient se pencher sur la filière et tirer des préconisations de leur recherche.
- Filière verte : demander à la start-up *The Green Shot* d'adapter son application de coût carbone au domaine du livre.

### **Organiser l'interprofession et la mutualisation des ressources (réseautage)**

- Créer des pôles de rencontres pour améliorer la connaissance des acteurs et actrices du territoire par chacun-e des membres de la filière.
- Centraliser et mettre à disposition la connaissance de l'existant sur le territoire afin, entre autres, de mieux valoriser les professionnel-les.
- Connecter les actions à mener avec les différents niveaux de pouvoir.
- Connecter les actions menées sur le territoire afin de les amplifier.
- Rapprocher les auteurs et autrices du territoire des librairies et bibliothèques.



29. [https://www.scam.be/images/Charte-des-prestations-secondaires\\_2022.pdf](https://www.scam.be/images/Charte-des-prestations-secondaires_2022.pdf)

## Maisons d'édition

### **Pérenniser, développer, renforcer l'emploi**

- Inclure l'emploi dans les aides à l'édition.

### **Soutenir la formation initiale, continuée et la professionnalisation du secteur**

- Multiplier les formations destinées à l'interprofession.
- Aider les petits acteurs à assurer leur présence en ligne (communication et vente).
- Préparer les acteurs et actrices de l'édition à l'arrivée de clauses d'écoresponsabilité dans les marchés.

### **Garantir la présence du livre sur le territoire : infrastructure et distribution (maillage)**

- Créer une ou deux entreprises de distribution dont le modèle économique et les services seraient adaptés à des maisons d'édition de taille petite ou moyenne.
- Assurer aux maisons d'édition des circuits de vente à leur portée.
- Développer les points de vente locaux : librairies, points presse, salons, foires, etc.
- Poursuivre et étendre l'aide aux salons et foires régionales.
- Installer des distributeurs de textes ou de mini livres dans les gares.
- Opérer une réflexion sur la mutualisation des transports.

### **Renforcer la promotion et la visibilité du patrimoine et de la création**

- Tisser des liens entre le secteur et la promotion territoriale (développement du tourisme).
- Prendre en compte et renforcer le rayonnement international des acteurs et actrices locaux.

### **Ouvrir l'accès à de nouvelles perspectives économique, stimuler l'innovation**

- Renforcer et clarifier les dispositifs d'aide et de soutien au secteur et assurer la continuité de ces actions.
- Se concentrer sur une évolution raisonnable basée sur une analyse des évolutions et l'intégrer dans une politique d'actions sur 5 ans.
- Nouveau modèle économique : réduire le pilonnage.

### **Organiser l'interprofession et la mutualisation des ressources (réseautage)**

- Développer des pôles du livre en lien avec la spécificité des territoires.
- Faciliter les passerelles entre les différents opérateurs.
- Soutenir les maisons d'édition locales signifie aussi que les librairies et les bibliothèques soient plus attentives à leur production et leur fassent une meilleure place.





## Libraires

### Pérenniser, développer, renforcer l'emploi

- Soutenir les commerces que sont les librairies : aide à la création, à la constitution du fonds, à l'emploi, etc.
- Pouvoir demander une aide ponctuelle en gestion et trésorerie de la librairie (emploi volant).
- Obtenir le soutien d'une personne compétente pendant quelques semaines (emploi volant).

### Soutenir la formation initiale, continuée et la professionnalisation du secteur

- Permettre la formation continuée des libraires, notamment en gestion, en compensant le manque à gagner causé par l'absence du libraire le temps de la formation.

### Garantir la présence du livre sur le territoire : infrastructure et distribution (maillage)

- Créer une plateforme logistique qui permette aux maisons d'édition et aux librairies belges de faire circuler les livres entre elles.
- Réduire les coûts de transport du livre.
- Au niveau communal, assurer ou augmenter le budget d'achat de livres au niveau des écoles maternelles et primaires, des lieux d'apprentissage, des lieux culturels.

### Renforcer la visibilité du patrimoine et de la création

- Permettre aux librairies de demeurer des lieux attractifs : faciliter et soutenir les différentes animations (expositions, rencontres, signatures...) qu'elles organisent.

### Ouvrir l'accès à de nouvelles perspectives économiques, stimuler l'innovation

- Nouveau modèle économique : créer un équilibre entre créativité éditoriale et production raisonnée afin d'éviter la surproduction qui engendre un coût-travail.
- Filière verte : réduire le pilonnage (1/5 de la production) des livres.
- Filière verte : créer un label qui identifie les éditions durables.



## Bibliothèques

### Pérenniser, développer, renforcer l'emploi

- Assurer une meilleure attractivité de la profession : les bibliothèques sont en sous-emploi chronique et trop peu de bibliothécaires sortent des études conduisant à la filière.
- Entendre les besoins des bibliothèques en termes d'emploi : d'autres profils (animateur-trices, informaticien-nes, enseignant-es de Français Langue Étrangère (FLE), sociologues capables d'une réflexion, etc.) sont désormais nécessaires en bibliothèque.
- Créer une infrastructure de distribution du livre.

### Soutenir la formation initiale, continuée et la professionnalisation du secteur

- Le métier demande aujourd'hui d'être capable de réfléchir à son métier, à ses enjeux, à sa transformation, afin de fournir des plans de développement à 5 ans et leur évaluation. La formation de base manque à ce niveau.
- Permettre la formation continuée des bibliothécaires, assurer notamment un accompagnement en matière d'évolution sociétale de la lecture et des nouveaux outils apparus.
- Proposer un catalogue de formations en adéquation avec les besoins pratiques et techniques des bibliothécaires.
- Augmenter le nombre d'heures de formation.

### Garantir la présence du livre sur le territoire : infrastructure et distribution (maillage)

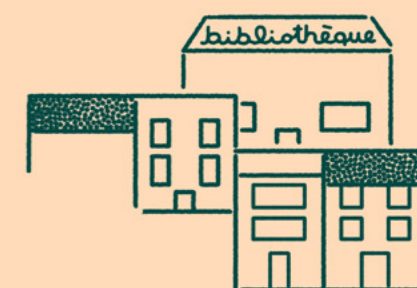
- Augmenter le budget pour les équipements des bibliothèques.

### Renforcer la visibilité du patrimoine et de la création

- Valoriser les acteurs et actrices du livre sur le territoire.
- Coordonner l'organisation d'événements avec les associations et les responsables culturels locaux.

### Ouvrir l'accès à de nouvelles perspectives économiques, stimuler l'innovation

- Équiper les bibliothèques en concordance avec les nouveaux services et les nouveaux usages.
- Instaurer au niveau régional la gratuité du prêt en bibliothèque.
- Niveau provincial : favoriser l'apparition de Points lecture, qui offrent un accès au livre dans des lieux qui n'ont pas de bibliothèque attitrée.
- Filière verte : de nombreuses bibliothèques sont hébergées dans de vieux bâtiments : participer à leur mise aux normes en matière énergétique.



- Filière verte : créer de nouveaux centres d'élagage<sup>30</sup> et soutenir l'élagage des bibliothèques dans le cadre d'une politique concertée.
- Filière verte : réduire l'empreinte carbone du transport (meilleure organisation du prêt interbibliothèques, optimisation des trajets, etc.)
- Filière verte : soutenir une pédagogie des actions menées : les bibliothèques commencent à intégrer les objectifs de développement durable fixés par l'ONU à l'horizon 2030.
- Filière verte : soutenir la dynamique des bibliothèques qui participent à la réflexion citoyenne en matière de climat, entrent en relation avec de nombreux acteurs et actrices de la transition sur le territoire et lancent de multiples initiatives à ce sujet.
- Filière verte : créer le label de « Bibliothèque verte ».

Toutes les propositions relevées ont servi à élaborer les préconisations finales<sup>31</sup>. Cependant, nous pouvons déjà observer l'importance pour chaque maillon de la chaîne de mettre en place un ou plusieurs acteurs de la distribution disposant de plateformes logistiques en Wallonie ; de stimuler la vente de livres au sens large par l'activation des points presse ; d'instaurer un cercle vertueux entre promotion et attractivité du territoire en assurant la promotion et la visibilité des acteurs et actrices locaux de la filière du livre

30. L'élagage est « l'opération qui consiste à supprimer du fonds les ouvrages qui ne présentent plus d'intérêt pour les utilisateurs, en raison de l'obsolescence de leur contenu ou de leur état physique. (...) ». Source : VANZIELEGHEM (Eric), *Manuel pratique de bibliothéconomie*, Bruxelles, Politeia, 2008, p. 9.

31. Se reporter au point 4 de ce présent rapport.

Intervenant-es à ce séminaire en ligne du 17 décembre 2021 modéré par Benoît Dubois, directeur de l'ADEB :

- Pascal Verhulst, *conseiller culturel à la Ville de Charleroi.*
- Morgan di Salvia, *rédacteur en chef du Journal Spirou.*
- Émilie Malburny, *éditrice et gérante chez Lilys éditions.*
- Eric Brogniet, *auteur et critique littéraire.*
- Gaëlle Charon, *déléguée générale du Syndicat des Libraires francophones de Belgique (SLFB).*
- Christine Defoin, *chargée de missions (Label édition, Objectif Lire, Traduction) à la Foire du Livre de Bruxelles.*
- Marie Dardenne, *responsable de la Bibliothèque l'Avenir à Gosselies.*
- Romain Voisin, *coordinateur du centre culturel Le Vecteur à Charleroi.*

## Séminaires interprofessionnels

### « Livre et territoire »

Il est à noter que les différent-es intervenant-es sollicité-es sont responsables des informations communiquées (chiffres, avis, faits répertoriés, etc.) dans le cadre de leurs interventions lors de ces séminaires interprofessionnels.

#### Synthèse du séminaire de Charleroi – État des lieux

Charleroi-métropole se développe : elle regroupe aujourd'hui 30 communes et 600 000 habitants (200 000 habitants pour la Ville). Cette entité abrite une maison d'édition patrimoniale, qui constitue l'un des « fleurons » de la bande dessinée belge et fête son centenaire en 2022 : les éditions Dupuis. Éditeur visionnaire, à la source de ce que l'on a appelé « l'école de Charleroi », Dupuis a marqué le paysage éditorial et continue de le faire. Sa présence a contribué à l'éclosion d'une myriade de petites maisons d'édition, qui se trouvent dans la ville ou en périphérie.

De nombreux projets à Charleroi s'articulent d'ailleurs autour de la bande dessinée, dont l'exposition inaugurale du Musée des Beaux-Arts dans sa nouvelle implantation ou, à l'horizon 2024, un projet patrimonial et de création taillé pour occuper trois étages du Palais des Beaux-Arts.

Tout comme Liège, Charleroi possède un réseau dense de bibliothèques publiques : 15 dans la ville, réparties dans les différents quartiers. En 2019, 15 000 lecteurs les ont fréquentées et 25 000 personnes ont bénéficié des animations proposées. Cet ensemble dynamique, attentif à mettre en valeur le patrimoine de la Ville et de la région, organise également des ateliers de création en connivence avec les plateformes culturelles de la Ville, telle Le Vecteur.

En plus d'un festival littéraire (Livresse), Le Vecteur a, par ailleurs, constitué une bibliothèque spécialisée, *Le Rayon*, inspirée par sa programmation et orientée vers les centres d'intérêt de ses publics : musique, cinéma, arts visuels, romans graphiques et bandes dessinées. Avec les bibliothèques du musée de la Photographie de Charleroi, de l'Université du Travail et de l'Académie des Beaux-Arts, elle contribue à un ensemble de fonds pointus et précieux.

Le maillage des librairies à Charleroi comprend une librairie généraliste majeure du centre-ville, *Molière*, ainsi que trois autres librairies indépendantes, dont *Le Fanal* et *BD CHOC*. Comme ailleurs en Wallonie, les chaînes (Club, Fnac, Slumberland) sont présentes dans les grandes surfaces commerciales, alors que les petites communes environnantes sont desservies par des points presse. À noter la présence de librairies de seconde main en centre-ville : *Fafouille* ou *Oxfam*, qui occupent également une place dans la filière du livre.

Au niveau des infrastructures, Charleroi compte un distributeur important sur son territoire : MDS Benelux. Plus largement, la Réserve centrale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lieu de centralisation, de conservation et de réorientation pour les ouvrages retirés des collections des bibliothèques publiques se situe à Lobbes, en province de Hainaut.

## – Bonnes pratiques

La Ville de Charleroi entend devenir une ville résidentielle de création. Le patrimoine que constitue l'édition de bande dessinée sur son territoire oriente également ses actions, comme l'entrée prochaine de la bande dessinée au Musée des Beaux-Arts ou le développement d'un important projet centré sur le 7<sup>e</sup> art au Palais des Beaux-Arts.

La ville de Charleroi se profile en ville résidentielle de création. Dans le cadre de résidences courtes, moyennes ou longues, elle prête une attention particulière à la rémunération des auteurs et autrices, que ce soit durant ce temps de création ou pour leurs interventions. Si des résidences existent déjà dans le cadre de certains lieux culturels, comme Le Vecteur, elles pourraient à l'avenir s'implanter dans les institutions culturelles et les écoles. Les auteurs et autrices du texte et de l'image seraient présent-es dans les classes une ou deux semaines, soit pour retravailler leur œuvre, soit pour créer avec les élèves quelque chose de singulier.

Sensibilisée à l'importance de la lecture chez les jeunes, Charleroi a été désignée en 2021 ville-pilote de l'opération « Tout le monde lit », une initiative de l'ADEB avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Trente-quatre classes de l'enseignement maternel et fondamental ont programmé un quart d'heure de lecture plaisir au quotidien.

Par ailleurs, la Ville ancre la bande dessinée comme ADN de son patrimoine culturel en lui ouvrant le Musée des Beaux-Arts et en portant un projet patrimonial et de création centré sur la BD qui prendra place au Palais des Beaux-Arts à l'horizon 2024. Ce dernier rassemblera toutes les maisons d'édition indépendantes belges et pourrait par la suite se redéployer en festival centré sur l'édition indépendante.

Charleroi intervient directement auprès de certaines maisons d'édition, telle Entre deux pages ou les Éditions du Basson. Cependant, la Ville souhaite provoquer davantage de rencontres entre les différents membres de la chaîne du livre et inscrire les pratiques d'écriture dans une transversalité avec d'autres lieux culturels ou d'arts plastiques.

Après s'être tournée vers les pays étrangers, la Foire du Livre de Bruxelles s'oriente aujourd'hui vers les régions et les villes de Belgique, en commençant par Charleroi. Il s'agit de mettre en place un échange de savoirs et de compétences avec les opérateurs locaux, de concrétiser des propositions d'animations et de rencontres ou encore de travailler avec des publics éloignés du livre.

La Foire du Livre de Bruxelles a accumulé au fil de ses éditions une expertise considérable en matière d'organisation et d'animation de manifestations littéraires. Sur l'impulsion de sa directrice générale, Marie Noble, elle a dirigé cette année son attention sur les richesses de son propre territoire, en commençant par la Ville de Charleroi.

Après une prise de contact avec les différents opérateurs et opératrices du livre sur le territoire, elle a imaginé une quarantaine de propositions. Certaines sont en gestation, d'autres déjà réalisées ou sur le point de se concrétiser.

Ainsi, la Foire du Livre de Bruxelles :

- finalise un véritable label d'écriture dans la perspective de mettre en place un réseau de résidences d'écriture en partenariat avec l'ALBA, la maison des talents partagés, apparue sous l'impulsion de Mélanie De Biasio et logée dans l'ancien Consulat général d'Italie.
- travaille avec les publics éloignés de la lecture en pilotant un projet avec l'école du Bois Marcelle (enseignement spécialisé) où elle amène des auteurs/autrices et réalise des ateliers d'écriture.
- organisera lors de la Journée de la Traduction une rencontre autour des onomatopées en bande dessinée.

- créera des partages de rencontres littéraires avec la librairie *Molière*.
- organisera une rencontre entre petites et moyennes maisons d'édition dans la région.

La philosophie générale de la Foire du Livre de Bruxelles, à savoir privilégier la transversalité des genres, des formes, des arts et des publics, a rencontré un vif écho à Charleroi. Les propositions, qui sont encore à l'étude, visent à approcher d'autres pôles de création dans la Ville, tel Charleroi Danse, pour créer des croisements entre disciplines artistiques.

Elles visent aussi à travailler des thématiques populaires, comme le sport, avec un large public. Quelle(s) forme(s) littéraire(s) pourraient prendre les images du sport ? Comment travailler sur le langage des arbitres ?

C'est une offre de savoirs, de disponibilité et de contacts facilités qu'amène la Foire du Livre de Bruxelles vers les opérateurs culturels de Charleroi qui n'avaient pas envisagé cette possibilité ou qui, s'ils l'avaient envisagée, n'avaient pas eu l'occasion de la réaliser.

Le réseau des bibliothèques publiques de Charleroi est et a toujours été attentif à mettre à disposition des lecteurs et des lectrices des ouvrages d'auteurs/autrices belges, les productions de maisons d'édition locales et des ouvrages qui traitent du patrimoine de la région.

Les bibliothèques de Charleroi sont attentives depuis toujours à acquérir des ouvrages d'auteurs belges et locaux – et de maisons d'édition locales.

L'édition BD fait l'objet d'une attention particulière à cet égard et une réserve précieuse de bande dessinée est conservée à la bibliothèque Arthur Rimbaud.

Les ouvrages qui traitent du patrimoine de la région sont systématiquement acquis deux fois, le premier exemplaire pour la consultation en bibliothèque, le second pour le prêt direct.

L'un des objectifs du Plan Lecture<sup>32</sup> sera, par ailleurs, de mettre en évidence le patrimoine local et régional par des ateliers en classe et des rencontres avec des auteur-trices et illustrateur-trices que ce patrimoine a inspiré-es.

Le Vecteur, plateforme culturelle, organise le Festival Livresse, lors duquel elle invite un collectif à créer une édition en résidence, a monté sa propre bibliothèque, *Le Rayon*, et réfléchit au fait qu'il faut sortir le livre pour qu'il aille à la rencontre des publics.

Depuis 1996, le Vecteur organise le festival Livresse, festival littéraire pluridisciplinaire qui court sur 4 jours de « discussions, ateliers, expos, projections et concerts ». Inclusif, il s'ouvre sur de nouveaux modes de produire (DIY) et discute livre illustré comme féminisme. Le festival donne une place à la microédition, une économie parallèle à celle de la chaîne traditionnelle du livre, que met également en valeur un autre festival, Papier Carbone, organisé par le BPS22.

Chaque année, en amont du festival, le Vecteur invite en résidence durant trois mois un collectif. Celui-ci crée une édition, lancée à l'occasion de Livresse.

Durant l'année, Le Vecteur collabore avec le réseau de la Lecture publique en proposant des ateliers donnés par des animateur-trices/artistes, avec une touche particulière sur la bande dessinée et les romans graphiques. Ces ateliers prennent place dans les bibliothèques du réseau afin de toucher un public plus large que celui de la plateforme.

Cet intérêt pour le support livre, Le Vecteur l'a concrétisé par la mise en place d'une bibliothèque, *Le Rayon*, inspirée par sa programmation et orientée vers les centres d'intérêt de ses publics : musique, cinéma, arts visuels, romans graphiques et bande dessinée.

La période du COVID a amené la plateforme à proposer des concerts dans des espaces urbains ouverts, ce qui leur a permis d'aller à la rencontre des publics. Cette nouvelle pratique, couplée à l'observation que les ventes

32. Le Plan Lecture est un programme de sensibilisation à la lecture des 0-18 ans initié en 2015 par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



de la librairie éphémère de Livresse ont été en hausse constante ces deux dernières années, amène à constater qu'il s'agit d'un moment charnière pour les chaînes économiques de type livre ou concert et qu'il faut saisir la balle au bond.

### Ressources

- **Editions Dupuis** : actives en bande dessinée depuis leur naissance à Marcinelle en 1938, elles ont depuis lors diversifié leurs activités : production de séries animées, ventes de licences, etc. Elles ont contribué à faire naître des personnages très connus de la bande dessinée : Spirou, Gaston, Marsupilami, Cédric, Kid Paddle, etc.
- **Le Vecteur** : centre culturel situé à Charleroi proposant un vaste programme de concerts, rencontres littéraires et expositions.
- **Bibliothèque Arthur Rimbaud** (Charleroi)
- **Musée des Beaux-Arts de Charleroi**
- **Palais des Beaux-Arts de Charleroi** : centre artistique et culturel pluridisciplinaire proposant des expositions, des spectacles de danse, d'arts du cirque, de théâtre, etc.
- **Molière** : librairie indépendante généraliste située à Charleroi.
- **Le Fanal** : librairie indépendante chrétienne située à Charleroi.
- **BD CHOC** : librairie indépendante spécialisée dans la vente de bandes dessinées neuves et d'occasion et située à Fleurus.
- **Le Musée de la Photographie** (Charleroi).
- Université du Travail Paul Pastur : institution scolaire implantée à Charleroi.
- **Académie des Beaux-Arts de Charleroi**.
- **Le Rayon** : bibliothèque de quartier intégrée au réseau de la Lecture publique de la Ville de Charleroi et hébergée par le centre culturel Le Vecteur. Elle se focalise essentiellement sur la littérature émergente, les pratiques artistiques transversales et l'édition indépendante.
- **Librairie Grandchamps/Fafouille** : librairie de livres anciens et seconde main.
- Oxfam Shop Marcinelle : magasin de seconde main proposant notamment une offre de livres d'occasion.
- **Réserve centrale de la Fédération Wallonie-Bruxelles** (Lobbes).
- **Entre deux pages asbl** : maison d'édition pour la jeunesse située à Charleroi.
- **Éditions du Basson** : maison d'édition développant trois axes éditoriaux (roman, décalé et l'identité carolo et le pays de Charleroi).
- **Festival Livresse** : festival littéraire pluridisciplinaire organisé annuellement par le centre culturel Le Vecteur à Charleroi.
- **L'Alba, la maison des talents partagés** : centre artistique pluridisciplinaire ayant pour objectifs de permettre aux artistes d'explorer d'autres façons de faire et d'être, de rassembler les créateurs et les lieux culturels et de participer au rayonnement des artistes de la FWB à l'étranger.

### – Que faut-il développer ?

L'auteur Éric Brogniet a une formation de bibliothécaire-documentaliste. Il constate l'exceptionnelle densité et le dynamisme du réseau de la Lecture publique dans sa ville. Son expérience l'amène à faire quelques propositions pour mettre l'art au centre de la cité, que ce soit au travers de résidences ou d'ouvertures.

Charleroi et sa région possèdent un grand potentiel en matière de start-up innovantes et de nouvelles technologies. Assez pour opérer une réflexion sur la création d'un incubateur artistique de type multidisciplinaire qui permette aux créateurs et créatrices de pouvoir développer des projets innovants entre littérature et arts graphiques, arts graphiques et informatique, informatique et scénographie urbaine.

La Ville de Charleroi possède à la fois un réseau dense de bibliothèques publiques et des bibliothèques spécialisées : on pense à la bibliothèque du Musée de la Photographie, à celle de l'Académie des Beaux-Arts ou encore de l'Université du Travail. Pourquoi ne pas inscrire l'ensemble de ces bibliothèques dans un maillage commun ?

La Réserve centrale de Lobbes joue un rôle essentiel dans la filière du livre. Elle atteindra rapidement sa pleine capacité. Il serait utile de multiplier ce type de structure.

La réouverture des bibliothèques en établissements scolaires serait une mesure heureuse : en les fermant, un contact avec le jeune public a été perdu, or celui-ci est précisément le futur consommateur du livre.

Dans le cadre de l'approche des publics éloignés des bibliothèques, il serait intéressant de favoriser les visites de bibliothèques par des classes et de mettre à disposition des navettes pour ce faire.

Charleroi pourrait accueillir un Salon du livre jeunesse qui fasse la part belle à l'animation, à l'interdisciplinarité, à un travail de sensibilisation et de formation à la lecture, c'est-à-dire qui introduise sa pédagogie autant que la découverte des maisons d'édition.

Télé-Sambre, comme le bulletin communal, devraient valoriser la lecture, les auteurs/autrices hennuyers et fournir des outils d'information à une population en situation de fracture sociale.

#### Les éditions Dupuis souhaitent :

- être reconnues comme actrices de la création contemporaine (et pas exclusivement sous l'angle patrimonial). Dupuis demeure le seul éditeur de Belgique à proposer une revue hebdomadaire (le Journal *Spirou*) et entretient une vision affûtée sur l'ensemble de la production de BD contemporaine.

#### Lilys éditions attire l'attention sur :

- la situation des petites structures d'édition à Charleroi, qui peinent à entrer en contact avec les librairies.

#### Ce que le Syndicat des Libraires francophones de Belgique demande :

- une meilleure appréhension de la dimension commerciale de la librairie où « chaque livre paie son loyer ».
- une meilleure connexion avec les autres membres du secteur à Charleroi avec une attention portée au fait de communiquer les projets à venir dès leur conception.



Séminaire en ligne du 18 janvier 2022, animé par Guy Marchal, secrétaire général de la FIBBC, et Bénédicte Dochain, directrice de la Bibliothèque des Chiroux, avec les interventions des personnes suivantes :

- Stéphanie Koch, *première attachée à la Direction générale Culture-Sports-Tourisme de la Province de Liège.*
- Anna Ozanne, *responsable des matières culturelles au cabinet de Luc Gillard (Province de Liège).*
- Tanguy Habrand, *responsable de la collection patrimoniale Espace Nord et auteur.*
- Claire Nanty, *responsable de la librairie La Grande Ourse.*
- Philippe Marczewski, *auteur et lauréat du Prix Rossel 2021.*
- Isabelle Peeters, *bibliothécaire dirigeante du Département de la Culture de la Ville de Liège et organisatrice des Apéros littéraires.*
- Julie Hanique, *coordinatrice du Comptoir des Ressources Créatives.*
- Patrick Moller, *directeur général de Dilibel.*
- Françoise Wallon, *coordinatrice du bachelier en bibliothécaire-documentaliste à la Haute École de la Province de Liège.*

## Synthèse du séminaire de Liège – État des lieux

Un grand projet domine le paysage du livre à Liège : le futur pôle Bavière. Ouvert à l'ensemble des publics pour une multiplicité d'usages, le bâtiment répond à la définition de la bibliothèque comme tiers-lieu : « du lieu du livre » au « lieu à vivre ». La thématique générale qui a présidé à sa conception et encadrera ses activités est : « Écriture et numérique ».

D'une superficie totale de 15 000 m<sup>2</sup> pour un budget total de 50 millions d'euros, cette future Grande Bibliothèque comprendra un centre de ressources, un Pôle des savoirs, un espace dédié à la création, l'Explorateur des Possibles et une pépinière d'entreprises culturelles et créatives. L'équipement du Pôle des savoirs inclut une salle d'exposition, un auditorium et une brasserie. L'Exploratoire des Possibles offrira l'accès à un Fablab et à un DigitalLab, orientés vers la réalité virtuelle et destinés à promouvoir des collaborations avec l'ULiège dans les champs de la recherche et de l'expérimentation.

L'accès à la culture par le plus grand nombre sera travaillé par le biais de la programmation et de médiations, mais aussi par une attention portée aux cultures dites populaires : bande dessinée et jeux vidéo.

En dehors de cette réalisation, Liège et sa province accueillent de nombreux auteurs/autrices et illustrateurs/illustratrices réunies dans un tissu associatif dense, des librairies indépendantes dynamiques, ainsi qu'un nombre significatif de petites structures travaillant dans ou à la marge de l'édition artisanale.

### – Bonnes pratiques

Le Comptoir des Ressources Créatives est un lieu en cogestion qui s'appuie sur l'économie sociale pour offrir des outils matériels et immatériels d'aide à la création. Espace de rencontres et d'échanges pluridisciplinaires, il renforce l'écosystème local.

Le Comptoir des Ressources Créatives, né en 2012, met à la disposition d'un public créatif les conditions nécessaires pour travailler. Son but est de renforcer un écosystème local en développant des solutions collectives et participatives (co-construction). Son activité entrecroise l'écriture, l'édition, l'impression et les arts plastiques.

#### Dans cette optique, le CRC :

- propose des outils matériels à un prix équitable,
- propose des services immatériels entièrement subventionnés (économie sociale),
- organise des rencontres sectorielles liées aux métiers de l'impression autour de thématiques ou de pratiques communes pour cerner l'existant, améliorer l'existant, identifier les besoins non remplis.

Par nature, le CRC touche des publics variés : auteurs-trices, auteurs-trices performeur-ses, illustrateurs-trices, poètes-ses slameurs-ses. Il éditera en 2023 une cartographie des outils d'impression disponibles sur le territoire. Le CRC revendique une rémunération du travail créatif à sa juste valeur.

Le distributeur Dilibel entretient une relation étroite avec les libraires qu'il fournit. Cette proximité l'a amené à soutenir les librairies victimes des inondations.

Historiquement, l'entreprise Dilibel est issue des éditions Marabout, dont le siège se situait à Verviers et qui fait maintenant partie du groupe français

Hachette<sup>33</sup>. Stratégiquement, le diffuseur revendique son ancrage belge et ses liens avec la province de Liège où il envisage de développer ses activités.

Le monde politique a considéré la librairie comme un commerce essentiel durant la pandémie de COVID19. Les chiffres issus du monde de l'édition montrent une croissance de 20% pour le marché du livre, un pourcentage totalement atypique puisqu'elle plafonne habituellement à 2%. Ce dynamisme inattendu pourrait aider les librairies sinistrées de la région à retrouver un chiffre d'affaires à l'équilibre. Cependant, le distributeur, qui entretient des rapports « de proximité » avec les librairies, a entendu leurs difficultés. Il a mis à disposition des libraires qui réouvraient un nouveau stock et a attendu le paiement des assurances pour soutenir les autres. Une « assistance commerciale » qu'il considère comme une bonne pratique.

La librairie *La Grande Ourse* s'est ouverte lors du premier confinement en s'appuyant sur une politique d'animations et de mise en valeur d'illustrateurs et d'illustratrices de la province et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sa fondatrice, Claire Nanty, a fait le pari que la Ville de Liège, qui héberge le fonds Michel Defourny (90 000 albums), vibre pour ce domaine de la littérature.

La librairie *La Grande Ourse* porte le projet de réinventer la librairie jeunesse pour en faire un lieu qui favorise les relations parents-enfants. Elle propose essentiellement de la bande dessinée et de la littérature jeunesse.

La librairie s'est ouverte lors du premier confinement, avec en tête une vaste programmation d'événements, de rencontres et d'expositions. Condamnée à la proximité par la force des choses, la librairie a converti cette contrainte en atout. Elle a affermi ses relations avec artistes et associations de la province pour proposer des animations qui ont attiré un premier public, suffisant pour développer l'activité. *La Grande Ourse* a, par exemple, créé un partenariat avec le *Festival Voix de Femmes* pour accueillir plusieurs ateliers animés par des artistes invitées (BD, collage...) ou avec certain-es auteurs et autrices ayant anciennement participé à la revue de poésie *Le Fram* pour une rencontre.

### Ressources

- CEL, Collectif des Écrivains Liégeois, sous la houlette de Giovanni Lentini : ce collectif fait partie de **l'Association des Écrivains belges** (AEB), association professionnelle dédiée à la promotion des auteurs/autrices belges de textes.
- La plateforme **Liège Lettres** : issue du Service de la Lecture Publique de la Ville de Liège, elle rassemble toutes les activités littéraires organisées par la Ville et par les bibliothèques de Liège.
- Les apéros littéraires *Enlivrez-vous* : organisés par le Service de la Lecture Publique de la Ville de Liège depuis 2013, ils ont rassemblé plus d'une centaine d'auteurs/autrices invité-es et réinvité-es et ont touché plus de 3 500 personnes.
- **Le Prix Marcel Thiry** : lancé en 2000 par la Ville de Liège et doté d'un montant de 2 500 euros, il honore la mémoire du poète liégeois Marcel Thiry. Il récompense tous les ans alternativement une œuvre poétique et une œuvre romanesque.
- **La Biennale de l'Image Possible** : organisée par le Centre culturel « Les Chiroux » à Liège, c'est une manifestation qui explore les possibles à travers la photographie et les arts visuels.

33. Il est à noter que Dilibel est également une filiale du groupe Hachette, indépendamment des éditions Marabout.

## Ressources

- **Les ateliers du Texte et de l'Image** : située à Liège, l'asbl a pour mission la gestion, la conservation et la valorisation du Fonds Michel Defourny. Ils organisent pour ce faire de nombreuses activités de promotion de la lecture via des partenariats avec des institutions culturelles et d'éducation permanente.
- **Festival Voix de femmes** : se déroulant de façon biennale, c'est un lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion de projets artistiques. Il est organisé par l'asbl du même nom qui développe un projet à l'intersection des arts, des cultures et des féminismes.
- **Le Fram** : revue littéraire active en 1998 et 2012 qui n'existe plus actuellement. Elle a compté 23 numéros et publié plus de 200 auteurs/autrices de divers horizons et servi de tremplin à de nombreux jeunes poètes/poétesses. D'anciens membres ont créé à sa suite la revue plastique et poétique **Boustro** en 2015, qui elle continue de paraître.
- **Le Comptoir** joue à l'année longue un rôle de soutien de la petite et microédition via sa librairie et l'organisation d'activités parmi lesquelles des expositions, des rencontres et l'organisation annuelle du salon *Les Fugueurs du livre* le premier week-end de décembre au musée Curtius.
- **La Foire du Livre Politique** : elle vise à rassembler annuellement tous les acteurs et actrices concernés par le secteur de la production, diffusion et utilisation d'ouvrages, de magazines et de revues politiques. Elle remet également le Prix du Livre politique.

### – Que faut-il développer ?

Coauteur d'une *Histoire de l'édition en Belgique*, Tanguy Habrand estime être véritablement chanceux lorsqu'il observe le paysage du livre en région liégeoise : le monde de la bibliothèque bouge, il existe de nombreux salons du livre, la présence de l'université enrichit l'univers culturel de la ville et elle compte de nombreux auteurs et autrices. Cependant, il préconise quelques mesures pour renouer avec le rayonnement éditorial que la ville a perdu.

#### → Créer une pédagogie des aides existantes.

Auteurs/autrices et éditeurs/éditrices peuvent avoir le sentiment d'une absence de cadre institutionnel en région liégeoise. Leur réflexe serait alors de se tourner vers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une pédagogie des aides directes, orientées projet, serait souhaitable.

#### → Créer un flux entre création locale et internationale

Il existe de nombreux organismes qui invitent des auteurs/autrices de dimension internationale en Belgique francophone (Passa Porta, Foire du livre de Bruxelles...). De simples collaborations permettraient d'imaginer des tournées ou des opérations croisées en faveur du public et des auteurs et autrices de la région. À rebours, il serait fécond de créer une dynamique de mise en valeur des créateurs et créatrices présent-es sur le territoire pour les promouvoir à l'échelle internationale.

#### → Organiser une grande consultation des professionnel·les du livre.

La dernière a eu lieu en 2012 et le paysage a fortement changé depuis.

#### → Valoriser des opérations transversales

Les fonds d'archives Defourny, Simenon et Hubert Nyssen, pour ne citer qu'eux, vivent une vie séparée. Il serait fécond de les valoriser de manière transversale.

#### → Renouveler les fonds des bibliothèques de quartier

Le déménagement des Chiroux dans un quartier vu comme excentré amène à reconsidérer l'importance des bibliothèques de quartier. Nombre de celles-ci nécessitent un élagage (et du personnel pour l'opérer), ainsi qu'un renouvellement de leur fonds. « Avoir dans les rayons des ouvrages qui datent des années 80 est une très mauvaise publicité pour le livre et la lecture ».

#### → Créer des passerelles au niveau de l'enseignement

La ville de Liège est riche au niveau de l'enseignement des métiers du livre : outre l'édition, elle compte la seule formation en librairie de la Fédération Wallonie-Bruxelles (assurée par l'IFAPME). Permettre aux enseignants des différents pôles de se rencontrer et d'échanger permettrait de créer des passerelles pour, notamment, ajuster la formation aux métiers du livre aux défis du futur.

Françoise Wallon, responsable de la section bibliothécaire-documentaliste à la Haute École de la Province de Liège revendique une amélioration de la formation pour répondre au besoin criant de bibliothécaires sur le terrain.

Françoise Wallon constate que la formation de bibliothécaire est désertée malgré l'offre d'emploi : trop peu d'étudiant-es s'inscrivent dans la formation de bachelier par rapport à la demande et trop peu de jeunes diplômé-es en sortent (15 à 18 par année académique).

Pour remédier à ce problème, elle pointe la possibilité pour les documentalistes de disposer de passerelles vers les Sciences du livre à l'université. Elle nourrit une réflexion en cours sur la séparation des deux formations : bibliothécaire et documentaliste. Une quatrième année de formation orienterait vers trois métiers : bibliothécaire, documentaliste ou archiviste.

#### Le Comptoir des Ressources Culturelles et Créatives recommande de développer :

- Des occupations à long terme pour les structures qui permettent aux auteurs et autrices de créer leurs livres (et notamment d'imprimer) : les baux précaires entravent leur développement et brouillent leur communication.
- Les festivals d'édition indépendante et de microédition.

#### Dilibel recommande de :

- Poursuivre le développement de l'activité de distribution du livre en région.

#### La Grande Ourse recommande de :

- Résoudre les nombreux problèmes logistiques en matière de distribution du livre.

Séminaire en ligne du 14 février 2022, animé Frédéric Young, délégué général de la Scam, avec les interventions des personnes suivantes :

- Catherine Renson, *représentante des bibliothèques de la Province du Luxembourg.*
- Amandine Fairon, *romancière et nouvelliste.*
- Isabelle Lambert, *gérante de la librairie Livre'S (Marche-en-Famenne).*
- Olivier Weyrich, *directeur des éditions Weyrich.*
- Alicia Morette, *coordinatrice du Service du Livre Luxembourgeois.*
- Jacinthe Mazzocchetti, *anthropologue et autrice.*

## Synthèse du séminaire de Luxembourg

### - État des lieux

La Province de Luxembourg se distingue par son territoire étendu pour une population dispersée. C'est le seul territoire où les professionnel·les ont émis le regret que certain·es auteurs et autrices refusaient parfois de s'y rendre car le trajet était trop long par rapport à leur domicile. Cette sensation de distance est parfois renforcée par un sentiment de solitude. Ainsi que l'a formulé une intervenante : « Nous nous sentons un peu isolés, mais peut-être aussi que nous nous isolons. » Selon la cartographie établie par le SEGEFA, les auteurs et autrices présent·es dans la Province résident en milieu rural, une spécificité de ce territoire.

Pour les maisons d'édition, la répartition est assez régulière sur la province. Les structures sont petites : une ou deux personnes employées ou un·e indépendant·e en activité principale. Le volume d'emploi reste modeste.

Weyrich est le distributeur le plus présent et la structure éditoriale la plus importante sur ce territoire.

Les librairies y sont, comme ailleurs, concentrées dans les petites et moyennes villes et localisées dans les parties traditionnelles des centres-villes : Marche, Libramont, Neufchâteau, Bastogne et Arlon, qui possède quatre librairies indépendantes. Les chaînes de librairies et les grandes surfaces culturelles ont des localisations plutôt périphériques.

La répartition des bibliothèques est totalement différente de celle des autres territoires : ici, elle est régulière. On perçoit la volonté de couvrir au mieux la province avec une bibliothèque présente par commune. Autre particularité : certaines bibliothèques non reconnues sont agglomérées par grappes. La caractéristique qui en découle en matière d'emploi : les équipes sont petites, voire très petites, l'échelle allant de la plus petite taille reconnue par la FWB, soit un temps plein ½ à la taille maximale de 8 temps pleins.

### - Bonnes pratiques

Alicia Morette représente le Service du Livre Luxembourgeois dont le travail consiste à promouvoir les auteurs/autrices luxembourgeois·es né·es dans la province, qui y résident ou toute personne qui a un livre publié sur le territoire. Cette promotion s'étend aux maisons d'édition installées dans la province.

Le SLL travaille au quotidien sur son site internet qui rassemble 1 231 fiches d'auteurs et d'autrices référencé·es dans la Province. Le site est adossé à une base de données d'auteurs, de livres et d'éditeurs répertoriés depuis 1976. Elle renseigne 15 000 titres d'ouvrages d'auteurs/autrices ou d'éditeurs/éditrices luxembourgeois·es. Chaque jour, des articles et coupures de presse sont collectés : ils nourrissent le site, mais aussi une documentation disponible pour le public sur place sous la forme de « dossiers des auteurs ».

Le SLL gère également une librairie où un ensemble de titres est disponible à la vente directe et à l'envoi. Il présente les nouveautés littéraires sur son site (fiches) et sous forme de capsules diffusées sur la chaîne de télévision locale.

Le SLL organise des rencontres avec les auteurs et autrices de la province, y compris à l'école.

Enfin, il joue le rôle d'intermédiaire entre les manifestations littéraires et les auteurs et autrices, proposant leur présence et s'assurant de leur juste rémunération.

**Catherine Renson** insiste sur le fait que les bibliothèques sont de grandes acheteuses d'ouvrages, qu'elles assurent la conservation de la production éditoriale, vite éclipsée en librairie et que, de ce fait, elles jouent un rôle d'incitant à la production, à la diffusion de la création et constituent un stock d'inspiration pour les auteurs et autrices.

Elle appuie le fait que toutes les bibliothèques reconnues en Province de Luxembourg utilisent le même système informatique. Cette force assure

une connexion permanente entre les différents opérateurs subventionnés, lien qui se prolonge jusqu'au domicile du lecteur qui peut consulter le catalogue, gérer son compte en ligne et entrer en contact avec les bibliothécaires du réseau quand il le souhaite.

La distance entre les opérateurs est comblée par un système de navettes par camionnette, opéré à partir de la bibliothèque centrale vers les bibliothèques reconnues deux fois par semaine, une autre caractéristique unique en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui permet une mobilité des ressources autant qu'un contact fort entre les personnes.

Durant les périodes de confinement, une permanence de l'accès à la lecture et aux supports de lecture a été assurée grâce à l'opération « Virus lecture », qui permettait à tout citoyen résidant dans la province de bénéficier d'un service de livraison à domicile. Plus de 1 000 personnes ont contacté ce service et durant cinq semaines les livraisons ont été assurées pour livrer les lots de livres ou de jeux de société à domicile.

Catherine Renson ajoute qu'en Province de Luxembourg, les bibliothèques scolaires existent depuis plus de 100 ans. Elles ne bénéficient pas de subventions du secteur de l'éducation permanente, mais assurent une mission citoyenne : le développement de l'esprit critique par le biais d'échanges qui permettent aux élèves d'exprimer leur avis personnel ou leur relation personnelle avec le livre et la lecture.

### Ressources

- **Service du Livre Luxembourgeois** : créé en 1976, le SLL est un service culturel de la Province de Luxembourg, chargé de la promotion des auteurs/autrices sur son territoire. Il agit en complément du Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- **Prix Horizon du deuxième roman** : prix populaire bisannuel organisé depuis 2012 par la Ville de Marche-en-Famenne, en partenariat avec la Province de Luxembourg et présidé par l'écrivain Armel Job. « Ouvert à tous les écrivains de langue française, auteurs d'un deuxième roman publié à compte d'éditeur dans un pays francophone, son attribution est confiée à des lecteurs après sélection par un jury de professionnels ».
- **Weyrich Édition** : maison d'édition généraliste située à Neufchâteau. Le groupe Weyrich SA est également actif dans la distribution et distribue notamment Weyrich Édition, Éditions du Sablon, Éditions du Perron, Avant-Propos et Image publique éditions.
- **Librairie Livre'S** : librairie généraliste située à Marche-en-Famenne.
- **AJC Service** : transporteur et diffuseur situé à Mélin et spécialisé dans le transport express pour des secteurs spécifiques comme le livre ou l'informatique.
- **Table d'écriture littéraire de Marche** : groupe existant depuis 2006, composé de huit auteurs/autrices dont les textes ont été édités dans des livres, des recueils ou primés dans des concours littéraires. Ses objectifs sont le partage du plaisir d'écrire, la confrontation des différentes démarches d'écriture des membres, le soutien mutuel par le regard critique sur les projets et la publication de recueils collectifs. Les membres actuels sont Claire Ruwet, Janine Decant, Marie France Versailles, Raphaëlle Noël, Jacinthe Mazzocchetti, Jean-Marie Adam, René Beaulieu et Marie-Claire Philippe. Frédéric Soete est quant à lui membre associé.
- **Bibliothèque centrale de la Province de Luxembourg** (Marche-en-Famenne)



## – Que faut-il développer ?

L'autrice Amandine Fairon déplore l'absence de statut social adapté pour les auteurs/autrices, le peu de lisibilité de l'accès à la rémunération des prestations secondaires en Fédération Wallonie-Bruxelles et la difficulté pour les auteurs et autrices luxembourgeois-es de rayonner au-delà de la province.

**Amandine Fairon** a interrogé d'autres auteurs/autrices de la Province : sa seule expérience ne lui semblait pas représentative. Elle a conscience de la chance d'être représentée par le Service du Livre luxembourgeois (SLL), car elle et ses pairs reçoivent des réponses et savent vers qui se tourner. Ce n'est pas le cas au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles où il est très difficile de savoir quelle démarche suivre. Aucun canevas n'est proposé. La difficulté s'amplifie encore quand il s'agit d'être référencé à la bibliothèque nationale (KBR).

De même, si le SLL procure des contrats clairs lorsqu'auteurs et autrices participent à des foires, conférences, ou vendent des livres via leur librairie, ce n'est pas le cas en FWB où les rémunérations varient d'un service ou d'une organisation à l'autre et il n'existe pas de statut social « institutionnalisé ».

Cette part administrative qu'il faut remplir et pour laquelle il n'y a pas de ligne de conduite est à revoir, car il est déjà très délicat d'être auteur et autrice à l'heure actuelle, chacun-e a un job à côté et ne peut répondre aux exigences changeantes des différents organismes.

La Province de Luxembourg est particulièrement dynamique et organise de nombreux événements auxquels les auteurs et autrices sont invité-es et qui sont l'occasion de rencontres.

Un bémol : la Province est fermée sur son territoire. Au niveau éditorial, les maisons d'édition privilégient ce qui se passe en Luxembourg. Les auteurs et autrices de littérature générale qui s'inspirent d'autres réalités ont moins de chance d'être édité-es. Il est donc difficile pour un-e auteur-trice de rayonner au-delà de la province.

Les auteur-trices publié-es en Belgique ou en France sont pratiquement écarté-es de toutes ces possibilités d'aides, ainsi que les auteur-trices auto-édité-es.

L'autrice Jacinthe Mazzocchetti regrette le manque de visibilité des auteurs, autrices et de leur production et le manque d'informations sur les possibilités de soutien à leur écriture et sur la diffusion possible de leurs œuvres.

**Jacinthe Mazzocchetti** a complété son expérience par celle de ses complices de la Table d'écriture de Marche-en-Famenne, une dizaine d'auteurs et autrices en lien avec le SLL et la bibliothèque locale depuis une vingtaine d'années.

Leurs besoins se concentrent autour de la question de la visibilité de leurs livres et du besoin d'être soutenu-es.

Pour ce qui est du soutien à l'écriture et à l'édition, si elle ne se résume pas à eux, elle reste une grande question qu'ils adressent aux différents niveaux de pouvoir : « Comment pouvons-nous être soutenus dans notre travail d'écriture et le travail qui le suit, de faire vivre un livre, alors que la plupart d'entre nous travaillent à côté ? » En d'autres termes : globalement, nous pouvons vivre, mais nous ne pouvons pas vivre du livre. Cette dernière remarque se rapporte également aux contrats : au fait que l'on n'est pas toujours payé (et souvent pas du tout).

La visibilité pose la question de la diffusion, face à laquelle les auteurs et autrices se retrouvent seul-es, alors qu'il s'agit d'un métier pour lequel ils et elles ne sont pas préparé-es et peu informé-es. « Comment je fais pour aller vers les bibliothèques, les librairies, les écoles, les salons, les médias ? »

L'éditeur Olivier Weyrich déplore la bataille qu'il doit mener pour que ses ouvrages soient visibles en librairie ou dans les médias. Il souhaiterait trouver des aides financières mieux adaptées à l'économie de l'édition et qui amor-

tiraient les coûts d'expédition beaucoup trop élevés du livre en e-commerce.

**Olivier Weyrich** évoque la réalité du territoire sur lequel il se trouve et qui est à l'ombre du marché français. Il lui semble impossible de parler de l'édition en Belgique francophone sans évoquer ce point, car il subit, en tant qu'éditeur, une concurrence très forte de la part de ces grands opérateurs qui occupent largement les tables des librairies. La bataille qu'il doit livrer pour obtenir une place en librairie est intense et, pour lui, une source d'inquiétude.

Par ailleurs, le monde de l'édition française est trop présent dans les médias belges francophones. Là aussi, il n'est pas normal que les éditeurs soient dans une logique de combat pour que leurs auteurs/autrices ou leurs ouvrages aient un minimum de visibilité.

L'accès au marché français se révèle tout aussi difficile. Expédier le livre (y compris vers les clients qui commandent via la boutique en ligne) coûte cher. C'est une dimension à prendre en compte au moment où l'e-commerce se développe. Il y a quelque chose d'anormal pour les opérateurs belges à ne pas pouvoir accéder à un tarif préférentiel alors qu'ils sont concurrencés par de grands groupes comme Amazon.

Les aides octroyées à l'exportation sont plafonnées et ne représentent pas des montants conséquents. Il est nécessaire de s'interroger sur le soutien à apporter aux maisons d'édition pour qu'elles puissent développer leur activité économique. Pourquoi ne pas s'inspirer du modèle du cinéma ?

Selon Olivier Weyrich, les maisons d'édition devraient pouvoir accéder à des moyens financiers pour pouvoir développer des projets spécifiques, à plus long terme et il faudrait rendre les capitaux plus disponibles.

Un dernier point qui lui paraît essentiel : améliorer la présence du livre belge dans les écoles.

La libraire Isabelle Lambert remarque que la rentabilité de la librairie reste précaire : les coûts de transport ou de distribution du livre sont élevés et les demandes légitimes de visibilité des auteurs/autrices et maisons d'édition locales difficiles à satisfaire.

**Isabelle Lambert** pointe de nombreuses collaborations heureuses : avec les pouvoirs locaux, les bibliothèques présentes sur le territoire, l'Association Momentanée de Librairies Indépendantes (AMLI), d'autres libraires via la plateforme Librel, les maisons d'édition et les auteurs/autrices par l'intermédiaire de rencontres. Elle évoque également le Prix Horizon de deuxième roman, événement porteur.

Mais elle souligne trois difficultés majeures.

La librairie se situe dans une grande province à la population assez limitée : il y a donc une grande distance entre les différentes librairies et les échanges entre elles sont coûteux. Il lui arrive régulièrement de faire appel à des amis pour qu'ils lui ramènent des livres et qu'elle ne vende pas à perte. Ce système D concerne environ 10% de ses commandes et en particulier celles auprès de petites maisons d'édition comme Weyrich ou Esperluète.

La rentabilité de la librairie reste précaire. Le distributeur dont dépend *Livre'S*, AJC Service, pratique un tarif plus élevé en zone rurale. Les remises de 12% octroyées au sein de l'AMLI en faveur des bibliothèques ne lui paraissent pas viables à long terme. Toute concession la questionne, y compris les 5% de remise concédés via une carte de fidélité.

La relation avec les auteurs/autrices qui souhaitent déposer leurs livres pour qu'ils soient disponibles dans sa librairie est également une source de malaise : depuis des mois la production éditoriale dépasse l'espace physique disponible et il reste très peu de place à offrir. Sa proposition à ce niveau : proposer aux auteurs/autrices de conserver leur livre pendant six mois. Durant cette période, il sera mis en valeur de différentes manières. Au bout de ce temps, soit il est vendu, soit récupéré, soit déposé dans une boîte à livres.

## Synthèse du séminaire de Louvain-la-Neuve – État des lieux

Séminaire en ligne du 21 février 2022, animé par Benoît Dubois, directeur de l'ADEB, avec les interventions des personnes suivantes :

- Geneviève Van Nimmen  
*représentante de la Bibliothèque centrale du Brabant wallon.*
- Sébastien Fevry,  
*poète belge et lauréat du prix Marcel Thiry 2021.*
- Paul-Étienne Pimont,  
*directeur général des éditions Larcier (Lefebvre Sarrut Belgium)*
- Diane Platteeuw,  
*gérante de la librairie Claudine à Wavre.*

Le territoire de Louvain-la-Neuve s'articule autour de la présence de l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain). De grandes maisons d'édition de littérature de savoir y ont une implantation. De manière générale, le nombre d'emplois internalisés dans les maisons d'édition y est plus élevé que dans les autres provinces. Globalement, pour l'ensemble du Brabant wallon, on atteint 500 emplois estimés ce qui, ramené à la population résidente, est particulièrement élevé.

La présence d'un distributeur de littérature scientifique sur le territoire confirme cette spécificité.

Conséquence potentielle de ce profil, le nombre de librairies indépendantes que l'on y trouve dans les pôles urbains : on note la présence sur Ottignies/Louvain-la-Neuve de quatre librairies indépendantes, quatre chaînes de librairies et d'une grande surface culturelle.

Autre spécificité de ce territoire, le bassin englobe les alentours immédiats, dont les villes d'Ottignies et de Wavre qui bénéficient elles aussi de la présence de librairies et d'un pôle dense de bibliothèques. La Ville d'Ottignies mène par ailleurs une politique active de soutien au livre. Autre grand axe de concentration : l'axe Nivelles/Waterloo<sup>34</sup>. Enfin, le nombre d'auteurs et d'autrices en Brabant wallon est le second le plus élevé après Bruxelles.

### – Bonnes pratiques

Le groupe éditorial Larcier-Intersentia, filiale du groupe français Lefebvre Sarrut, collabore régulièrement avec des auteurs et autrices issu-es du monde académique. La présence de l'université a motivé l'installation d'un siège d'exploitation à Louvain-la-Neuve. Larcier se revendique comme un éditeur belge, avec un ancrage territorial qui s'articule sur les facultés de droit, les barreaux, les tribunaux, mais aussi les bibliothèques universitaires.

**Les éditions Larcier** appartiennent à un groupe français. Leur siège social se trouve à Bruxelles, mais l'éditeur est présent sur tout le territoire. Le siège de Louvain-la-Neuve gère toute l'activité francophone à destination du monde du droit, sous les marques Larcier, Bruylant et Indicator. Il compte en permanence de 70 à 80 collaborateurs-trices.

En tant qu'éditeur de savoir, l'ancrage territorial de Larcier s'établit au travers des universités. Elles représentent un vivier d'auteurs et d'autrices majeur et leur collaboration relève souvent du partenariat, jusqu'à la co-édition ou la gestion entière de collections par une université. Mais Larcier ne s'appuie pas exclusivement sur ces acteurs et actrices du monde académique : les barreaux et les tribunaux alimentent également ses publications, dont le volume s'élève, pour la partie francophone du pays, à l'édition de 250 à 300 monographies par an et de 70 revues francophones ou bilingues, dont certaines d'entre elles directement éditées en partenariat avec l'UCLouvain.

Les relations extrêmement riches que Larcier entretient avec le monde académique incluent les bibliothèques universitaires, qui sont un vecteur de diffusion de ses collections.

Chiffre intéressant : plus de 50% du chiffre d'affaires de la maison est réalisé en édition numérique et ce taux va grandissant. Pour autant, la maison ne subit pas d'effondrement de l'édition papier.

La Bibliothèque centrale du Brabant wallon co-construit des programmes d'animations littéraires avec les auteurs/autrices et l'ensemble des interve-

34. Se reporter à la cartographie complète disponible en annexe dans le rapport du SEGÉFA, *Filière du livre – Cartographie et inventaire socio-économique.*

nant-es. Parmi elles, deux festivals et des ateliers d'écriture qui se déroulent en bibliothèques publiques, mais également des rencontres décentralisées vers différents publics.

**La Bibliothèque centrale du Brabant wallon** a initié le festival La Nuit des bibliothèques qui se déroule en collaboration avec plus de 70 bibliothèques publiques. Elle co-organise le festival Les Nuits d'encre, le festival littéraire en Brabant wallon qui invite à lire et découvrir les auteurs et autrices les plus variés-es. Et elle intervient en appui des bibliothèques publiques pour les ateliers d'écriture proposés dans le cadre de l'action « Lecture de nos différences ».

L'éventail de ses actions inclut également des rencontres en librairie, l'invitation lancée aux élèves de s'inspirer de l'univers d'un-e auteur/autrice ou d'un-e illustrateur/illustratrice ou la possibilité donnée à des étudiants de rencontrer un éditeur, une éditrice.

L'ensemble de ces programmations s'établit en connivence avec les auteurs et autrices, ainsi que les différents intervenants-es. La collaboration est vue comme un paysage où chaque contributeur-trice amène des ressources différentes qui gagnent à être partagées et enrichissent les propositions faites aux usagers du territoire. Ces moments sont vus comme l'aménagement de points de rencontres qui permettent à chacun d'enrichir le sens de ce qu'il fait. Avec une logique dynamique : la multiplication des points de rencontres élargit les possibilités de synergie.

Ces initiatives puisent leur raison d'être dans l'affirmation : « la bibliothèque, c'est du lien. »

La librairie *Claudine* pointe l'enjeu pour toute librairie de parvenir à l'équilibre financier pour poursuivre son activité. Elle s'appuie pour cela sur la qualité du service aux lecteurs-clients : offrir un contact une fois le seuil de la librairie passé, dégager du temps pour répondre aux questions, mais aussi organiser des activités de découverte ou de création (ateliers d'écriture). Pour y parvenir, elle multiplie les partenariats et s'ancre dans les réseaux locaux.

**La librairie Claudine** a ouvert entre les deux périodes de confinement. D'emblée, elle a établi une collaboration avec les bibliothèques publiques, que ce soit pour l'achat des livres ou la promotion respective de leurs activités. Celles-ci, elle en est consciente, s'adressent à de tous jeunes lecteurs et lectrices, qui deviendront les clients-es de demain. Dans les allers-retours créés entre elles, elle voit se construire un véritable échange sur la nature des commandes.

La librairie, fondée par deux libraires implantées à Wavre depuis longtemps, a noué de bons rapports avec les écoles de Wavre via deux réseaux de professeurs qui la consultent régulièrement pour leurs achats scolaires. Pour cette raison, les auteurs et autrices invités-es pour des rencontres avec le public sont renseignés-es aux écoles, qui peuvent également les faire venir en classe.

La venue de ces auteurs ou illustrateurs représente une charge de travail importante pour deux associées et une stagiaire, mais est perçue comme complémentaire aux services offerts par la librairie et essentielle pour son attractivité. Au-delà de la simple rencontre, il y a un désir de co-création entre auteurs/autrices, clients-es et libraires, qui s'incarne aujourd'hui dans l'offre d'ateliers d'écriture animés par des professionnels.

Dans le même état d'esprit, la librairie noue des relations directes avec les maisons d'édition proches, et même avec la librairie de bande dessinée voisine, *Jaune 2*, à qui elle envoie des clients et inversement.

L'idée qui sous-tend ce dynamisme : pour continuer à vendre du livre-papier, il va falloir proposer un supplément d'activités et pour cela, les partenariats sont très importants et intéressants, comme il est impor-

tant d'être ancré dans les réseaux locaux : interprofessionnel, commercial, social, associatif, culturel à la fois.

La ville d'Ottignies/Louvain-la-Neuve mène sa propre politique en faveur de la littérature locale en organisant des prix littéraires et en s'associant à l'action de la Province.

**La Province du Brabant wallon** organise annuellement, via son centre culturel, le festival du Livre tout proche, qui réunit auteurs et autrices de son territoire.

La ville d'Ottignies/Louvain-la-Neuve s'y associe, tout comme elle décerne deux prix littéraires : le Prix de la nouvelle, qui rassemble dans son jury des représentant-es des bibliothèques, de librairies, de maisons d'édition et d'auteur-trices et le Prix Victor Rossel de la bande dessinée, également en lien avec des représentant-es du secteur.

L'idée est d'apporter un soutien direct aux acteurs et actrices de la filière du livre, qui passe également par des marchés publics ou les subventions accordées à la bibliothèque publique. (Rappel est fait ici que la Ville de Louvain-la-Neuve inclut dans son territoire Ottignies, Ceroux-Mousty et Limelette).

### Ressources

- **Groupe Larcier** (Lefebvre Sarrut Belgium) : groupe éditorial spécialisé dans les ouvrages juridiques, papier et numériques.
- **Bibliothèque centrale du Brabant wallon** (Nivelles)
- **Bibliothèque et ludothèque d'Ottignies/Louvain-la-Neuve**
- **La Nuit des bibliothèques** : initié par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon, ce festival s'organise en collaboration avec près de 70 bibliothèques publiques. Il a pour objectif de sensibiliser les familles aux bienfaits de la lecture pour les tout-petits au travers d'activités permettant de créer du lien.
- **Festival Les Nuits d'encre** : festival littéraire qui a lieu annuellement dans la province du Brabant wallon et qui propose des expositions, des rencontres, des lectures et des promenades littéraires pour petits et grands.
- **Lecture de nos différences** : ateliers d'écriture organisés par la Bibliothèque centrale du Brabant wallon qui abordent l'écriture en textes courts, poésie, slam, autour des discriminations d'origines, de genre, de sexe, de culture, etc.
- **Librairie Claudine** : librairie indépendante généraliste située à Wavre.
- **Librairie Jaune 2** : librairie indépendante spécialisée en BD située à Wavre.
- **Festival Le Livre tout proche** : initié par la province du Brabant wallon, il rassemble chaque année depuis 2014 quelques 90 auteurs/autrices de la province pour une journée littéraire et conviviale. Le prix Jeune public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels y est traditionnellement décerné.

### – Que faut-il développer ?

Lauréat du Prix Marcel Thiry 2021, Sébastien Fevry, auteur de poésie, est publié en France, soutenu par les librairies indépendantes en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais n'a aucune activité en tant qu'auteur dans le Brabant wallon.

**Sébastien Fevry** vit une situation paradoxale : publié en France aux éditions Cheyne, basées en Haute-Loire, il entretient avec cette maison des relations privilégiées. C'est donc tout naturellement qu'il suit sa politique de distribution, qui passe par les librairies indépendantes en France et en Fédération Wallonie-Bruxelles plutôt que par les grandes chaînes culturelles. Considérant que les rencontres avec le public sont essentielles pour faire connaître les textes, l'auteur valorise tout ce qui y mène, notamment l'opération *Lisez-vous le belge ?* qui a été pour lui le cadre de nombreux contacts et échanges durant la période difficile de la pandémie.

Il a reçu le Prix Marcel Thiry 2021, décerné à Liège, qu'il considère comme un gage de reconnaissance et d'incitation à poursuivre son travail d'écriture. Cependant, il déplore n'avoir aucune activité littéraire sur son territoire de vie, le Brabant wallon. Même s'il souhaite préserver une dynamique locale/internationale, un contact avec le public proche, qui partage avec lui le territoire qui l'inspire, lui manque. Il lui semble qu'il pourrait partager avec lui, ou pas, certains points de vue sur leur paysage commun, une sensibilité vis-à-vis de cet endroit où l'on vit, dont il transcrit « certaines choses ».

En plus de ce désir de rencontrer un public proche, Sébastien Fevry souligne la nécessité pour l'auteur/l'autrice de trouver un point d'équilibre entre le travail d'écriture, les moments d'échanges, et la vie professionnelle et familiale. Il pointe comme soutien à la création la mise en place de résidences d'écriture qui permettraient aux auteurs/autrices de disposer d'un lieu, d'une mise à la retraite, pour pouvoir produire. Il verrait dans leur sillage l'apparition d'une cartographie de ces lieux, ainsi que de la présence des auteurs et autrices au sens large sur le territoire, qui pourrait soutenir l'organisation d'activités communes avec d'autres membres de la filière.

#### La bibliothèque centrale du Brabant wallon ressent le besoin de :

- Développer une meilleure connaissance des acteurs et actrices de la filière du livre, que ce soit au niveau local ou plus général, car c'est l'identification de chacun-e qui constitue à la fois un défi et une richesse.
- rester attentive et agissante en ce qui concerne les enfants, qui représentent une passerelle privilégiée par rapport au livre, à la lecture et à la capacité d'être un citoyen éclairé. Cela implique, pour toucher toutes les strates de la population, de garder le lien avec les écoles, de rester attentif au Pacte d'Excellence et au Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) afin de profiter de toutes les opportunités pour que les enfants tiennent un livre en main et que les endroits de lecture soient connus et respectés.

#### Les éditions Larcier recommandent :

- de faire connaître la filière du livre comme filière d'emploi car attirer des talents n'est pas évident. Or, des talents évolutifs sont nécessaires, pour travailler sur le livre numérique, mais également pour délivrer le savoir sous d'autres formes : repenser la manière dont on met à disposition les contenus et le savoir représente l'un des défis majeurs pour l'avenir, tout comme *l'open science*.



## Synthèse du colloque interprofessionnel

Le 7<sup>e</sup> colloque annuel du PILEn, intitulé « Professionnel-le du livre, quelle place pour vous dans la nouvelle structuration de la filière ? » portait tout entier sur la présentation du futur contrat de filière pour le livre, outil présenté par ses promotrices, et sur les réactions et demandes qu'il engendrait de la part des membres de l'interprofession, y compris vis-à-vis d'autres niveaux de pouvoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La présentation du contrat de filière a été effectuée conjointement par la ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes, Bénédicte Linard, qui en a tracé le cadre, les enjeux et les priorités et par Nadine Vanwelkenhuyzen, directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui en a précisé le contenu.

### Cadre, enjeux et priorités du contrat de filière pour le livre en Fédération Wallonie-Bruxelles

**Bénédicte Linard** rappelle combien la culture sous toutes ses formes et l'effectivité des droits culturels sont fondamentaux dans une société démocratique. Le livre prend toute sa place dans ce cadre. On sait combien la lecture est fondamentale dans le développement des capacités cognitives de chaque individu et permet, entre autres, la prise de recul et l'analyse critique. C'est pourquoi le rôle des pouvoirs publics est de soutenir le développement de cet univers.

Derrière le monde du livre, il y a des autrices et des auteurs, mais aussi tout un panel de personnes et de métiers qui constituent une filière et représentent des emplois dans l'édition, les librairies, les bibliothèques, etc.

Des solutions peuvent être mises en place pour augmenter l'accès au livre, mais on ne peut pas faire fi de certaines difficultés rencontrées aujourd'hui par cet univers. Sur le plan économique, le livre a été impacté par les changements induits par le numérique sur les modes de production, de promotion, de commercialisation et de consommation de l'écrit, mais aussi par l'émergence de macro-opérateurs internationaux.

À côté de cela, on constate une technicité croissante des métiers, tout comme une complexité grandissante des questions juridiques et financières. Enfin, les membres de la filière doivent concilier exigence de qualité et impératifs commerciaux, alors même qu'il n'est pas facile de trouver sa place dans les circuits de distribution, notamment à l'exportation.

Pour toutes ces raisons, le gouvernement considère comme enjeux prioritaires le renforcement de l'accès au livre et à la lecture, mais aussi la pérennisation de la filière économique.

Le projet de contrat de filière pour le livre présenté a pu être rédigé grâce aux travaux préparatoires réalisés par le Conseil du Livre, puis grâce à l'apport de la nouvelle Chambre de Concertation des Écritures et du Livre (CCEL).

Le futur contrat de filière a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre de manière concertée avec les différents niveaux de pouvoir un soutien stratégique à une filière professionnelle et de faire du livre et de la lecture une cause commune déterminante dont chaque niveau de pouvoir s'emparera.

Il s'agit de renforcer chaque maillon de la chaîne du livre et d'articuler et de coordonner les interventions de l'état fédéral, des communautés, des régions, des provinces et des communes, chacun dans son domaine de compétence, autour d'objectifs communs qui sont identifiés comme prioritaires par toutes les parties prenantes.

### En Fédération Wallonie-Bruxelles, les six priorités autour desquelles s'articulent les actions sont :

- la démocratisation et le développement des pratiques de lecture et d'écriture,
- l'accès aux nouveaux marchés,
- l'innovation,
- la professionnalisation et la structuration des activités,
- le renforcement de l'interprofession et l'articulation des ressources,
- la promotion des acteurs et des activités de la filière.

Ces points couvrent le développement du secteur, son évolution et son rayonnement.

Madame Linard souligne le fait que ce serait la première fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles se doterait d'un tel outil qui constitue une opportunité unique de rassembler, de fédérer les énergies, de dialoguer et de resserrer les liens entre toutes les parties prenantes.

### Actions envisagées dans le cadre du contrat de filière par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Nadine Vanwelkenhuyzen** pointe le fait qu'en ce qui concerne le contrat de filière, les négociations entre les différents niveaux de pouvoir prendront place entre ses deux lectures par le gouvernement. Elle présentera donc les actions envisagées en se limitant au périmètre de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Ces actions s'articulent autour des six priorités citées par la Ministre dans son introduction.

1. La démocratisation et le développement des pratiques de lecture et d'écriture	2. L'accès aux nouveaux marchés	3. L'innovation
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcer le processus de rencontre avec un-e auteur-trice en classe pour que chaque élève de la FWB soit mis en contact lors de sa scolarité avec l'un des métiers du livre.</li> <li>– Élargir ce dispositif de rencontres au-delà des classes (écoles de devoir, associations d'éducation permanente, d'alphabétisation, etc.)</li> <li>– Relancer le processus de reconnaissance des bibliothèques publiques.</li> <li>– Réaliser un état des lieux des collaborations qui existent aujourd'hui entre les bibliothèques et les écoles et les amplifier.</li> <li>– Valoriser toutes les actions développées par les bibliothèques aujourd'hui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Renforcer la mise en place d'accords-cadres au bénéfice de la filière du livre (tel le marché public lancé par la FWB, attribué à l'AMLI, reconduit en 2021 et ayant pour vocation d'être reconduit en 2025 avec une promotion importante, de manière à ce que le nombre de pouvoirs adjudicateurs bénéficiaires ne cesse d'augmenter).</li> <li>– Soutenir et accroître la présence des acteurs et actrices de la filière à l'international : renforcer l'information sur les foires et salons investis par la FWB ; renforcer l'information sur les différents dispositifs de soutien à la mobilité ; soutenir la présence des acteurs et actrices de la filière dans les rencontres professionnelles à l'international.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Accompagner les acteurs et actrices de la filière dans la constitution et la gestion des métadonnées produites.</li> <li>– Accompagner les acteurs et actrices dans l'utilisation des réseaux sociaux et des nouveaux médias.</li> <li>– Accompagner les développements numériques de projets éditoriaux (production de livres audio...)</li> <li>– Mettre en place une veille sur les évolutions technologiques et leurs impacts sur les pratiques de consommation culturelle.</li> <li>– Accompagner les acteurs et actrices de la filière dans le recours aux canaux numériques, y compris à l'export.</li> <li>– Encourager les acteurs et actrices à participer aux événements liés au numérique et au livre à l'international.</li> <li>– Continuer à mutualiser le développement de la plateforme Librel et en assurer le soutien jusqu'à ce qu'elle atteigne un seuil de rentabilité.</li> </ul>
4. La professionnalisation et la structuration des activités	5. Le renforcement de l'interprofession et l'articulation des ressources	6. La promotion des acteurs/actrices et des activités de la filière
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre à jour le décret relatif à la protection culturelle du livre pour lui permettre d'évoluer en fonction des réalités de terrain.</li> <li>– Encadrer et consolider le secteur visé au plan des processus administratifs et budgétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Relance du Collège international des traducteurs de Seneffe, confié à l'association Passa Porta et relance des bourses de traduction.</li> <li>– Dynamisation des prêts aux maisons d'édition et aux librairies (alléger les procédures administratives)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pérenniser la campagne <i>Lisez-vous le belge ?</i></li> <li>– Continuer d'alimenter la base de données qui recense auteurs/autrices, éditeurs/éditrices, publications belges avec une attention à la bonne gestion des métadonnées.</li> <li>– Sensibilisation du réseau de Wallonie-Bruxelles International (WBI) à la littérature et à l'édition belge francophone.</li> </ul>

Nadine Vanwelkenhuyzen précise que seule une petite partie de l'ensemble du dispositif a été présentée là. Elle salue la solidarité et l'engagement que le secteur du livre a montré lors de négociations précédentes. Elle conclut : « l'aventure ne fait que commencer ».

### Attentes des professionnel·les vis-à-vis du contrat de filière et des différents niveaux de pouvoir

Le premier tour de table du colloque permet aux professionnel·les invité·es de réagir à ce qu'ils et elles ont entendu et d'exprimer leurs attentes vis-à-vis d'autres niveaux de pouvoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par souci de concision, ce sera la seule matière synthétisée dans le cadre de ce rapport, car la seule pouvant mener à des préconisations utiles.

Cette table ronde modérée par Benoît Dubois, directeur de l'ADEB, réunit Catherine Mangez, coprésidente du Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB) et libraire chez Papyrus, Bénédicte Dochain, directrice de la Bibliothèque Chiroux, Tanguy Habrand, responsable de la collection patrimoniale belge Espace Nord, et Laurent de Sutter, essayiste et éditeur. Deux principales questions leur sont posées.

### Quelles attentes les professionnel·les du livre présent·es ont-ils/elles vis-à-vis du contrat de filière ?

**Tanguy Habrand**, salue le projet du contrat de filière en soulignant la difficulté d'apprivoiser la nature d'un secteur qui est à la fois culturel et économique. Il souligne qu'un grand nombre d'instruments ont été mis en place depuis le début des années 80, dont le système de contrats-programmes ou l'offre de formation. Il rappelle en outre les chantiers importants des dernières années : réflexions menées sur le prix du livre et sur le numérique, qu'il s'agisse de la mise à disposition du livre ou de la numérisation du secteur. Il lui semble d'autant plus important de rappeler l'interconnexion et l'interdépendance qui existe entre les membres de la filière alors qu'aujourd'hui, certain·es acteurs et actrices s'en affranchissent : maisons d'édition qui pratiquent la vente directe, par exemple.

Du point de vue de l'éditeur, la première interconnexion reste celle qui le lie au libraire ; comme faire connaître (son catalogue) sans imposer ? L'importance de la promotion organisée des catalogues des maisons d'édition belges dans le contrat de filière représente un chantier ambitieux, mais toute aussi importante est la question de la distribution dont le manque est criant. La disparition d'acteurs de ce secteur fait entrer la filière du livre dans un nouveau paradigme dont il faut tirer une opportunité.

Le contrat de filière est aussi l'occasion de faciliter les échanges avec les pouvoirs publics. Faciliter s'entend ici au sens de fluidifier et même d'accélérer, c'est-à-dire de concilier l'urgence de l'action des maisons d'édition et le poids des procédures.

Autre mesure phare : la promotion du livre belge à l'étranger, essentielle pour ce marché belge trop exigu pour atteindre l'équilibre sur son seul territoire.

La professionnalisation des acteurs et actrices de la filière du livre concerne, selon lui, aussi bien les grandes structures que les petites maisons artisanales. Se professionnaliser, c'est aussi la possibilité pour les travailleurs et travailleuses du monde du livre d'obtenir de meilleures conditions de travail et de sortir des contrats à géométrie variable auxquels ils et elles sont souvent contraint·es. Dans le fil de cette question, un dernier souhait : celui de réaliser un état des lieux des formations qui conduisent aux métiers du livre. Elle permettrait d'établir un tableau de l'existant et

d'opérer une réflexion commune sur les offres de ces centres qui forment les professionnels de demain.

**Catherine Mangez** met en avant quatre points de convergence sur lesquels les acteurs et actrices du monde du livre pourraient travailler assez rapidement ensemble dans le cadre d'un contrat de filière :

- la visibilité du livre belge : pour les libraires, il est essentiel de mieux connaître l'écosystème du livre, des maisons d'édition et des auteurs et autrices belges.
- l'existence et l'amélioration d'une base de données du livre belge francophone, présentée avec un objectif clair (public-cible) : il est réjouissant de constater qu'il y a une convergence des besoins de chacun-e à ce sujet.
- la visibilité du livre dans l'espace public et l'espoir que le contrat de filière puisse y contribuer, notamment dans les écoles au travers de la réapparition de bibliothèques scolaires. La généralisation du quart d'heure de lecture est à cet égard une initiative concrète à encourager.
- la nécessaire interconnexion des membres de la filière afin qu'ils et elles se connaissent mieux, même si d'évidents progrès ont été réalisés les deux dernières années. Il convient aussi d'être mieux connectés logistiquement parlant afin de sortir d'une situation où il est plus facile et moins coûteux pour un-e libraire belge de commander un livre distribué en France que de commander un livre distribué en Belgique...

Catherine Mangez met également l'accent sur deux éléments importants pour le monde de la librairie : le décret sur le prix unique du livre, qui doit être préservé, car il a une valeur juridique importante. Cependant, si ce décret représente une avancée, un travail doit être effectué vers les différents niveaux de pouvoir pour qu'il soit respecté par tous et toutes. Il faut également rappeler au public la valeur symbolique de l'objet-livre qui n'est pas un produit comme un autre. Le prix du livre, fixé par l'éditeur, est mûrement réfléchi pour que toute la filière s'y retrouve et ne devrait pouvoir faire l'objet de marchandages.

Autre élément important : la fiscalité juste pour tous les vendeur-ses de livres. Ici, il s'agirait pour le contrat de filière de protéger les acteurs et actrices de la filière du livre soumis-es à la fiscalité belge de la concurrence de grandes plateformes qui ne respectent pas les lois européennes.

**Bénédicte Dochain** met en valeur le contact direct avec le livre par l'ensemble des usagers que permet la bibliothèque, mais aussi, l'approche d'un public parfois plus éloigné de la lecture. À cet égard, le maillage très important des bibliothèques sur le territoire doit être défendu.

Et la reprise du processus de reconnaissance des bibliothèques par la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être conforté par la mise à disposition de personnel qualifié, aux compétences plus diversifiées, indispensables face aux nouvelles tâches qui apparaissent dans le secteur des bibliothèques, notamment dans ses actions de médiation. Un budget plus conséquent permettrait à la fois l'embauche de ce personnel et la juste rémunération des différents acteurs et actrices de la médiation, comme les auteurs et autrices.

La base de données des livres belges francophones gagnerait à être connectée avec les logiciels de bibliothèque existants pour une meilleure visibilité des productions et pour permettre aux bibliothécaires de pouvoir sélectionner les nouvelles sorties au niveau de la littérature belge.

En ce qui concerne les connexions existantes entre les différents métiers

du livre, les bibliothécaires bénéficient déjà des conseils personnalisés de leurs libraires. Pourquoi ne pas voir plus loin et instaurer un système d'office pour les bibliothèques ? Il permettrait aux bibliothèques de pouvoir dégager du temps pour les animations. Il permettrait aux lecteurs et lectrices de disposer plus rapidement des nouveautés en bibliothèque. Il favoriserait la connaissance par les uns et les autres des habitudes de lecture sur son territoire. Cela permettrait de pouvoir cibler plus précisément les besoins à ce niveau. Sachant que via les catalogues collectifs les bibliothèques mutualisent leurs fonds et que le prêt interbibliothèques permet de mettre les ouvrages à disposition des usagers à proximité du domicile, ce serait l'ensemble d'un processus qui s'en trouverait amélioré. Ce dernier enjeu pourrait intégrer une réflexion plus fine sur la circulation des ouvrages, qui engloberait le cas de la bibliothèque itinérante.

Dernier sujet en ce qui concerne les relations à tisser et où les bibliobus pourraient avoir un rôle à jouer : les contacts entre les bibliothèques et les écoles, qu'il convient d'amplifier, par la voie du PECA notamment.

**Laurent de Sutter** se réjouit de l'initiative du contrat de filière qui vise à la consolider, à permettre une intégration plus grande de ses différent-es acteurs et actrices qui la constituent, dont les auteurs et autrices.

Les points les plus intéressants de ce futur contrat pour les auteurs et autrices sont ceux qui vont dans la direction de la reconnaissance du travail de création et de son intégration à l'intérieur de la filière. Dans ce cadre, les auteurs et autrices se retrouvent le mieux dans les différentes mesures qui se situent en amont du livre. Le renforcement des résidences et des bourses d'écriture peut faire naître quelque chose de relativement nouveau : que ce ne soit pas seulement le travail d'écriture qui soit soutenu, mais aussi le travail de recherche, les deux étant invisibilisés, le second encore plus que le premier. La présence d'un auteur ou d'une autrice dans un centre culturel, dans une bibliothèque ou tout autre espace dédié permettrait de développer des interfaces de recherche plus riches à l'intérieur de cette filière.

Le paradoxe de l'auteur/autrice est d'intervenir également en aval de la filière lorsque le livre est terminé. À ce niveau, les aides que l'on peut apporter à toutes les activités publiques dérivées du livre, c'est-à-dire à tout ce qui assurera à l'auteur et à l'autrice professionnel-les des revenus qui sont souvent plus substantiels que ceux tirés de la vente du livre : ateliers, conférences, etc. participeraient aussi d'une meilleure intégration dans la filière.

Deux questions naïves à amener à la discussion : la première concerne l'international – on sait que la plupart des auteurs et autrices de Belgique francophone sont édités en France, or ce marché est le seul qui n'est absolument pas soutenu. Comment intègre-t-on à l'intérieur de la filière la relation avec ce monstre problématique vers lequel, en même temps, nous regardons et qui nous ennuie ?

Deuxièmement, pour ce qui est de la promotion internationale, Laurent de Sutter se dit très inquiet de voir que le réseau des ALAC<sup>35</sup>, sous la tutelle de Wallonie-Bruxelles International, pourrait être dissous. Comment commencer un travail d'intégration de la filière en commençant par la dissolution d'un réseau indispensable, en le faisant fondre avant même de pouvoir exister ?

Dernière remarque au sujet d'un paysage par ailleurs encourageant : les auteurs et autrices souhaitent que cette structuration de la filière permette une reconnaissance plus large du travail des créateurs et créatrices, et qu'elle contribuera à appuyer leur position dans les discussions en cours sur la réforme du statut social des auteurs/autrices.

35. ALAC signifie « Agents de Liaison Académique et Culturelle ». Ces agents assurent la représentation académique et culturelle de Wallonie-Bruxelles dans leurs pays d'affectation avec pour missions principales de faire connaître la richesse et la diversité des opérateurs académiques et culturels de la Belgique francophone et d'établir les contacts nécessaires à la réalisation de leurs projets à l'international. Source : site de Wallonie-Bruxelles International, URL : <https://www.wbi.be/fr/alac>



## Quelles sont vos attentes vis-à-vis des niveaux de pouvoir autres que la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

**Tanguy Habrand** rapporte que, selon ce qu'il peut observer, les autres niveaux de pouvoir pourraient à l'avenir prolonger le travail réalisé au niveau de la Fédération. Il serait possible de décentraliser certaines initiatives sans pour autant les dupliquer. En prenant l'exemple des rencontres organisées par Passa Porta, on pourrait par exemple stimuler des rencontres organisées en région, peut-être même en province en accord avec celles-ci. Là où le local aurait également un rôle à jouer, c'est dans le domaine de l'impulsion. Si l'on reste dans le domaine de l'édition, créer aujourd'hui une maison d'édition reste extrêmement compliqué. Dans les instruments et les dispositifs actuels, il y a peu de choses qui permettent de stimuler cette création de structure éditoriale. Sachant que, pour obtenir une aide, il faut souvent déjà avoir fait ses preuves, le local pourrait avoir sa pertinence.

Cependant, à ce niveau, on peut se retrouver face à des dispositifs qui manquent de transparence. Il peut être difficile de comprendre comment les solliciter. Il faudrait, au niveau local, avoir une meilleure organisation de la manière et des aides qui peuvent être octroyées aux structures. Ce serait peut-être aussi à d'autres niveaux de pouvoir que l'on pourrait régler le problème de l'impression. L'imprimerie fait partie intégrante de la filière et participe de son écologie. Cependant, pour beaucoup de maisons d'édition francophones, il est impossible pour des raisons économiques d'imprimer au niveau local.

**Catherine Mangez** attend des choses concrètes au niveau fédéral, comme l'instauration d'un tarif postal « livres et brochures ».

Au niveau des régions, il serait bien qu'elles prennent conscience que le secteur du livre, via le métier de la distribution, par exemple, pourrait être créateur d'emplois. En tant que libraire, elle reçoit tous les jours des livres de France alors qu'une série d'opérations, comme le conditionnement, pourrait être réalisées par des plateformes logistiques en Belgique.

Au niveau des provinces ou des communes, elle attend une action concernant la visibilité du livre. Particulièrement, que chacune d'entre elles se pose les questions suivantes : qu'est-ce que je fais pour visibiliser le livre (ou la maison d'édition ou les auteurs et autrices qui sont situés) sur mon territoire ? Comment puis-je les soutenir ?

**Bénédicte Dochain** rappelle l'importance de la sensibilisation des pouvoirs organisateurs des bibliothèques au niveau des communes sur l'importance d'avoir une structure sur le territoire et de lui accorder des budgets suffisants. Ces budgets d'acquisition des bibliothèques sont des leviers économiques pour les librairies.

Au niveau provincial, la facilitation de toutes les démarches administratives des bibliothèques envers les centrales d'achat reste un enjeu. Peut-être les provinces pourraient-elles également aider les communes au niveau de l'équipement en logiciels, mais l'essentiel à ce niveau reste le temps gagné sur l'administratif.

Les provinces ont également un rôle à jouer au niveau de la réduction de la fracture numérique, notamment par la création d'espaces publics numériques dotés d'un matériel qui permette de proposer des actions de médiation vers des publics fragilisés face à l'utilisation de ces outils. Mais tout ce qui concerne l'innovation numérique, et qui pourrait être porté par la Région wallonne, est également intéressant.

**Laurent de Sutter** déplore que, alors que le livre est un produit commercial, aucun représentant du ministère de l'économie ne soit présent pour discuter des différentes réformes possibles de la filière.

Il voit peu d'avenir dans les provinces pressurées par les régions et vois pour ce qui est des communes un danger permanent, contre lequel le contrat de filière pourrait lutter : la tentation du localisme, celle de juste favoriser notre voisin. Le contrat serait l'occasion d'une cartographie générale des forces vives de la création qui circulerait à tous les niveaux et qui ferait connaître notre voisin à précisément tous les autres.

## Étude IPSOS sur la place du livre et de la lecture en Wallonie

L'étude IPSOS a été menée au travers d'un questionnaire transmis à un échantillon représentatif de la population wallonne<sup>36</sup>.

Ses résultats portent sur la pénétration du livre en Wallonie, sur les pratiques de lecture et d'acquisition (achat et emprunt), ainsi que sur la visibilité de l'opération *Lisez-vous le belge ?* et sur son impact.

**Lecteurs et lectrices.** Sur l'échantillon de 1 000 personnes questionnées, 81% des répondant-es sont des lecteurs/lectrices. La majorité lit sous format imprimé (95%). Cinq lecteurs/lectrices sur dix lisent en numérique. Ce chiffre correspond à une constatation globale du monde du livre : la révolution numérique n'a pas eu lieu. Le livre numérique s'est taillé une place pour des raisons pratiques : conserver un grand nombre d'ouvrages au format réduit ou pouvoir adapter la taille des caractères, par exemple, mais l'effet d'engouement attendu ne s'est pas produit. La production papier reste donc le secteur majoritaire sur lequel agir lorsque l'on parle d'édition.

En ce qui concerne les lecteurs/lectrices potentiel-les, 6% des répondant-es ne sont pas des lecteurs/lectrices, mais ont l'intention de lire à l'avenir. On peut ici avancer l'hypothèse que la lecture reste un marqueur social et qu'une population éloignée du livre considère qu'il est plus valorisant d'indiquer une intention de lecture plutôt qu'une réalité d'abandon de la pratique. Ce levier, à manier avec précaution, pourrait ramener quelques adultes à la lecture. La meilleure option, cependant, serait que l'abandon, que l'on situe à la période de l'adolescence, ne se produise pas.

Un lecteur/lectrice sur deux lit sous les deux formats ou seulement des livres imprimés. Seuls 5% des lecteurs/lectrices lisent uniquement en numérique.

Ce cumul des supports de lecture (imprimé et numérique) renvoie au cumul des pratiques d'acquisition : un-e lecteur/lectrice qui emprunte en bibliothèque est un-e lecteur/lectrice qui achète également des livres. Si l'on ajoute à cela que les grand-es lecteurs/lectrices tendent à augmenter leur temps de lecture, on mesure l'importance de ce public pour le monde du livre.

**Les pratiques de lecture** que l'enquête fait remonter pointent une différence de nature d'usage entre les deux supports : livres imprimés et livres au format numérique.

Les livres imprimés et au format numérique lus sont majoritairement destinés aux loisirs. Les livres les plus lus en imprimé sont la littérature générale, les livres pratiques et les albums de BD.

36. Les résultats complets avec le détail des questions posées sont disponibles en annexe.

Les livres au format numérique englobent davantage la littérature de savoir : il s'agit plus de livres scientifiques et de livres de sciences humaines et sociales.

Il est intéressant de noter que les répondant-es affirment que l'impact de la crise sanitaire sur leurs habitudes de lecture a été limité. La majorité indique qu'elle ne lit ni plus, ni moins qu'avant la crise. Or, les chiffres de vente de livres ont grimpé de 20% durant cette période. Nous savons également que la vente de bandes dessinées (particulièrement le manga), de livres pratiques et de sciences humaines et techniques a connu une forte croissance<sup>37</sup>. On peut donc avancer qu'un nouveau public est venu à la lecture durant la crise sanitaire et qu'il serait intéressant d'agir rapidement pour le retenir<sup>38</sup>.

Cependant, si 81% de l'échantillon sont des lecteurs/lectrices, près de la moitié qui lisent en imprimé et en numérique ne consacrent pas plus d'une heure par semaine à la lecture de livres et un lecteur/lectrice sur cinq passe entre une et deux heures par semaine à lire. Précisons que cette enquête ne procède pas à la comparaison entre la lecture et les autres formes de divertissement ou d'intérêt de ce même échantillon, qui sont en concurrence directe avec elle.

**Les pratiques d'acquisition (achat)** indiquent que trois lecteurs/lectrices sur quatre achètent des livres neufs sous forme imprimée. Un sur deux achète des livres imprimés d'occasion. Un sur trois les achète au format numérique. Comme nous l'avons vu plus haut, ces livres sont majoritairement destinés aux loisirs, mais il est intéressant de constater que près d'un tiers des personnes qui achètent un livre sous forme imprimée, l'offrent comme cadeau. Dans une moindre mesure, ces livres sont lus dans le cadre du travail ou des études. La tranche d'âge des 16-24 ans montre d'ailleurs bien l'importance du livre prescrit avec 49% d'entre eux qui achètent pour leurs études en imprimé (neuf) et 42% en numérique.

Ces livres imprimés neufs s'achètent dans des librairies physiques ou de grandes surfaces culturelles (généralistes ou spécialisées). Ils s'acquièrent également en ligne sur des sites d'opérateurs internationaux.

L'achat du livre d'occasion s'opère également par le canal de librairies physiques dédiées ou appartenant à des associations caritatives. Toutefois, une partie des livres imprimés d'occasion est également achetée via les plateformes de grands opérateurs internationaux.

Le livre au format numérique s'achète majoritairement au travers d'opérateurs en ligne.

Pour chacune de ces trois catégories, la majorité des livres est achetée pour un usage personnel : loisirs, travail ou études.

L'impact de la crise sanitaire sur le budget d'achat de livres et les pratiques d'achat a été limité : la majorité des répondant-es indique qu'elle n'achète ni plus ni moins qu'avant la crise sanitaire. 64% disent d'ailleurs consacrer jusqu'à 25% de leurs dépenses culturelles annuelles à l'achat de livres, dépenses dont les montants varient selon le format : 68% consacrent jusqu'à 100 euros pour des livres papier neufs, 62% jusqu'à 50 euros pour des livres papier d'occasion et 63% jusqu'à 50 euros pour des livres numériques<sup>39</sup>.

Il semble pertinent d'ajouter ici que, comme dans bien d'autres secteurs commerciaux (vêtements, équipement sportif, outils...) l'achat d'occasion ou « de seconde main » concerne une partie croissante de la population. On pourrait avancer l'hypothèse que, dans un futur proche, les librairies d'occasion joueront un rôle croissant dans la chaîne du livre – et notamment dans sa mise à disposition auprès d'un public dont il serait intéressant de définir le profil.

37. Respectivement +35,1% pour la bande dessinée (et +99,2% pour le manga), +22,2% pour les livres relatifs aux loisirs et à la vie pratique et +26,2% pour les livres de sciences humaines et techniques en 2021. Voir Communiqué de presse de l'ADEB concernant les chiffres du marché du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles 2021, janvier 2022.

38. En effet, les professionnelles des librairies et bibliothèques observent que l'activité en ce début d'année montre que le public a tendance à s'éloigner.

39. Se reporter à l'analyse des pratiques de lecture dans les résultats complets de l'étude IPSOS en annexe.

**Les pratiques d'acquisition (emprunt)** montrent l'importance des bibliothèques dans la circulation du livre. En effet, un-e lecteur/lectrice sur trois est inscrit-e dans une bibliothèque. Un tiers du lectorat a donc recours à cet outil de démocratisation de la lecture pour avoir accès au livre. Pour ce qui est des supports de lecture, 66% empruntent des livres sous forme imprimée et 23% des livres au format numérique.

L'échantillon représentatif utilisé ici ne touchant que les personnes à partir de 16 ans, nous n'avons sans doute pas accès à l'entièreté du spectre concernant les pratiques d'emprunt car les moins de 16 ans sont nombreux à fréquenter les bibliothèques (notamment au travers de l'école) et à profiter des animations qui y sont proposées.

Les livres imprimés empruntés sont majoritairement destinés aux loisirs. Pour les livres sous forme numérique, en revanche, ce phénomène est moins prononcé. On rencontre ici le même phénomène que dans les pratiques d'achat : le livre numérique se définit donc comme un support plus « utilitaire » : on emprunte en numérique majoritairement pour le travail et pour les études. En partant de ce constat, on peut augurer que les plus grandes transformations dans la mise à disposition du savoir se produiront dans l'édition numérique.

Les conseils des amis sont la principale source de prescription dans la recherche d'une nouvelle lecture, bien avant la lecture d'articles de presse ou le conseil du libraire. Ceci met particulièrement en évidence le rôle de la personne prescriptrice : on voit que le succès d'un livre peut réellement se produire « de bouche à oreille », par recommandation interpersonnelle.

Seul un-e lecteur/lectrice sur dix participe à des animations en librairie ou en bibliothèque. Ce taux de fréquentation plutôt bas semble indiquer une scission entre grand-es amateur-trices de lecture et passionné-es pro-actif-ves. Soutenir une meilleure communication de ces activités pourrait attirer davantage de potentiel-les client-es dans la librairie, ce facteur de fréquentation étant essentiel dans la réussite commerciale du secteur. De même, l'invitation de la librairie en bibliothèque à l'occasion d'animations afin de mettre à disposition des ouvrages de l'invité-e pourrait également produire des synergies intéressantes.

Pour six personnes sur dix, la librairie et la bibliothèque sont toutes deux situées à moins de 5 kilomètres de leur domicile. Le maillage étroit du territoire par le réseau de bibliothèques, qu'elles soient reconnues ou pas, est attesté par la cartographie établie par le SEGEFA<sup>40</sup>. Cependant, la cartographie indique que les librairies indépendantes se situent en majorité dans les grands centres urbains, alors que les grandes chaînes culturelles se situent plutôt en périphérie des villes. Ce chiffre semble indiquer, en ce qui concerne les librairies à tout le moins, qu'une courte majorité de lecteurs/lectrices est rassemblée dans les pôles urbains.

En ce qui concerne les pratiques de lecture du livre belge francophone, elles ne diffèrent pas de la littérature étrangère, de francophonie ou d'ailleurs. Un-e lecteur/lectrice sur deux lit les livres belges francophones sous forme imprimée. 38% les lisent au format numérique. Les livres lus sont majoritairement destinés aux loisirs.

**L'opération *Lisez-vous le belge ?*** est destinée à promouvoir auteurs, autrices et maisons d'édition de Belgique francophone. Sa deuxième édition a eu lieu en 2022. Au vu de son succès, elle a depuis été pérennisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle se renouvellera désormais tous les ans.

Cette campagne a touché 7% des personnes interrogées qui en ont entendu parler principalement via la radio et les libraires. Ses possibilités de progression demeurent donc étendues. Quant à son impact sur les lecteurs/lectrices touchées, il est réel : la campagne a en effet amené un lecteur sur deux à lire davantage de livres d'un auteur/autrice ou d'une maison d'édition belge.

40. Se reporter au point 3.2 du présent rapport.

Cette sensibilisation amène huit lecteur-trices sur dix à estimer que le livre belge francophone n'est pas assez présent, voire inexistant, dans les médias, alors que 81% considèrent que le soutien aux auteur-trices / éditeur-trices locaux est important. Ces résultats sont très encourageants, et laissent entrevoir un désir de « livres belges » important, qui semble bien au-delà de ce qui est attendu pour d'autres productions, notamment au niveau du cinéma belge<sup>41</sup>.

Parmi les raisons évoquées, citons l'économie, l'importance du patrimoine culturel et le soutien aux créateurs et créatrices ainsi qu'à leur maison d'édition. Aider/ stimuler/ encourager les auteurs/autrices, les aider à se faire connaître, éprouver de la fierté attachée à une production locale sont les actions mises en avant. On peut, à nouveau, rapprocher ces affirmations d'une philosophie de consommation locale qui se fait jour dans la société et gagne l'économie du livre. Le soutien à des salons du livre ou des foires locales serait ici l'outil adéquat pour accompagner cette nouvelle demande du public. Les productions locales étant pour partie centrées sur le territoire, ces initiatives contribueraient également à un rayonnement territorial.

« Cela permettra de faire connaître les personnalités locales, de se sentir plus proche du livre et de s'ouvrir à notre propre patrimoine. »

## État des lieux de la librairie en Wallonie

À travers ses vitrines, ses rayonnages, ses tables, la librairie assure une présence physique du livre au sein des capitales, des villes, des villages, et constitue de ce fait une porte ouverte sur la production éditoriale. La librairie n'est cependant pas unique, et il existe bien des façons de vendre des livres, entre le libraire indépendant maître de son assortiment, parfois hautement spécialisé et individualisé, et le rayon « livres » d'une grande surface, axé sur des titres de vente sûre, mais capable de répondre à des besoins élémentaires de documentation ou de divertissement. Ces lieux de vente, si différents soient-ils, structurent le paysage de la vente de livres en Wallonie, auquel s'ajoute depuis quelques années la vente en ligne. Tous ces points d'accès ont leur raison d'être et se complètent à certains égards. Force est de reconnaître toutefois qu'ils ne poursuivent pas les mêmes missions, et qu'il existe une hiérarchie entre eux sur le plan de la diversité culturelle ou, comme on la nomme de plus en plus souvent de nos jours, de la *bibliodiversité*.

### Études et données chiffrées

En comparaison avec d'autres maillons de la chaîne du livre, à commencer par l'édition, la librairie a fait l'objet d'un nombre réduit de travaux. Certains libraires trouveraient intéressant que des ratios de la profession soient produits en recourant à des indicateurs tels que le nombre d'employés, la surface, le chiffre d'affaires, la rotation des stocks, etc. Par ailleurs, des logiciels permettent de comparer les ventes, en temps réel, en se fondant sur la remontée des chiffres. Quelques libraires ont franchi le cap en s'abonnant à Datalib. D'autres utilisent la version gratuite ou payante de Verso, émanation de l'Observatoire de la Librairie, qui est lui-même géré

41. [https://audiovisuel.cfwb.be/fileadmin/sites/sgam/uploads/Ressources/Publications/Etudes/Image\\_cinema\\_belge\\_2019.pdf](https://audiovisuel.cfwb.be/fileadmin/sites/sgam/uploads/Ressources/Publications/Etudes/Image_cinema_belge_2019.pdf)

par le Syndicat de la Librairie française. En février 2022, le Syndicat des Libraires francophones de Belgique a d'ailleurs conclu un accord avec le SLF pour intégrer les spécificités belges à cet Observatoire.

D'un côté, ces outils permettent au libraire de se situer : ne pas passer à côté d'un titre qui fonctionne, identifier la moyenne des taux de retour, analyser le classement des meilleures ventes, s'interroger à partir de là sur son caractère sélectif, prescriptif, sur son ouverture aux différentes catégories de public, etc. Mais la centralisation des données de la librairie permet aussi, à une autre échelle, de rassembler les chiffres du secteur, et par conséquent de l'intégrer aux études et enquêtes statistiques produites annuellement. Ces chiffres offrent également une base de travail à des actions de lobbying et permettent de réagir efficacement et rapidement en situation de crise.

### Les aides publiques au secteur de la librairie

L'aide publique orientée vers la librairie proprement dite se situe uniquement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'échelle plus locale, c'est au titre d'entrepreneur ou de commerçant que le libraire peut faire la demande d'un soutien, pour tout ce qui a trait à l'implantation et à l'emploi. De même, des relations privilégiées existent avec les pouvoirs locaux : une commune, ville ou province peut soutenir la librairie indépendante dans le cadre de ses achats et événements, voire optimiser ses conditions d'existence face à la concurrence d'autres types de points de vente.

Pour en revenir à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on peut distinguer deux types d'aides complémentaires. Il y a d'une part tout ce qui relève de la politique du livre au sens le plus large du terme, et qui revêt une dimension législative. Tel est le cas du Décret sur le prix du livre ou du label de qualité. Le *Décret relatif à la protection culturelle du livre* du 19 octobre 2017 a instauré un double régime de reconnaissance du prix unique du livre et de suppression de la tabelle. Le label de qualité « Le Libraire » (2007) s'est imposé comme le principal outil de reconnaissance de certains acteurs et est aujourd'hui une condition nécessaire à l'obtention des aides de la FWB. Il tend également à la réappropriation du terme « libraire » dans une région où se disent aussi libraires les « marchands de journaux » (appellation de ces commerces qui figure dans la loi).

Il existe d'autre part un ensemble d'aides sous forme de subventions et prêts. Une première aide accordée par la FWB à la librairie consiste en une subvention pour abonnement à un outil bibliographique (pour Électre ou pour un abonnement au magazine *Livres Hebdo*). Une deuxième aide consiste en une intervention dans les frais occasionnés par une journée de formation. La troisième aide, la plus décisive, concerne la programmation de rencontres en librairie. Ces aides, on le voit, ciblent aussi bien des besoins techniques et concrets de la librairie que le volet le plus culturel de son activité. Par ailleurs, les libraires peuvent se tourner vers des prêts sans intérêts, qui s'appliquent à la trésorerie, aux travaux d'aménagement ou aux achats d'équipement.

Il convient aussi de mettre sur le compte des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles un financement orienté vers la structuration du secteur (dotation du SLFB) et celui d'outils professionnels, plus ou moins tournés vers le grand public, et dont le portail Librel est l'une des grandes réussites.

### Le métier de libraire

Le métier de libraire n'étant pas protégé, les professionnel-les aujourd'hui actif-ves sur le terrain sont issus d'horizons variés. Il est fréquent d'y trouver des diplômé-es de Philosophie et Lettres, ayant suivi un cursus en Langues et Littératures romanes, ou plus largement de disciplines appar-



tenant aux Sciences humaines. Certains libraires sont au contraire issus de formations sans lien direct avec le versant le plus culturel de la fonction. Ceux-ci envisagent le métier de libraire sur le mode de la reconversion. Si la plupart des formations en Langues et Littératures romanes proposent désormais des spécialisations en métiers du livre (Université de Bruxelles, Université de Liège, Université de Louvain), la seule formation dédiée est celle l'IFAPME (Liège) en cours du soir.

Du côté de la formation continue, en cours de carrière, les libraires peuvent compter sur une large gamme de formations par le Syndicat des libraires francophones de Belgique. Ces formations accessibles gratuitement aux membres du Syndicat et aux libraires ayant reçu le label « librairie de qualité » sont particulièrement adaptées aux réalités de la profession et répondent à des besoins concrets. Le PILEn veille de son côté à proposer des formations en phase avec l'actualité du secteur.

La convention collective de travail des libraires, qui correspond au statut de vendeur, est parmi les moins avantageuses. L'écart existant entre traitement salarial et niveau de formation des libraires renforce le fait que le métier de libraire est l'expression d'un choix. Concernant le rapport entre charge de travail et forces vives, les librairies les plus exposées à la surcharge et à l'extrême polyvalence de leurs animateurs sont généralement celles qui comptent peu d'employés. Le libraire désireux d'étendre son équipe, mais qui ne dispose pas d'un budget suffisant, peut se tourner vers des aides à l'emploi, comme le plan SESAM de la Région wallonne. Mais la situation varie aussi en fonction des périodes de l'année. Sur ce point, certains libraires pensent qu'il pourrait se montrer intéressant de disposer de réserves de recrutement, de *pools* de libraires « indépendant-es » qui pourraient être engagé-es pour un temps déterminé, de façon saisonnière. Dans le même esprit, mais pour apporter un soutien cette fois dans les tâches administratives (comptabilité), il pourrait être envisagé de financer collectivement un-e libraire tournant-e.

Une autre façon de renforcer les équipes consiste à faire appel, mais de façon temporaire, à des stagiaires. Ceux-ci se divisent en deux catégories : les étudiant-es de l'IFAPME pouvant effectuer un stage rémunéré de deux ans, et les étudiant-es des filières en métiers du livre des principales universités francophones du pays, dont le stage, non rémunéré, est d'une durée nettement inférieure (entre 120 heures et 240 heures selon les cas). Les librairies frontalières accueillent parfois des stagiaires venu-es de France, notamment dans la région de Tournai qui est proche de l'université de Lille.

Les banques n'accordent pas facilement de prêts aux entrepreneurs et entrepreneuses qui ambitionnent de créer une nouvelle librairie ou de reprendre une librairie existante. Le libraire qui ne dispose pas de capitaux économiques en suffisance opte alors la plupart du temps pour un prêt au sein de sa famille ou auprès de proches. Lors de la création d'un commerce, le libraire peut bénéficier de diverses aides régionales : « Creashop » de la Région wallonne et des villes, dont l'objectif est de stimuler le développement au centre-ville, le système des couveuses, qui permet aux entrepreneurs et entrepreneuses de tester leur entreprise, ou encore le plan « Airbag » du FOREM, qui consiste en un apport financier régulier lors des deux premières années d'activité en tant qu'indépendant-e à titre principal. De manière plus spécifique, les libraires peuvent faire appel à l'ADELIC (Association pour le développement de la librairie de création), située en France. Les aides peuvent se traduire soit par une entrée de l'ADELIC dans le capital de la librairie (minimum de 5 %), soit par des apports en compte courant (remboursement à taux zéro sur une période de 5 à 8 ans).

Certain-es libraires mettent en avant le rôle primordial que peut jouer la corporation. L'aide réside non seulement dans les conseils donnés, mais aussi dans le fait que la librairie plus expérimentée peut se porter garante de la nouvelle venue, auprès des distributeurs notamment. Cette aide est

si décisive aux yeux de ceux et celles qui en ont bénéficié qu'ils et elles verraient d'un bon œil l'instauration de parrainages et mentorats systématiques, organisés de façon coordonnée au sein de la profession.

## La distribution et la diffusion

Ces dernières années, le secteur de la distribution en Belgique a été marqué par le départ d'Interforum Benelux. Leader du secteur avec Dilibel (filiale belge d'Hachette), Interforum Benelux a joué longtemps le rôle de distributeur-importateur du groupe français Editis. Le volet distribution a été rapatrié en France, tandis qu'une équipe commerciale a été maintenue en Belgique. Un troisième acteur, qui a gagné en puissance au cours des dernières années, est MDS, filiale du groupe Média Participations.

En dehors de ces distributeurs de catalogues majoritairement français, établis pour tout en partie en Belgique, les libraires sont en compte auprès de distributeurs français qui expédient de longue date depuis la France.

Face à cette configuration, on voit combien la librairie wallonne se trouve dans une situation de dépendance extrême à l'égard de la France : pratiquement tous les acteurs de la distribution en Belgique sont des acteurs français, ou des filiales de groupes français dont l'implantation a eu pour premier objectif de faire circuler des livres français. La production belge n'intéresse que très indirectement ces acteurs qui, du fait de leur caractère dominant, n'ont pas permis à un réseau local de distribution de se maintenir ou de se développer, créant un vide pour les producteurs. Un autre problème de cette dépendance tient aux frais de transport et aux délais de livraison. Il convient toutefois de préciser que la distribution basée en Belgique ne neutralise pas cette difficulté.

## La librairie et le « livre belge »

Le/la libraire, l'éditeur/l'éditrice et l'auteur/autrice francophones belges, et *a fortiori* wallon-nes, participent à un écosystème qui est loin d'être parfait. Relié-es par les diffuseurs-distributeurs (locaux ou français dans le cas des maisons d'édition qui ont confié leurs catalogues à des acteurs de France), voire en interaction directe lorsque les maisons d'édition assurent leur propre diffusion-distribution ou que des auteurs/autrices s'autoéditent, ces acteurs et actrices sont soumis en permanence à l'influence de la France, qui représente l'essentiel des ventes en Belgique. Or, de l'avis général, les distributeurs belges manquent de professionnalisme. L'état de la distribution en Belgique rejaillit négativement sur la production des maisons d'édition locales. Son émiettement a en outre des conséquences sur les frais de port à charge du libraire, car il est plus coûteux de commander des ouvrages présents chez plusieurs distributeurs.

Dans les interstices, et sans même chercher à renverser le caractère dominant de la production française, il reste une place pour des échanges autour de ce qu'il est convenu d'appeler de nos jours le « livre belge » : livre publié par une maison d'édition belge, ou livre écrit par un-e auteur/autrice belge, mais publié-e en France.

Les libraires disent beaucoup fonctionner au coup de cœur avec les livres belges. Pour se tenir informés des parutions, ils disposent de plusieurs outils, tout en estimant que des efforts pourraient être faits, à commencer par les médias locaux, qui n'accordent selon certain-es que trop peu de place à la production belge. Pour une vue générale de la production des maisons d'édition belges, l'idéal reste la mise en place d'instruments de diffusion mutualisés. Une première formule qui pourrait s'avérer payante du point de vue des libraires consisterait en des journées de rencontre (une à deux fois par an), au cours desquelles les éditeurs et éditrices s'adresseraient aux libraires, en présence d'auteurs et d'autrices.

Une autre formule consiste en la réalisation d'un catalogue synthétique, muni de codes-barres, qui pourrait être déposé en librairie. Sur ce point, il convient de souligner le rôle qu'a commencé à jouer l'association des Éditeurs singuliers à travers sa tournée en librairie.

### Le libraire comme animateur culturel

Au fil des ans, le nombre d'animations organisées en librairie a connu une augmentation spectaculaire. L'organisation de rencontres et d'événements apparaît bien souvent comme un complément naturel de l'activité de vente. La forme et la fréquence de ces animations varient en fonction de paramètres propres à chaque librairie : son caractère généraliste ou spécialisé, ses forces vives ou encore sa situation géographique. Elles vont de la séance de dédicaces à la mise sur pied de rencontres élaborées qui font de la librairie un équivalent, dans certains cas, des meilleurs centres culturels.

La seule véritable inquiétude des libraires a trait à la rémunération des auteurs et des autrices, idée qui fait son chemin en raison des nombreuses sollicitations dont ces derniers font l'objet, souvent à pure perte : il est rare en effet que les seules ventes d'exemplaires rémunèrent à hauteur du temps passé avant, pendant et après les rencontres. Si les libraires sont sensibles à cet argument et à la nécessité de soutenir les auteurs et autrices, ils n'en restent pas moins inquiets pour l'avenir des rencontres en librairie. Sauf à revoir le montant des subsides à la hausse, ou à faire porter les coûts sur les maisons d'édition, ils ne se disent pas en mesure de prendre en charge cette dépense supplémentaire.

Par-delà les rencontres organisées spontanément sur place, un certain nombre de libraires participent à des manifestations organisées par le monde associatif, par les bibliothèques ou par les universités de leur région. À côté de ces événements, les libraires sont réceptifs aux manifestations pensées sur un mode transversal ou décentralisé. Un bon exemple de ce type de partenariat est l'opération *Lisez-vous le belge ?*, à laquelle de nombreux·ses libraires ont répondu présent-es. Ici comme ailleurs, les libraires ont pu prendre appui sur d'importantes synergies promotionnelles, et véritablement faire réseau. Ce qui, lorsque ces manifestations sont bien conçues, permet aussi de mettre en lumière et de faire rayonner des pans éditoriaux sur tout le territoire.

La librairie en Wallonie expérimente encore depuis peu, en 2022, les nouvelles conditions d'exercice de sa profession. L'entrée en vigueur du prix unique du livre et la suppression de la tablette restent une victoire récente pour le secteur, dont il n'a guère encore été possible de récolter tous les fruits. Cet environnement neuf permet toutefois d'aborder l'avenir avec plus de sérénité, non seulement parce que la profession a accédé à une reconnaissance inédite, mais aussi parce qu'elle dispose d'atouts supplémentaires pour résister à la concurrence d'un acteur comme Amazon.

La librairie bénéficie de diverses aides, mais celles-ci pourraient être optimisées. Les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles encouragent à juste titre le rôle d'animateur/d'animatrice culturel·le du/de la libraire, mais devront peut-être évoluer pour s'adapter à la professionnalisation de ce champ d'activité – en regard de la rémunération des animateurs et animatrices et des auteurs/autrices. Le parent pauvre du soutien à la librairie reste en définitive le volet le plus économique de son activité, à commencer par les aides à l'emploi, ainsi que ses besoins les plus technico-matériels (équipements, infrastructures, etc.). Si l'on s'accorde à dire que la librairie n'est effectivement pas un « commerce comme les autres », il serait intéressant d'intensifier des mesures de soutien spécifiques à ces commerces.

Un autre élément qui ressort tient à la dépendance de la librairie aux flux, à la logistique, et par conséquent à la nécessité de leur garantir le

meilleur encadrement. Concernant l'approvisionnement, il conviendra de rester attentif, dans les prochains mois et les prochaines années, à l'évolution des circuits du livre français. Pour le livre édité en Belgique par contre, il y aurait sans doute un travail à mener plus immédiatement. La dispersion des catalogues chez de multiples distributeurs ne favorise pas les échanges entre libraires et maisons d'édition. On observe un même déficit du côté de la diffusion et de la promotion, qui se trouverait probablement en partie comblé par la mutualisation des forces. Plus fondamentalement, la librairie se heurte aux problèmes de la rapidité et des frais de transport, qui concerne aussi bien les entrées en stock et les transferts entre libraires que les expéditions pour les libraires qui souhaitent profiter de la vente en ligne avec livraison. Il y a là un autre chantier à poursuivre, dont les effets s'avèreraient substantiels sur l'équilibre financier et sur l'efficacité du réseau de la librairie en Wallonie.

4

Conclusion : nos  
préconisations pour  
une structuration  
de la filière





Le secteur du livre est la première industrie culturelle en Europe et dans le monde<sup>42</sup>, la première également des industries culturelles et créatives en Wallonie et la troisième à Bruxelles<sup>43</sup>. En préalable à la restitution de leurs préconisations, les professionnel·les du livre demandent qu'on les reconnaisse pleinement comme des acteurs et actrices économiques. Les maisons d'édition prennent des risques et contribuent à découvrir et à soutenir des écritures extraordinairement variées. La librairie indépendante prend la forme d'un commerce de proximité qui anime les centres villes ou de grandes enseignes qui contribuent à l'attractivité des centres commerciaux. Les bibliothèques, par leurs achats conséquents et leurs prescriptions (un usager de bibliothèque est également un acheteur de livres) contribuent à la visibilité et à l'économie de la filière. Laquelle ne pourrait exister sans la créativité des auteurs et autrices, dont l'activité de production de contenus alimente l'ensemble de la chaîne.

### La préconisation primordiale

La création d'un pôle régional wallon du livre, inspiré par celui qui existe déjà pour le cinéma, serait à même de structurer, de soutenir et de développer l'activité économique de la filière. Celui-ci se situerait entre un « Wallivre », qui regrouperait tous les services régionaux de soutien à la filière et un « Cluster Pages », qui assurerait des missions de développement. En tant que plateforme regroupant les différents membres de l'interprofession, le PILEn contribue déjà à une structuration de la filière. L'association est à même de poser les enjeux et d'être force de proposition dans le secteur. En tant que partenaire, elle pourrait effectuer des missions précises, en prolongement de celles qu'elle a assumées jusqu'ici.

#### Plus précisément, les missions incombant à l'équivalent de « Wallivre », qui agirait en tant que structure d'accompagnement seraient de :

- financer des productions éditoriales originales, innovantes, mais aussi dérivées de l'univers du livre et de la bande dessinée : *gaming*, audiolivre... ainsi que les productions transversales et transmédia destinées à valoriser le patrimoine<sup>44</sup>,
- accompagner les entreprises dans leur création, leur développement et leur internationalisation,
- assurer le financement d'un réseau de distribution du livre ou le financement structurel d'entreprises wallonnes sous forme de prêts classiques ou convertibles.

#### Les missions équivalentes à celle d'un Cluster Pages serait :

- de poursuivre la structuration et le développement économique de la filière, en concertation avec l'interprofession (PILEn),
- de créer des lieux d'échange interprofessionnels pour mettre en relation ses acteurs et actrices,
- de favoriser la montée en compétence des acteurs et actrices de la chaîne,
- d'accompagner et favoriser le développement de projets,
- d'assurer les veilles nécessaires (technologiques, politiques, juridiques) à la bonne information de la filière,
- de favoriser et de susciter l'innovation,
- de créer un fonds de recherche qui permettrait de créer sur le long terme<sup>45</sup>,
- de favoriser la diffusion et la visibilité des acteurs au plan national et international.

42. Source : European book publishing statistics, 2020.

43. Source : *Le poids économique des Industries culturelles et créatives en Wallonie et à Bruxelles*, Etude réalisée par la Filière de Gestion culturelle de l'Université Libre de Bruxelles pour le compte de l'IWEPS, 2014.

44. Le financement pourrait se faire via un fonds d'investissement sur le modèle du fonds START.

45. Cette fonction pourrait être remplie par ce Cluster qui accorderait des bourses spécifiques.

### L'ensemble de ces missions pourraient éventuellement être soutenues par l'instauration d'un *tax shelter* pour le secteur du livre.

Pour rappel, le *tax shelter* est un dispositif fiscal, actuellement actif dans le secteur de l'audiovisuel et dans celui des arts de la scène, qui exonère les bénéficiaires investis par une société dans une œuvre agréée par les autorités publiques compétentes. Les sociétés bénéficiaires d'une exonération fiscale qui s'élève à 421 p.c. des sommes effectivement versées, de telle sorte que le seul versement rend l'investissement bénéficiaire. Si l'on multiplie en effet ce taux de 421 p.c. par le taux normal d'imposition des sociétés de 25 p.c.<sup>46</sup>, on obtient un rendement fiscal de 5,25 p.c. L'investisseur ne détient, en revanche, aucun droit sur l'œuvre financée.

Le principe du *tax shelter* consiste ainsi en un équilibre entre, d'une part, une exonération fiscale pour l'investisseur – et donc une dépense fiscale et une perte budgétaire pour l'État<sup>47</sup> – dans l'objectif de stimuler l'investissement privé dans un secteur a priori non rentable et, d'autre part, l'obligation pour le producteur, bénéficiaire de ces investissements, de dépenser un pourcentage de cet argent en Belgique. Jusqu'ici, le *tax shelter* a démontré son efficacité : il a permis le développement d'une véritable industrie du cinéma en Belgique et, bien que plus récent, il représente une source financière importante et essentielle pour beaucoup de productions (importantes) de la scène. L'extension au secteur du jeu vidéo fait l'objet d'un blocage au niveau européen, puisque ce dispositif est une aide d'État devant être autorisée par la Commission, et celle-ci est plus sévère que vis-à-vis des deux autres secteurs, quant à l'appréciation du caractère culturel du résultat produit<sup>48</sup>, ce qui ne devrait pas être le cas pour le livre.

La création d'une telle structure répondrait aux demandes et aux préconisations formulées par le secteur au cours des multiples concertations organisées. En effet, ces demandes et préconisations sont concrètes et appellent une mise en œuvre. Que ce soit au travers du sondage, des entretiens, des séminaires interprofessionnels ou du colloque dont vous avez retrouvé des synthèses dans ce document, un effort constant a été réalisé par l'ensemble des partenaires pour ne pas fournir de préconisations abstraites, détachées de la réalité du terrain, mais au contraire, de réunir et permettre le dialogue entre les différents métiers qui composent la filière du livre afin de faire remonter des actions concrètes, destinées à dynamiser son développement.

Ces simples échanges ont permis de fédérer les membres du secteur autour de priorités communes.

L'ensemble des préconisations que vous retrouverez ci-dessous, et qui vont des plus générales aux plus précises, concernent donc tous les acteurs et actrices de la filière du livre. Elles ont été énoncées autant par les représentant·es des métiers que par leurs acteurs et actrices.

46. Article 215, al. 1er, du C.I.R./92

47. L'État fédéral, en l'espèce, car il s'agit d'une exonération à l'impôt des sociétés.

48. Cette partie est issue des réflexions de Marc Bourgeois et Antoine Vandembulke (ULiège) sur base de questions posées par les membres du PILEn.

## Pérenniser, développer et renforcer l'emploi sur l'ensemble de la filière

La principale caractéristique de l'emploi au sein de la filière du livre, pour la majorité de ses membres, est la précarité. Les auteurs et autrices sont rémunéré-es au projet, ne touchent pas systématiquement les droits d'auteur qui leur sont dus, sont mal ou peu rémunéré-es pour leurs prestations secondaires. Ils exercent donc une polyactivité afin de se garantir un revenu, mais se dispersent ou se fatiguent parfois dans cette recherche, ce qui pèse sur leur créativité et leur disponibilité. Le risque est aussi dans la fuite des talents à l'étranger. Les petits et moyens éditeurs et éditrices se rémunèrent quand ils et elles le peuvent et une partie significative d'entre eux et elles est bénévole. Les salaires des libraires peinent à retenir les employé-es de plus de trente ans. Seul-es les bibliothécaires peuvent prétendre à une stabilité d'emploi. Mais l'ampleur des missions qui leur sont confiées, qui ne cessent de croître, et le poids de la charge administrative rendent le métier peu attractif par rapport à la charge de travail.

C'est une constatation unanime : le secteur peine à recruter. Les grandes maisons d'édition ont des difficultés à s'attacher les profils rendus nécessaires par l'évolution du secteur, notamment la digitalisation de leurs catalogues et de leurs services. Les libraires parviennent à l'équilibre comptable grâce aux forces vives d'un-e stagiaire, mais ne peuvent le/la fidéliser par l'emploi. Les bibliothèques sont en sous-emploi chronique et trop peu d'élèves sortent des filières dédiées. La revalorisation de l'image de la profession est d'ailleurs une demande du secteur.

Le secteur du livre dépend très largement de subventions. Son économie très particulière : le marché est trop exigu pour que la production soit rentabilisée sur son seul territoire, soulève une première difficulté. Viennent ensuite une série de facteurs qui affaiblissent ce qui devrait constituer sa principale rentrée : la vente. Le problème de l'absence de distributeurs correspondant aux besoins des maisons d'édition et des librairies sur le territoire freine la diffusion de leurs livres pour les premières et l'accès au livre pour les secondes. Le résultat se traduit par une relative indisponibilité de la production belge et sa conséquence : une invisibilité sur les tables des librairies, sauf à être volontariste. Le coût prohibitif de l'envoi postal mine l'e-commerce qui aurait cependant pu être une réponse à ce problème. L'ensemble de ces effets pernicioseux permettent aux grands acteurs français de dominer le marché, au détriment de la production locale.

Agir directement pour réduire la précarité qui pèse sur la filière, c'est assurer un cadre à l'emploi, une stabilité, diversifier les sources de rémunération et augmenter leurs montants.

### Pérenniser l'emploi

- Permettre aux auteurs et autrices d'accéder à un statut social adapté afin de pouvoir être employé-es et rémunéré-es dans un cadre clair.
- Inclure l'emploi dans les aides à l'édition, de manière à pouvoir pérenniser les structures.
- Soutenir les commerces que sont les librairies : aide à la création, à la constitution du fonds, à l'emploi.
- Assurer une meilleure attractivité et une revalorisation de la profession de bibliothécaire par une communication sur la profession.

### Développer et renforcer l'emploi

- Attirer vers la filière du livre les talents évolutifs dont elle a besoin pour amener à la numérisation et à la diversification de mise à disposition des contenus.
- Permettre des aides directes aux acteurs et actrices du secteur à tous les niveaux de pouvoir dans le cadre d'activités se déroulant sur le territoire.
- Entendre les besoins du secteur en termes de renforcement des personnels.
- Bibliothèques : les profils d'animateur-trices, informaticien-nes, enseignant-es de Français Langue Étrangère (FLE), sociologues, sont désormais nécessaires en bibliothèque.
- Développer une offre d'emplois stables « volants » qui apporteraient une aide technique ponctuelle aux membres de la filière qui en font la demande (librairie, bibliothèque).
- Librairies : aide ponctuelle en gestion, trésorerie, administration afin de lui permettre de mettre en place les programmes d'animation indispensables aujourd'hui à son attractivité face à la concurrence des grandes plateformes.
- Développer l'emploi des auteurs et autrices par l'octroi de commandes, l'appel à contribution ou tout autre moyen qui reconnaisse et mette en valeur leur expertise.
- Assurer l'accès à l'emploi de médiateurs ou médiatrices du livre et de la lecture intervenant en soutien au réseau de la Lecture publique et de l'enseignement.

### Auteurs et autrices : diversifier les sources de rémunération

- Assurer la rémunération juste des prestations secondaires des auteurs et autrices, l'instaurer comme une bonne pratique préalable et adopter un barème commun.
- Multiplier les résidences de création, dans les lieux patrimoniaux, les espaces muséaux, d'innovation, les bibliothèques et tout autre lieu culturel pouvant mettre l'auteur/ autrice en contact avec un public.
- Reconnaître la recherche comme une part de l'activité créatrice et la soutenir comme telle.

## Soutenir la formation initiale, continuée et la professionnalisation du secteur

En parallèle à la précarité de l'emploi, les métiers du livre se technicisent et ont à répondre à la numérisation grandissante de la filière, qu'il s'agisse de la mise à disposition de l'objet livre, de la mise en ligne de catalogues, de l'optimisation de la distribution par algorithmes, de la vente au travers de sites ou de plateformes web, ou encore de la communication qui se déroule aujourd'hui en grande partie via les réseaux sociaux.

Cette double dynamique (précarité vs. technicité) amène une double problématique : l'offre de la formation de base n'est plus forcément adaptée, l'offre de formation continuée est indispensable, mais tous les acteurs et actrices ne peuvent délaissier leur activité pour les suivre au risque de mettre en péril leur activité.

Cependant, l'ensemble de l'interprofession s'accorde à considérer cette professionnalisation comme cruciale pour le développement du secteur.

### Formation initiale

- Créer des passerelles entre les différents secteurs d'enseignement liés aux métiers du livre afin d'ajuster les formations aux réalités actuelles.

### Formation continuée

- Multiplier les formations destinées à l'interprofession afin que les différent-es acteurs et actrices de la chaîne du livre se retrouvent sur de grands thèmes, mais aussi acquièrent des savoirs techniques communs qui amélioreront la qualité du dialogue.
- Favoriser la formation continuée de proximité afin qu'elle ne soit pas concentrée dans les grands pôles urbains.
- Permettre la formation continuée de l'interprofession en compensant l'éventuel manque à gagner causé par l'absence au travail.
- Augmenter le nombre d'heures de formation et proposer un catalogue de formations en adéquation avec les besoins pratiques et techniques des professionnel·les du secteur.

### Professionnalisation du secteur

- Inclure dans la formation continuée une dimension communication et/ou vente.
- Préparer les acteurs et actrices de l'édition à l'arrivée de clauses d'écoresponsabilité dans les marchés et plus largement, l'ensemble du secteur au souci d'écologie manifesté par le public et à ses conséquences pour leur activité.



## Garantir la présence du livre sur l'ensemble du territoire

L'immédiateté de l'achat contamine également le secteur du livre. Certain-es libraires témoignent faire une pédagogie du plaisir différé et de l'économie locale : « oui, le livre arrivera dans une semaine, mais une semaine, ce n'est pas si long et ici vous soutenez un commerce de proximité ».

Cependant, en conséquence de la pression exercée par les grandes plateformes, la disponibilité immédiate du livre encourage l'achat. Celle-ci dépend d'un réseau fluide d'opérations et au premier chef d'un maillon important et invisible de cette chaîne : le distributeur.

Si une affirmation unanime devait émerger de ce rapport, une et une seule, ce serait celle-là : le manque de distributeurs et de plateformes logistiques à même de servir l'ensemble du secteur du livre, des grands éditeurs aux petites maisons d'édition artisanales.

Les acteurs et actrices de la filière témoignent qu'ils et elles s'en remettent régulièrement à la bonne volonté de leur réseau pour obtenir le livre qu'ils et elles cherchent pour leurs clien-tes. Un système D induit par le coût de transport ou d'envoi prohibitif du livre.

Ce « chaînon manquant » de la filière du livre éclipserait presque un ensemble de propositions concernant sa mise à disposition et son accessibilité par tous les publics, pour lequel des préconisations existent cependant.

### Infrastructure

- Soutenir et développer les infrastructures de distribution existantes et permettre à l'ensemble des acteurs et actrices de la filière de bénéficier de leurs services.
- Créer une plateforme logistique qui permette aux éditeurs et éditrices belges et aux libraires belges de faire circuler les livres entre eux.
- Niveau provincial : favoriser l'apparition de Points lecture, qui offrent un accès au livre dans les lieux qui n'ont pas de bibliothèque attitrée.
- Multiplier les centres d'élagage.
- Recréer un réseau de bibliothèques scolaires.
- Dynamiser le secteur des librairies de seconde main (nouvelles pratiques d'achat d'occasion).
- Multiplier les dispositifs ludiques et mobiles d'accès au livre par les publics éloignés dans les bibliothèques (implique de renouveler le parc informatique).

### Distribution / Accessibilité sur le territoire

- Réduire les coûts de transport du livre, notamment celui de l'envoi postal.
- Opérer une réflexion par l'ensemble de la filière sur la mutualisation des transports : impact économique et écologique.
- Développer les points de vente locaux : librairies, points presse.
- Poursuivre et étendre l'aide aux salons et foires régionales.
- Au niveau communal, assurer ou augmenter le budget d'achat du livre au niveau des écoles maternelles et primaires, des lieux d'apprentissage, des lieux culturels.

## Renforcer la promotion et la visibilité du patrimoine et de la création

La visibilité du livre belge et de ses acteurs est le second fil rouge des concertations menées. Rappelons brièvement le fonctionnement du marché du livre : étant donné l'intensité de la production éditoriale, arrivent sur la table des libraires nombre d'ouvrages auxquels il faut, pour parvenir à l'équilibre budgétaire, donner une place. Cette production est en grande majorité issue de maisons d'édition françaises et rencontre la demande du public, qui, par manque de relais dans la presse et les médias, ignore pratiquement tout de l'édition nationale et locale.

Les acteurs et actrices de la chaîne du livre ont la sensation d'être invisibilisé-es à deux niveaux dans leur pays : dans les médias et sur les tables des libraires. Ces derniers en sont conscients et tendent souvent de renverser la tendance, mais les problèmes de distribution mentionnés plus haut constituent un obstacle.

Renforcer la visibilité des personnes et de l'objet livre, loin d'être une question de renommée, est l'un des premiers prérequis pour le soutien à la vente et donc à l'économie du livre. Car celui-ci n'est malgré tout pas un produit comme un autre et se recommande de bouche à oreille ou par des critiques spécialisées dans lesquels l'acheteur-se se reconnaît. Sans mise à disposition du livre auprès de ces prescripteurs, sans leur simple prise de connaissance de son existence, le livre restera économiquement mort-né.

Ce développement de la publicité (au sens premier du terme) du livre contribuera également à l'attractivité du territoire. On sait, pour avoir vu le cas de Lille, que la culture peut générer une présence et des dépenses dans les villes ou même les lieux improbables qui l'accueille. Le lecteur et la lectrice aiment à retrouver des lieux familiers au cœur d'une fiction, et ces lieux peuvent être magnifiés au détour d'une case de bande dessinée. Il y a donc dans la filière du livre, que ce soit par le livre de tourisme ou d'art de manière directe, ou dans le récit du territoire de manière indirecte, une possibilité pour celui-ci de gagner en visibilité « haute » et en attractivité. Si l'on prolonge ces actions par la tenue de salons ou de foires dédiés à des thèmes ou à des pans spécifiques de l'édition, c'est une circulation, un dialogue qui s'enclenche entre le territoire, son image, et l'activité éditoriale.

### Promotion du patrimoine et de la création

- Coordonner l'organisation d'événements locaux avec la présence du livre et/ou d'acteurs et actrices de la filière.
- Implanter sur le territoire une structure qui mène des actions à l'échelle du quartier, de la ville, des villages, de la province pour créer une synergie des publics.
- Tisser des liens entre le secteur de l'édition et la promotion territoriale.
- Amener de grands événements, du type Foire du Livre de Bruxelles, à mettre en valeur non seulement les pays étrangers, mais nos propres territoires.
- Valoriser le patrimoine par l'organisation de résidences dans des lieux emblématique ou culturels et la commande de textes et créer des ateliers d'écriture autour de ce patrimoine.
- À la faveur d'événements liés au patrimoine, acquérir des ouvrages d'auteurs et autrices et de maisons d'édition locales sur le sujet.

### Visibilité du patrimoine et de la création

- Co-construire des programmes d'activités littéraires entre institutions, universités, lieux culturels, écoles, bibliothèques et librairies.
- Faciliter et soutenir les différentes animations : expositions, rencontres, lectures, signatures... (co)organisées par les différents membres de la filière du livre.
- Proposer une cartographie de la présence de poètes et poétesses, d'auteurs et autrices, d'illustrateurs et d'illustratrices sur le territoire.
- Valoriser la présence des acteurs et actrices du livre sur le territoire (promotion, présence lors d'événements).
- Mobiliser les médias locaux pour la promotion des auteurs/ autrices et des événements littéraires sur le territoire.
- Activer ou développer une double dynamique de promotion : locale et extraterritoriale (nationale et internationale).
- Soutenir les acteurs et actrices de la filière par l'octroi de subventions, par le biais de marchés publics, par la création de prix littéraires et l'organisation d'événements littéraires locaux et communiquer à cet égard.
- Proposer des résidences d'écriture et/ou une édition dans le cadre de festivals.
- Organiser un événement et une communication destinés à faire découvrir les « invisibles » sur le territoire : microédition, revues de poésie, etc.

## Ouvrir l'accès à de nouvelles perspectives économiques et stimuler l'innovation

La mise à disposition régulière de chiffres actualisés concernant le secteur du livre permettra une amélioration des structures et des dispositifs actuels, ainsi que l'apparition raisonnée de nouvelles structures ou activités en fonction d'une analyse de ses évolutions. La réalisation d'études et la mise en place de veilles constituent deux pôles d'observation indispensables au développement territorial du secteur. C'est en disposant de ces états des lieux actualisés qu'un soutien pertinent à l'innovation pourra être organisé. Dans le domaine du livre, celui-ci inclut autant l'encouragement à l'apparition de nouvelles formes ou de nouveaux moyens de diffuser le savoir et les contenus que la création dérivée de ces contenus (jeux, audiolivres...) Il inclut également la prise en compte des nouveaux usages dérivés de la numérisation (achat, mode de lecture, open science) et d'une préoccupation nouvelle : la durabilité de la filière, la mise en place d'actions destinées à créer une filière verte.

### Nouvelles perspectives économiques

- Lancer à l'échelle locale des projets centrés sur des objectifs concrets à 5 ou à 10 ans centrés sur une analyse des évolutions.
- Créer un incubateur artistique multidisciplinaire qui permette aux auteurs et autrices et leurs partenaires de développer des projets innovants entre littérature et arts graphiques, arts graphiques et nouvelles technologies, nouvelles technologies et scénographie urbaine.
- Créer les conditions matérielles et financières d'accès par les maisons d'édition aux déclinaisons numériques des œuvres qu'elles publient.
- Soutenir l'activité économique des maisons d'édition à long terme afin de permettre l'exploration de nouveaux champs.
- Élargir le spectre des soutiens afin que rentrent dans le champ des structures effectuant un travail de création couplé à une exigence de qualité et recherche.

### Stimuler l'innovation

- Soutenir l'innovation créative : nouvelles écritures, transdisciplinarité, etc.
- Soutenir la recherche et le développement autour des nouvelles formes de mise à disposition des contenus et du savoir (livres audio, podcasts, etc.)
- Privilégier la transversalité (genres, formes, arts, publics) dans les appels à projets.

### Nouveau modèle économique

- Instaurer au niveau régional la gratuité du prêt en bibliothèque.
- Penser comment intégrer l'open science dans la filière.
- Créer un équilibre entre créativité éditoriale et production raisonnée afin d'éviter la surproduction et le coût-travail qu'elle engendre.

### Filière verte

- Réaliser des études d'impact de la filière et en tirer des préconisations.
- Créer un label qui identifie les éditions durables.
- Créer un label de « Bibliothèque verte » et l'intégrer dans la dynamique européenne.
- Réduire le pilonnage (1/5 de la production) des livres.
- Soutenir une pédagogie des actions menées.



## Organiser l'interprofession et la mutualisation des ressources

Les préconisations sur ce dernier point pourraient être en grande partie réalisées grâce à l'instauration d'un pôle « Wallivre »/ « Cluster Pages » évoqué plus haut. L'organisation de l'interprofession permet à chacun-e d'appréhender les objectifs et les difficultés des autres membres et de s'entendre sur les améliorations à apporter au système plutôt que se replier sur des revendications de type corporatistes. La mutualisation des ressources ne peut s'opérer que si l'ensemble de la filière est conscient de l'existant, ce qui nous ramène au point développé plus haut. Un enseignement essentiel tiré des concertations, est l'existence de relations qui relèvent de l'informel, voire de l'interpersonnel entre les différents métiers du livre. Élargir les cercles, amener les acteurs et actrices à partager initiatives et connaissance et amplifier la communication à ce sujet génèrerait une dynamique porteuse.

### Organiser l'interprofession

- Créer des pôles du livre ou guichets locaux pour centraliser et mettre à disposition la connaissance des acteurs et actrices du territoire par chacun-e des membres de la filière.
- Faciliter l'accès et simplifier les démarches pour l'octroi de soutiens par l'interprofession par des cessions d'information et les mettre à profit pour créer du lien.
- Inclure les différents acteurs et actrices de la chaîne du livre en amont, dès l'amorce d'un projet sur le territoire.
- Créer un point de convergence entre l'école et les différents métiers de la filière facilitant les visites, rencontres, ateliers, etc.

### Organiser la mutualisation des ressources

- Faciliter les passerelles entre les différents opérateurs.
- Connecter les projets portés et les actions menées sur le territoire avec les différents niveaux de pouvoir et entre elles afin de les amplifier.
- Dresser une cartographie des lieux de création, des acteurs et actrices de l'édition et de l'impression et communiquer sur les ressources attachées à ces lieux.
- Mettre en relation ces acteurs et actrices avec les pouvoirs publics et les lieux de visibilité : librairies, bibliothèques, etc.
- Poursuivre le développement de la plateforme Librel, trait d'union entre librairies.
- Institutions, centres culturels : constituer une bibliothèque en lien avec la curiosité de son public spécifique et l'inscrire dans le maillage des bibliothèques existantes sur le territoire.
- Proposer un catalogue d'ateliers d'écriture et de bande dessinée disponibles pour tous les lieux de la filière du livre ou partenaires.

**Le consortium tient à remercier chaleureusement toutes les personnes ayant contribué au travail accompli lors des différentes étapes de ce projet, ainsi qu'à l'élaboration du présent rapport et plus particulièrement :**

Olivier Babel  
Morgane Batoz-Herges  
Nicolas Baudoin  
Robert Bernard  
Marc Bourgeois  
Éric Brogniet  
Gaëlle Charon  
Gilles Condé  
Marie Dardenne  
Flore Debaty  
Christine Defoin  
Laurent de Sutter

Guénaël Devillet  
Morgan di Salvia  
Bénédicte Dochain  
Benoît Dubois  
Françoise Dury  
Amandine Fairon  
Sébastien Fevry  
Antoine Fontaine  
Jean-François Fuëg  
Édith Girard  
Philippe Goffe  
Séverine Guisset  
Tanguy Habrand  
Julie Hanique  
Thierry Horguelin  
Stéphanie Koch  
Isabelle Lambert  
Nathalie Lefèvre  
Martine Lizola  
Émilie Malburny  
Catherine Mangez

Guy Marchal  
Philippe Marczewski  
Jacinthe Mazzocchetti  
Patrick Moller  
Alicia Morette  
Claire Nanty  
Anna Ozanne  
Isabelle Peeters  
Paul-Étienne Pimont  
Diane Platteeuw  
Catherine Renson  
Anita Van Belle  
Antoine Vandebulke  
Geneviève Van Nimmen  
Pascal Verhulst  
Romain Voisin  
Françoise Wallon  
Olivier Weyrich  
Frédéric Young

**Rédaction du présent rapport :**

Anita Van Belle, aidée de  
Morgane Batoz-Herges  
et Flore Debaty

—  
En outre, la partie 3.2. a été  
rédigée par Gilles Condé et la  
partie 3.7. par Tanguy Habrand.

**Illustrations :**

© Laura Simonati

**Rapports en annexe :**

© SEGEFA

© IPSOS

© Tanguy Habrand

**Mise en page :**

Take Shape studio

# MERCI

Avec le soutien financier de la  
bourse Rayonnement Wallonie,  
initiative du Gouvernement Wallon,  
opéré par St'art sa



ST'ART



Nous remercions également  
tous nos partenaires

Les éditeurs  
singuliers

— bela



